

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 7)
<b>Appel nominal</b>	(p. 7)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<b>Modification</b> de la composition des commissions	(p. 7)
<b>Communication</b> de monsieur le Président relative à la délibération n°2015-0141 (actualisation de l'annexe)	(p. 7)
<b>Désignation</b> de 7 scrutateurs	(p. 7)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par monsieur le Président -mandats spéciaux, droit de préemption urbain et de priorité- (Dossiers n°2015-0010 et 2015-0011)	(p. 8)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par le Bureau du 8 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-0006 du 23 avril 2014 ( dossier n°2015-0012)	(p. 8)
<b>Annexes</b>	
<b>1 - Annexe</b> à la délibération n°2015-0141 - Composition des groupes politiques constatée à la date du 26 janvier 2015	(p. 82)
<b>2 - Budget principal</b> 2015 (dossier n°2015-0095)- Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 83)
<b>3 - Résultats</b> de vote au scrutin public sur appel nominal (dossiers n°2015-0102 à 2015-0104)	(p. 120)
<b>4 - Amendement</b> à la délibération n°2015-0057	(p. 128)
<b>5 - Amendement</b> à la délibération n°2015-0034	(p. 129)
<b>6 - Amendements</b> à la délibération n°2015-0139	(p. 130)

Les textes des délibérations n°2015-0010 à 2015-0031, 2015-0033, 2015-0034, 2015-0037 à 2015-0043, 2015-0045 à 2015-0122, 2015-0126 à 2015-0128, 2015-0130 à 2015-0141 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°442

<b>N°2015-0010</b>	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n°2009-0468 du 12 janvier 2009 et n°2014-0005 du 23 avril 2014 -	(p. 8)
<b>N°2015-0011</b>	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de propriété sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n°2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et n°2014-0005 du 23 avril 2014 -	(p. 8)
<b>N°2015-0012</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-0006 du 23 avril 2014 -	(p. 8)
<b>N°2015-0013</b>	Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 42)
<b>N°2015-0014</b>	Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 42)

<b>N°2015-0015</b>	<i>Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0016</b>	<i>Conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 43)
<b>N°2015-0017</b>	<i>Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 44)
<b>N°2015-0018</b>	<i>Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 44)
<b>N°2015-0019</b>	<i>Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 44)
<b>N°2015-0020</b>	<i>Comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 45)
<b>N°2015-0021</b>	<i>Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 45)
<b>N°2015-0022</b>	<i>Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de Communay et région - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 46)
<b>N°2015-0023</b>	<i>Conférence de gestion patrimoniale du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 46)
<b>N°2015-0024</b>	<i>Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 46)
<b>N°2015-0025</b>	<i>Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 47)
<b>N°2015-0026</b>	<i>Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 47)
<b>N°2015-0027</b>	<i>Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 47)
<b>N°2015-0028</b>	<i>Conseil d'administration de l'Ecole supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 48)
<b>N°2015-0029</b>	<i>Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 48)
<b>N°2015-0030</b>	<i>Conseil d'administration du centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon - Saint Etienne - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 48)
<b>N°2015-0031</b>	<i>Conseil d'administration de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 49)
<b>N°2015-0032</b>	<i>Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil -</i>	retiré
<b>N°2015-0033</b>	<i>Conseil d'administration de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 49)
<b>N°2015-0034</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 49)
<b>N°2015-0035</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon -</i>	retiré
<b>N°2015-0036</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon -</i>	retiré
<b>N°2015-0037</b>	<i>Assemblées générales et conseils d'administration des entreprises sociales de l'habitat (ESH) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 50)
<b>N°2015-0038</b>	<i>Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 51)
<b>N°2015-0039</b>	<i>Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 51)

<b>N°2015-0040</b>	<i>Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 52)
<b>N°2015-0041</b>	<i>Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 52)
<b>N°2015-0042</b>	<i>Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 53)
<b>N°2015-0043</b>	<i>Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 53)
<b>N°2015-0044</b>	<i>Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône sud - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	retiré
<b>N°2015-0045</b>	<i>Assemblée générale de l'association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 54)
<b>N°2015-0046</b>	<i>Assemblée générale de l'association France BIOTECH - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 54)
<b>N°2015-0047</b>	<i>Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 55)
<b>N°2015-0048</b>	<i>Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 55)
<b>N°2015-0049</b>	<i>Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 56)
<b>N°2015-0050</b>	<i>Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 56)
<b>N°2015-0051</b>	<i>Assemblée générale de l'association Eurocités - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 56)
<b>N°2015-0052</b>	<i>Comité exécutif du réseau Citynet - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 57)
<b>N°2015-0053</b>	<i>Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 57)
<b>N°2015-0054</b>	<i>Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 58)
<b>N°2015-0055</b>	<i>Conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 58)
<b>N°2015-0056</b>	<i>Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 59)
<b>N°2015-0057</b>	<i>Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 40)
<b>N°2015-0058</b>	<i>Conseil d'administration et assemblées générales de la Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 59)
<b>N°2015-0059</b>	<i>Assemblée d'actionnaires de la société Euronews - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
<b>N°2015-0060</b>	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
<b>N°2015-0061</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 61)
<b>N°2015-0062</b>	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 61)
<b>N°2015-0063</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 62)
<b>N°2015-0064</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 62)

<b>N°2015-0065</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Désignation de représentant du Conseil -</i>	(p. 63)
<b>N°2015-0066</b>	<i>Assemblées générales et Conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 63)
<b>N°2015-0067</b>	<i>Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation des représentants du Conseil métropolitain -</i>	(p. 64)
<b>N°2015-0068</b>	<i>Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants -</i>	(p. 64)
<b>N°2015-0069</b>	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 65)
<b>N°2015-0070</b>	<i>Assemblée générale de l'association Le Club des villes cyclables - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 65)
<b>N°2015-0071</b>	<i>Assemblée générale et comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 66)
<b>N°2015-0072</b>	<i>Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Désignation d'un représentant au Conseil -</i>	(p. 66)
<b>N°2015-0073</b>	<i>Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul), de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon - Désignation de représentant du Conseil -</i>	(p. 66)
<b>N°2015-0074</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucuté - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 67)
<b>N°2015-0075</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 67)
<b>N°2015-0076</b>	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 68)
<b>N°2015-0077</b>	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 68)
<b>N°2015-0078</b>	<i>Villeurbanne - Commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 69)
<b>N°2015-0079</b>	<i>Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 69)
<b>N°2015-0080</b>	<i>Assemblée générale de l'association Energie-Cités - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 70)
<b>N°2015-0081</b>	<i>Assemblée générale de l'association Terres en Ville - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 70)
<b>N°2015-0082</b>	<i>Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 41)
<b>N°2015-0083</b>	<i>Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 70)
<b>N°2015-0084</b>	<i>Assemblée générale de l'association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 71)
<b>N°2015-0085</b>	<i>Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n°8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 71)
<b>N°2015-0086</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 72)
<b>N°2015-0087</b>	<i>Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 72)
<b>N°2015-0088</b>	<i>Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 73)

<b>N°2015-0089</b>	<i>Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon - Désignation des représentants du Conseil et des associations -</i>	(p. 73)
<b>N°2015-0090</b>	<i>Assemblée générale de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 74)
<b>N°2015-0091</b>	<i>Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 74)
<b>N°2015-0092</b>	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 75)
<b>N°2015-0093</b>	<i>Commissions administratives paritaires locales de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 75)
<b>N°2015-0094</b>	<i>Commission départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 75)

## **COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

<b>N°2015-0095</b>	<i>Budget primitif 2015 - Budget principal -</i>	(p. 8)
<b>N°2015-0096</b>	<i>Budget primitif 2015 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 9)
<b>N°2015-0097</b>	<i>Budget primitif 2015 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 9)
<b>N°2015-0098</b>	<i>Budget primitif 2015 - Budget annexe du restaurant administratif -</i>	(p. 9)
<b>N°2015-0099</b>	<i>Budget primitif 2015 - Budget annexe du réseau de chaleur -</i>	(p. 9)
<b>N°2015-0100</b>	<i>Budget primitif 2015 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 9)
<b>N°2015-0101</b>	<i>Budget primitif 2015 - Révision des autorisations de programme et d'engagement -</i>	(p. 9)
<b>N°2015-0102</b>	<i>Taux 2015 de la taxe d'habitation -</i>	(p. 29)
<b>N°2015-0103</b>	<i>Taux 2015 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties -</i>	(p. 29)
<b>N°2015-0104</b>	<i>Taux 2015 de la cotisation foncière des entreprises -</i>	(p. 29)
<b>N°2015-0105</b>	<i>Taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 30)
<b>N°2015-0106</b>	<i>Gestion active de la dette - recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2015 -</i>	(p. 31)
<b>N°2015-0107</b>	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2015 -</i>	(p. 31)
<b>N°2015-0108</b>	<i>Création de la Métropole de Lyon - Convention d'ajustement et de solidarité financière de la dette transférée -</i>	(p. 31)
<b>N°2015-0109</b>	<i>Inventaire comptable et règles d'amortissements -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0110</b>	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances à compter du 1er février 2015 -</i>	(p. 35)
<b>N°2015-0111</b>	<i>Opérations globalisées 2015 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisations de programme -</i>	(p. 35)
<b>N°2015-0112</b>	<i>Opération globalisée 2015 de la direction de la logistique, patrimoine et bâtiments - Travaux sur le patrimoine immobilier privé 2015 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0113</b>	<i>Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2015 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0114</b>	<i>Opérations globalisées 2015 de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0115</b>	<i>Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0116</b>	<i>Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 80)

<b>N°2015-0117</b>	<i>Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux - Intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0118</b>	<i>Opérations globalisées de la direction de la propreté 2015 - Individualisation d'autorisations de programme -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0119</b>	<i>Opérations globalisées de voirie 2015 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
<b>N°2015-0120</b>	<i>Lyon 3°; Lyon 7°- Création de la Métropole de Lyon - Installation des services - Phase II - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0121</b>	<i>Bron - Subvention pour le ramassage des encombrants au titre de l'année 2006 - Autorisation de lever la prescription quadriennale -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0122</b>	<i>Création de la Métropole de Lyon - Convention avec le Département du Rhône relative aux agents transférés -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0123</b>	<i>Création de la Métropole de Lyon - Création des emplois - Tableau des emplois de la Métropole -</i>	retiré
<b>N°2015-0124</b>	<i>Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole de Lyon -</i>	retiré
<b>N°2015-0125</b>	<i>Dispositions tarifaires pour les titres restaurant -</i>	retiré
<b>N°2015-0126</b>	<i>Travaux de reprises ponctuelles sur chaussées et trottoirs - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 81)
<b>N°2015-0127</b>	<i>Travaux de reprise surfacique sur chaussées et trottoirs (lots n°1 et n°2) - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 81)
<b>N°2015-0128</b>	<i>Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de grande et moyenne importance (lots n°1 et n°2) - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 81)
<b>N°2015-0129</b>	<i>Fourniture de contrôleurs de feux sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	retiré
<b>N°2015-0130</b>	<i>Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'EAU pour l'année 2015 -</i>	(p. 81)
<b>N°2015-0131</b>	<i>Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouveau de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad-Développement (TMD) -</i>	(p. 81)
<b>N°2015-0132</b>	<i>Protection de l'enfance - Actions de prévention spécialisées - Avenant à la convention à passer avec la Fondation AJD Maurice Gounon, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 36)
<b>N°2015-0133</b>	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une avance remboursable à la SAS ACCINOV pour le soutien au déploiement de la plateforme d'innovation ACCINOV -</i>	(p. 81)
<b>N°2015-0134</b>	<i>Indemnité de participation des membres libéraux des commissions et jurys créés dans le cadre des procédures de mise en concurrence des marchés publics -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0135</b>	<i>Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les Communes et la Métropole de Lyon - Composition -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0136</b>	<i>Création de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 40)
<b>N°2015-0137</b>	<i>Transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique - Convention avec les services préfectoraux -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0138</b>	<i>Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge -</i>	(p. 79)
<b>N°2015-0139</b>	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus -</i>	(p. 76)
<b>N°2015-0140</b>	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Modalités d'exercice du droit à la formation des élus - Orientations et crédits ouverts à ce titre -</i>	(p. 80)
<b>N°2015-0141</b>	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Groupes d'élus - Moyens de fonctionnement - Année 2015 -</i>	(p. 80)

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 26 janvier 2015 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 13 janvier 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée à l'unanimité).*

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Mme Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Michonneau procède à l'appel nominal)*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Rivalta, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, MM. Aggoun, Boudot, Mme Ait-Maten, M. Bousson, Mme Balas, MM. Bravo, Barret, Broliquier, Mme Basdereff, MM. Buffet, Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Girard, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Millet, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Roustan, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mmes Cardona (pouvoir à M. Rousseau), Belaziz, M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

## Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mmes Picot (pouvoir à M. Sécheresse), Ait-Maten (pouvoir à M. Képénékian), MM. Bérat (pouvoir à Mme Nachury), Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Gailliout (pouvoir à Mme Jannot), MM. Genin (pouvoir à Mme Pietka), Girard (pouvoir à M. Cohen), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Runel (pouvoir à Mme Brugnera), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

---

### Modification de la composition des commissions

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous informe que madame Marie-Christine Burricand demande à quitter la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale et sera remplacée par madame Michèle Picard.

Cette demande est sans incidence sur la répartition des sièges en commissions arrêtée par délibération numéro 2015-0006 du 16 janvier 2015.

En application de cette même délibération, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### Communication de monsieur le Président relative à la délibération n° 2015-0141 (actualisation de l'annexe)

**M. LE PRÉSIDENT :** L'ordre du jour de notre séance comporte le projet de délibération numéro 2015-0141 ayant trait aux moyens de fonctionnement alloués aux groupes politiques pour l'année 2015. Nous l'examinerons dans la série des dossiers pour lesquels aucune demande de temps de parole n'a été formulée.

La composition des groupes prise pour référence étant celle constatée lors de notre séance de ce jour, l'annexe actualisée au projet de délibération a donc été déposée sur vos pupitres.

*(VOIR annexe 1 page 82).*

*(Acte est donné).*

---

### Désignation de 7 scrutateurs - Enoncé des règles de vote

**M. LE PRÉSIDENT :** Avec la création de la Métropole, la plupart des désignations effectuées dans les organismes internes et externes doivent être reprises. La seule exception concerne les syndicats mixtes dans lesquels la Métropole de Lyon se substitue de plein droit à la Communauté urbaine, sans modification du nombre de sièges, en vertu de la combinaison de l'article L 3641-8 du code général des collectivités territoriales et du principe de continuité des mandats de Conseillers communautaires/Conseillers métropolitains fixé à l'article 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

S'agissant du cadre juridique applicable à nos désignations, je vous rappelle qu'en application de l'article L 3611-3 du code général des collectivités territoriales, 2 types de dispositions trouvent principalement à s'appliquer :

a) Des dispositions spécifiques à la Métropole de Lyon,

b) Des dispositions communes à l'ensemble des conseils généraux et applicables à la Métropole de Lyon, sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions spécifiques précédentes.

Il résulte de ces dispositions :

1°) Qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

Sauf cas particuliers, l'élection est acquise au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, à la majorité relative des suffrages exprimés.

2°) Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

3°) Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions de la Métropole ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Dans ce cas, la mise en œuvre d'un scrutin formel n'est pas nécessaire, même si une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin.

Nous avons donc le choix entre 2 modes de scrutin :

- un scrutin à main levée, si vous en êtes d'accord et si aucune disposition législative ou réglementaire ne l'interdit,
- un scrutin secret dans le cas contraire.

L'ordre du jour de notre séance comporte :

- 213 organismes dans lesquels la Métropole est représentée,

ce qui équivaut à près de 811 sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

Afin d'organiser ces scrutins :

1) - Je vous propose d'organiser un vote à bulletin secret chaque fois que la réglementation où la législation l'impose où lorsque doit être calculée une représentation à la proportionnelle au plus fort reste où à la plus forte moyenne.

Cela concerne les commissions et organismes suivants :

- la Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariats,
- la Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement,
- la Commission départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale du Rhône.

Pour autant, si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prendront effet immédiatement, sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

Le cas échéant, je vous propose donc de désigner, d'ores et déjà, par vote à main levée, 7 scrutateurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des scrutins.

Je vous propose 2 équipes :

#### **Equipe dépouillement n° 1 :**

- secrétaire de séance : Mme Elsa Michonneau
- scrutateur 1 : M. Christophe Quiniou
- scrutateur 2 : Mme Sandrine Frih
- scrutateur 3 : M. Loïc Chabrier

#### **Equipe dépouillement n° 2 :**

- scrutateur 4 : Mme Laurence Croizier
- scrutateur 5 : M. Damien Berthilier
- scrutateur 6 : M. Renaud George
- scrutateur 7 : M. Eric Desbos

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

*(Adopté à l'unanimité).*

2) - pour les autres désignations, je vous propose d'organiser un vote à main levée.

Y a-t-il des "oppositions", des "abstentions" sur ce mode opératoire ?

*(Adopté à l'unanimité).*

---

### **Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président**

---

**N° 2015-0010** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de mandats spéciaux sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2009-0468 du 12 janvier 2009 et n° 2014-0005 du 23 avril 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction assemblée et vie de l'institution -

**N° 2015-0011** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de droit de préemption urbain et de droit de propriété sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et n° 2014-0005 du 23 avril 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction assemblée et vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales applicable à la Communauté urbaine, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet des dossiers n° 2015-0010 et 2015-0011.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

---

**N° 2015-0012** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 8 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction assemblée et vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales applicable à la Communauté urbaine, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous aviez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier n° 2015-0012.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### **COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

---

**N° 2015-0095 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Budget principal - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -



**N° 2015-0096 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Budget annexe des eaux - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0097 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Budget annexe de l'assainissement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0098 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Budget annexe du restaurant administratif - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0099 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Budget annexe du réseau de chaleur - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0100 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0101 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Budget primitif 2015 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0095 à 2015-0101. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis très heureux d'avoir à vous présenter le premier budget de notre Métropole.

Ce budget est le fruit d'une expérimentation innovante dans le paysage institutionnel français. Cette expérimentation a vocation à affirmer la cohérence des interventions publiques en direction de nos concitoyens, mais surtout à préserver nos capacités d'action sur le territoire.

Elle va également permettre la mutualisation des ressources, qui contribuera ainsi à faire face à la baisse des dotations de l'Etat pour affirmer nos ambitions pour le territoire métropolitain.

*(Projection d'un document PowerPoint -VOIR annexe 2 page 83-).*

Cette présentation se déroulera suivant un plan en sept parties :

- l'élaboration de contexte et la méthode d'élaboration ;
- les recettes réelles de fonctionnement ;
- les dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'autofinancement ;
- un zoom sur les politiques publiques ;
- la dette ;
- les dépenses d'investissement 2015.

Je vais tenter de vous présenter le plus complètement et le plus clairement possible ce budget. Le but étant, naturellement, comme nous l'avons souhaité avec le Président et les services, de permettre une parfaite compréhension pour chacun d'entre vous.

### **I - Contexte et méthode d'élaboration du budget primitif 2015**

Je vais donc tout d'abord vous présenter le contexte et la méthode d'élaboration du budget primitif 2015.

En premier lieu, quelques mots sur la loi de finances rectificative 2014 et la loi de finances initiale pour 2015.

Afin de faire face aux difficultés financières des départements, les dernières lois de finances reconduisent des décisions initialement temporaires concernant, notamment, la péréquation départementale.

Ainsi, la faculté d'appliquer un taux de droit de mutation à titre onéreux jusqu'à 4,5 % et la possibilité de bénéficier du Fonds de solidarité des départements perdurent en 2015, sans assurance concernant les prochains exercices. Ces dispositions de *statu quo* illustrent la fragilité des ressources des collectivités.

Quant à la revalorisation des bases, fixée à 0,9 %, elle reste calée sur le niveau de l'inflation.

Quelles ont été les modalités d'élaboration du budget primitif 2015 ?

C'est un dialogue de gestion classique qui a été conduit sur le périmètre de la Communauté urbaine. Sur celui du Conseil général, deux dispositifs ont été mis en œuvre.

D'une part, la reprise des crédits de fonctionnement qui s'est faite sur la base des clés de répartition validées par la commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées (CLERCT). Ces clés ont été appliquées sur le budget primitif 2014 du Conseil général afin de disposer de crédits suffisants pour aborder un exercice budgétaire dans son ensemble. Cette méthode a été présentée lors du comité budgétaire communautaire du 14 novembre 2014.

D'autre part, les autorisations de programme et les crédits de fonctionnement. Le travail a été effectué pour ceux-ci sur la base la plus actualisée du Conseil général, le budget supplémentaire 2014, afin d'éviter la reprise d'opérations en voie d'extinction. Les projets ont été répartis en fonction de leur localisation géographique.

Enfin, pour en terminer sur la méthode d'élaboration du budget primitif 2015, regardons les transferts des crédits départementaux et les clés de la CLERCT. Un bref rappel, à présent, sur les clés de répartition utilisées. Il s'agit des clés moyennes validées par la CLERCT. Elles ont été affectées à la Métropole de la façon suivante : 78,11 % des recettes réelles de fonctionnement du Conseil général, 73,5 % des dépenses réelles de fonctionnement et, enfin 64,7 % des charges d'investissement net.

### **II - Les recettes réelles de fonctionnement**

Après la méthode, regardons à présent les recettes réelles de fonctionnement. Tout d'abord, la répartition des recettes de fonctionnement par nature. Les recettes de fonctionnement inscrites au budget principal se décomposent en grandes masses de la façon suivante :

- 616 millions de dotations, soit 25 % des recettes, contre 31 % au budget primitif 2014 de la Communauté urbaine. Vous pourrez constater, d'ailleurs, que la part des dotations baisse de façon drastique, puisque nous avons 1 629,7 millions d'euros de fisca-lité que nous étudierons dans quelques instants.

- 238,8 millions d'autres recettes de gestion, qui sont pour l'essentiel :

\* le produit des péages du boulevard périphérique Lyon Nord pour 33,7 millions d'euros,

\* des recettes de voirie telles que réfection de tranchées, travaux, occupation du domaine public pour 18,7 millions d'euros,

\* des redevances des parcs de stationnement pour 11,6 millions d'euros,

mais également des recettes liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour 24,3 millions d'euros, et au revenu de solidarité active (RSA) pour 11,6 millions d'euros, tels que le recouvrement des indus ou encore le Fonds départemental de mobilisation pour l'insertion.

Penchons-nous sur la répartition de la fiscalité.

S'agissant des recettes fiscales, elles s'élevaient, je vous le rappelle, à 1 629,7 millions d'euros, provenant à hauteur de 741,4 millions d'euros de la Communauté urbaine et 888,3 millions d'euros du Département. Ce produit prévisionnel tient compte d'une augmentation des taux de 5 % et se ventile de la façon suivante :

- 24 % issus de la fiscalité des ménages pour 391,4 millions d'euros,

- 45,5 % issus de la fiscalité des entreprises pour 742,2 millions d'euros,

- 30,4 % de droits de mutation à titre onéreux, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et autres recettes fiscales pour 496,1 millions d'euros, soit 201,5 millions d'euros pour les droits de mutation, 113,7 millions d'euros pour la TICPE.

Le tableau suivant fait apparaître le détail des fiscalités ménages et entreprises.

Les principaux impôts sont donc les impôts ménages pour 391 millions d'euros et sont composés des trois taxes traditionnelles : habitation, foncier, foncier non bâti, auxquelles il faut ajouter environ 30 % du produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères versé par les ménages.

Après les impôts ménages viennent ceux des entreprises, pour un produit de fiscalité de 742 millions d'euros. Je précise que la cotisation foncière des entreprises pour 213 millions d'euros et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 245 millions d'euros en constituent la plus grosse part.

Il est important de préciser que l'impact de l'augmentation de fiscalité des ménages reste raisonnable. En effet, par l'effet taux, nous avons :

- sur la taxe foncière, qui est dans le périmètre du Conseil général, une augmentation moyenne de 10 à 15 euros selon le nombre de personnes à charge,

- pour la taxe d'habitation, dans le périmètre communautaire, une augmentation moyenne de 10 à 12 euros selon le nombre de personnes à charge.

Le tableau suivant est important car il présente les effets sur la capacité à investir de l'augmentation de la fiscalité. Celle-ci doit concourir en augmentant nos recettes, donc notre taux de financement, à la préservation de notre capacité à investir.

Nous passerons ainsi d'une capacité de près de 1,5 milliard d'euros sur le mandat, soit 250 millions d'euros par an en

moyenne, à une capacité de 1,710 milliard d'euros sur la même durée, soit 285 millions d'euros en moyenne, grâce au levier de l'emprunt. La part départementale s'ajoute à ces montants pour près de 149 millions d'euros sur la durée du mandat.

S'il est vrai que la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du dernier mandat était très volontariste, avec un investissement moyen annuel de près de 460 millions d'euros sur le budget principal, je vous rappelle toutefois que sur le premier mandat, nous étions plutôt à une moyenne annuelle, sur le même périmètre qu'aujourd'hui, de 272 millions d'euros.

Sur le tableau suivant, examinons le détail des dotations. Les dotations représenteraient une recette totale de 616 millions d'euros, provenant à hauteur de 381,1 millions d'euros du périmètre communautaire et pour 234,9 millions d'euros du périmètre départemental.

La principale dotation est, comme vous le savez, la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui s'élève à 495,2 millions d'euros, et se décompose ainsi :

- dotation de compensation pour 269,2 millions d'euros,
- dotation forfaitaire pour 141,2 millions d'euros,
- dotation d'intercommunalité pour 65,4 millions d'euros,
- dotation de péréquation urbaine pour 19,4 millions d'euros.

Il convient de prendre conscience de l'importance de notre participation au redressement des comptes publics. En effet, ce tableau projette la diminution de la dotation globale de fonctionnement jusqu'en 2020. Comme vous pouvez le constater, la perte de dotation s'élèverait en 2015 à 73,5 millions d'euros, puis à 124,5 millions d'euros en 2016 et enfin à 175,5 millions d'euros dès 2017. Soit une perte cumulée de 31,2 % de la DGF entre 2013 et 2017.

Il est ainsi assez aisé de calculer le manque à gagner que nous subissons. Il faut noter que la baisse de DGF que nous venons de constater est toutefois partiellement atténuée car elle intègre les conséquences de l'attractivité de notre territoire, à savoir principalement la hausse de la population, événement pris en compte pour le calcul des dotations.

Néanmoins, ces éléments se combinent avec les effets de la péréquation horizontale touchant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le Fonds national des droits de mutation à titre onéreux et le Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée ; ce qui entraîne un manque à gagner pour la collectivité estimé à 52,7 millions d'euros pour la seule année 2015.

Je précise que la perte globale pour la collectivité à l'horizon 2020 est estimée à plus d'un milliard d'euros.

Après les recettes de fonctionnement, penchons-nous sur la troisième partie de mon exposé concernant les dépenses réelles de fonctionnement.

### **III - Les dépenses réelles de fonctionnement**

Un premier tableau fait apparaître leur répartition. Il détaille les grandes natures de dépenses inscrites au budget.

Tout d'abord, les charges générales sont évaluées à 304,5 millions d'euros, soit 14 % des dépenses totales de fonctionnement. Font partie de ces dépenses, à titre d'exemple :

- les marchés de collecte des ordures ménagères pour 19,8 millions d'euros,
- les marchés de tri des déchets pour 7,9 millions d'euros,
- le contrat d'exploitation des déchetteries pour 14,5 millions d'euros,
- le contrat de prestation d'incinération de l'usine Lyon nord pour 14,6 millions d'euros.

Après les charges générales, les charges de personnel représentent, quant à elles, une dépense de 385,2 millions d'euros, soit toutefois seulement 18 % des dépenses totales de fonctionnement.

Constituent également une dépense de fonctionnement les versements aux Communes, qui sont prévus à hauteur de 232,7 millions d'euros, soit 11 % des dépenses totales de fonctionnement. Il s'agit de l'attribution de compensation pour 212,2 millions d'euros et de la dotation de solidarité communautaire pour 20,5 millions d'euros.

Viennent ensuite les dépenses de péréquation pour 40 millions d'euros, soit principalement :

- le Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à hauteur de 22 millions d'euros,
- et le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, à hauteur de 10,1 millions d'euros.

Viennent ensuite les dépenses à caractère social, qui s'élèveraient à 624 millions d'euros, soit 28 % des dépenses totales de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses liées :

- à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour 90,9 millions d'euros,
- au revenu de solidarité active (RSA) pour 199,2 millions d'euros,
- à la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 36,6 millions d'euros,
- aux frais de séjour en matière d'enfance et de handicap pour 279,6 millions d'euros,
- aux aides à la personne, notamment de l'enfance, pour 17,6 millions d'euros.

Par ailleurs, les charges financières ainsi que les autres charges représentent respectivement 60,5 millions d'euros et 47,8 millions d'euros, soit 3 % et 2 % des dépenses totales de fonctionnement.

S'agissant enfin des dépenses liées au versement des subventions et participations, pour 417,9 millions d'euros, je vous propose de vous les présenter plus en détail dans un nouveau tableau. Ce graphique vous présente le détail des subventions et participations.

Les deux dépenses les plus significatives en la matière sont :

- la participation au syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), pour 148,3 millions d'euros, soit 35 % du total,
- la contribution au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), pour 107,9 millions d'euros, soit 26 % du total.

Egalement, les subventions en matière de développement économique qui représenteraient 12 millions d'euros, avec 4,6 millions d'euros pour l'Agence d'urbanisme, 4,2 millions d'euros

pour l'Office de tourisme, 1,7 million d'euros pour l'Agence pour le développement économique de l'agglomération lyonnaise (ADERLY) et 1,2 million d'euros pour Only Lyon.

Sont également prévues les dotations aux collèges, à hauteur de 11,8 millions d'euros, les contributions au budget annexe, à hauteur de 19,2 millions d'euros, les subventions aux offices publics de l'habitat (OPH) à hauteur de 5,9 millions d'euros, les participations aux syndicats mixtes à hauteur de 9,8 millions d'euros.

S'agissant des autres subventions et participations, elles représentent 103 millions d'euros et concernent, à titre d'exemple : les subventions à Rhône Express pour 5 millions d'euros, les Nuits de Fourvière pour 3,2 millions d'euros, la Biennale d'art contemporain pour 2,5 millions d'euros, l'Opéra de Lyon pour 3,2 millions d'euros, le Comité social du personnel pour 4,1 millions d'euros, et enfin les pôles de compétitivité pour 1,7 million d'euros.

Il est intéressant de réserver quelques instants à l'examen des dépenses de personnel qui représentent 18 % des dépenses de fonctionnement.

Les 385 millions de masse salariale intègrent des crédits transférés au titre des compétences départementales pour 183 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros émergent sur le secteur spécifique du RSA. Avec près de 207,5 millions d'euros, le périmètre de la Communauté urbaine a connu une évolution de ses dépenses de personnel de 0,44 % de budget primitif à budget primitif. Cette évolution intègre naturellement le glissement vieillesse technicité, comme les mesures réglementaires nationales telles que la revalorisation des catégories C, mais également les créations de postes liées à la mise en œuvre de l'autorité organisatrice de l'eau.

Pour terminer avec les dépenses de fonctionnement, regardons quelle est la répartition par grandes politiques sectorielles.

Le tableau présente la répartition des dépenses de fonctionnement, hors charges de personnel, basées sur le découpage des neuf politiques sectorielles de la Métropole de Lyon :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel représentent une dépense de 71,6 millions d'euros, dont 30,2 millions d'euros pour la culture et 26,5 millions d'euros pour le rayonnement national et international,
- l'aménagement de l'espace communautaire représente une dépense de 270,3 millions d'euros, avec, comme principal poste de dépense, celui des transports urbains pour 160 millions d'euros,
- l'éducation et la formation représentent 28 millions d'euros,
- la dépense liée à la politique environnement et cadre de vie s'élèverait à 124,7 millions d'euros, dont 73,4 millions d'euros consacrés aux déchets et 36 millions d'euros au nettoyage,
- l'équilibre social de l'habitat représenterait 17,1 millions d'euros,
- les versements aux Communes, la dotation de solidarité communautaire, les intérêts de la dette et la dotation de compensation métropolitaine sont évalués à 506,5 millions d'euros,
- la politique de la ville représenterait une dépense de 20,8 millions d'euros,
- s'agissant des services d'intérêt collectif, la dépense s'élèverait à 130,7 millions d'euros, principalement liés à la contribution obligatoire au SDMIS de 107,9 millions d'euros,

- enfin, la politique de la solidarité totaliserait des dépenses à hauteur de 632,6 millions d'euros, dont 123,5 millions d'euros pour l'enfance, 92,8 millions d'euros pour l'emploi et l'insertion, 123 millions d'euros pour les personnes âgées et 189,4 millions pour les personnes handicapées.

Les recettes et dépenses de fonctionnement, ainsi décrites, permettent de dégager notre autofinancement.

#### **IV - L'autofinancement**

Nous commencerons par un tableau de présentation générale.

Cette illustration présente ainsi l'autofinancement brut dégagé sur le budget principal métropolitain. Il est obtenu par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement, 2,484 milliards d'euros, et les dépenses réelles de fonctionnement, 2,187 milliards d'euros, inscrites au budget de l'exercice. L'autofinancement brut s'élève ainsi à 297 millions d'euros. Il permet, avec les autres recettes d'investissement, telles que l'emprunt ou les subventions, de financer les dépenses d'investissement, prévues au budget, à hauteur de 809,2 millions d'euros, parmi lesquelles les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette, soit 151,2 millions d'euros au budget principal.

A titre de comparaison, les autofinancements bruts dégagés par les budgets principaux communautaire et départemental s'élevaient en 2014 à respectivement 221,5 millions d'euros et 119,5 millions d'euros.

Un nouveau tableau fait apparaître la répartition de l'autofinancement entre part communautaire et part départementale. Vous noterez principalement, et c'est important, que sur les 297 millions d'euros d'autofinancement dégagés, 227 millions d'euros proviennent de notre part communautaire.

#### **V - Zooms sur les politiques publiques**

A présent, je vais vous présenter quelques tableaux concernant des zooms sur les politiques publiques. Les diapositives permettent d'illustrer quelques-uns de nos domaines d'intervention. Je vous ferai, pour chaque tableau, un bref commentaire vous permettant de lire les quelques lignes importantes que contiennent ces tableaux.

L'insertion : on évalue à plus de 46 000, le nombre d'allocataires du RSA, sur le territoire métropolitain, sur une population active de près de 610 000 personnes. Et à ce titre, c'est 199,2 millions d'euros qui devraient être versés.

Les personnes âgées : on dénombre 30 700 allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie et 3 274 bénéficiaires de l'aide sociale. C'est 91 millions qui sont inscrits au titre de l'APA au budget primitif 2015.

Les personnes handicapées : en termes institutionnels, il convient de souligner les liens étroits avec la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH). Environ 90 000 décisions sont prises chaque année par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, qui remplacent les commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel et les commissions départementales d'éducation spéciale.

L'enfance et la famille : cette politique regroupe nos interventions en matière de petite enfance, avec notamment plus de 11 000 assistantes maternelles agréées sur le territoire métropolitain, de santé publique, mais également de protection de

l'enfance. Plus de 11 200 personnes sont concernées au titre de l'aide sociale à l'enfance. L'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) occupe une place importante dans nos dispositifs.

Le sport, la culture et l'éducation : ce vaste champ d'intervention regroupe aussi bien le soutien au monde associatif, aux clubs et grands événements sportifs et culturels, que la mise à disposition de nos infrastructures, à l'image de nos deux grands parcs, Parilly et Lacroix-Laval. Les 113 collèges métropolitains accueillent près de 61 500 collégiens.

L'aménagement et le cadre de vie : la Métropole a la charge de près de 3100 kilomètres de voirie, de nombreux ouvrages d'art, puisque 148 ponts nous ont été transférés. Evidemment, nos interventions en matière de propreté continuent à croître au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux sites, tels que les rives de Saône.

#### **VI - La dette**

Examinons d'abord la répartition de la dette.

Sur près de 884 millions d'euros de stock de dette, plus de 568 millions d'euros ont été attribués à la Métropole, dont 307 millions au titre de la dette mutualisée et 261 millions d'euros au titre de la dette scindée.

Ces 261 millions d'euros se répartissent entre 18 contrats dits simples, scindés en deux contrats distincts, avec application de la fameuse clé de 64,7 %, correspondant à la répartition géographique des investissements.

Pour les contrats complexes, ils sont transférés chacun en entier à la Métropole ou conservés en entier par le Département, afin d'éviter toute modification en cours de contentieux. Ces contrats complexes font l'objet d'une mutualisation. Une compensation financière entre les collectivités permettra ainsi de maintenir une équité, respectant la clé de répartition générale de la dette entre les collectivités.

Cette dette complexe mutualisée représente 307 millions d'euros sur quatre contrats pour la Métropole, dont deux en contentieux. Ces deux contrats ont subi l'impact du décrochement de parité entre l'euro et le franc suisse, mesuré à 6,4 millions d'euros de frais supplémentaires pour la Métropole. Ces frais seront à payer pour partie en mars puis en novembre 2015.

Examinons à présent l'encours de la dette.

Il est de 1,8 milliard au budget principal et 2 milliards tous budgets confondus. Il comprend d'une part la dette transférée du Conseil général, soit un capital restant dû de 560 millions d'euros pour 22 contrats, avec une dette dont plus du quart est classée en F6. Brièvement, le classement Gissler qui vous est présenté classe les contrats entre contrats sans risques, qui sont les A1, jusqu'à des contrats plus compliqués, tels que le F6. J'oubliais la dette transférée de Vaulx en Velin, liée à la compétence réseau de chaleur, soit un capital restant dû de 12,3 millions d'euros, pour sept contrats sans risque, cotés A1 sur la charte Gissler.

Il faut noter que le taux moyen de notre dette reste remarquable, à 2,7 %. Au total, plus de 93 % de l'encours de dette de la Métropole est fort heureusement sain et non risqué. La capacité de désendettement est de six ans et trois mois. Elle reste donc très satisfaisante. Elle est calculée sur la base de l'encours prévisionnel du budget principal sur l'autofinancement brut, qui est, pour rappel, de 297 millions d'euros.

Enfin, concernant la dette, un dernier tableau permet de visualiser les annuités d'emprunt. Le montant de l'annuité d'emprunt 2015 est de 244,7 millions d'euros, dont 184,2 millions d'euros au titre du capital et de 60,5 millions d'euros pour les intérêts.

La dette que nous venons d'examiner concourt au financement de nos investissements. Regardons à présent la répartition de l'investissement au BP 2015.

### **VII - Les dépenses d'investissement 2015**

Un tableau illustratif montre qu'une fois faite la répartition des dépenses d'investissement départementales, en fonction de leur territoire d'implantation, les crédits issus de ce périmètre, soit 207,6 millions d'euros, ont été ajoutés à ceux du périmètre communautaire, soit 409,7 millions d'euros, on aboutit ainsi à un montant d'investissement 2015 de 617,2 millions d'euros.

Les services sont actuellement en cours d'analyse des projets relevant du périmètre départemental, afin de les intégrer aux propositions qui seront soumises à approbation dans le cadre du travail d'élaboration de la PPI, dont le vote est prévu en juin prochain.

A l'heure actuelle, seuls les coups partis, déjà engagés par le Conseil général, figurent dans les propositions budgétaires.

Je peux vous indiquer, à titre d'exemple, que nous allons réaliser en 2015 la ZAC Castellane à Sathonay Camp, la nouvelle pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, la liaison Gambetta-Fontaines sur Saône, l'Institut de nanotechnologies à Lyon Cité Campus, la requalification du centre-bourg à Albigny sur Saône, la mise en conformité du tunnel sous Fourvière, des collèges à Tassin la Demi Lune, Caluire et Cuire ou Champagne au Mont d'Or, le cours Emile Zola à Villeurbanne, l'esplanade de la Poste à Dardilly. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

### **Conclusion**

J'ai ainsi terminé, monsieur le Président, chers collègues, la présentation du budget.

En conclusion, je vous dirais que, nonobstant les ressources très faibles que nous avons aujourd'hui, compte tenu des mesures drastiques prises au niveau gouvernemental, ainsi que les dépenses obligatoires, notamment dans le domaine social, qui augmentent, nous avons su proposer une réponse ambitieuse.

La Métropole est une première sur le plan législatif. Elle constitue justement une opportunité formidable de nous réinterroger sur nos pratiques, de mutualiser nos ressources et de dégager des marges de manœuvre. Il s'agit pour nous de continuer, nonobstant les circonstances défavorables que je vous ai rappelées, à proposer aux habitants des services cohérents alliant attractivité et proximité. Et c'est ce que nous allons faire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Brumm. Nous avons maintenant six minutes pour le groupe Front national.

Je vous demande, si possible, de respecter les temps de parole.

**M. le Conseiller BOUDOT :** Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, nous sommes amenés aujourd'hui à nous prononcer sur le premier budget de la Métropole. Plus que jamais, ce

budget primitif sera la traduction financière de la nature de notre nouvelle collectivité, après l'absorption du Conseil général du Rhône par le Grand Lyon.

Tout d'abord, monsieur le Président, permettez-moi une remarque liminaire, en déplorant la précipitation avec laquelle vous avez voulu faire passer ce budget, au mois de janvier, alors qu'il aurait été plus sain de réunir au moins trois commissions des finances sur janvier et février pour que chaque groupe politique s'empare du sujet.

Trente minutes de bonne présentation, certes, quelques questions, c'est un peu court pour un budget de 3,3 milliards d'euros, vous en conviendrez. A titre de comparaison, ce budget est supérieur d'environ 10 % à celui de la grande Région Rhône-Alpes-Auvergne, qui comptera bientôt 12 départements et 8 millions d'habitants.

Par définition, ce premier budget ne peut être évalué de façon dynamique et par comparaison avec l'ancien qui n'existe pas. Cependant, je relève que la Chambre régionale des comptes vous avait fait remarquer dans son dernier rapport à la Ville le manque d'information des élus, notamment concernant les relations avec le Grand Lyon devenu Métropole. Il aurait été bon d'en tenir compte et d'associer à vos présentations certains documents du Conseil général, par exemple.

En introduction, je rappellerai simplement que la situation budgétaire, sans précédent, que nous connaissons aujourd'hui en France, nous la devons à l'échec des politiques économiques et sociales du Gouvernement, qui lui-même n'a fait qu'accentuer la faiblesse et les échecs connus sous la mandature précédente. Accroissement rapide et régulier du déficit des comptes publics, accroissement du chômage à un niveau historique, hausse vertigineuse de l'imposition des ménages et des entreprises, accroissement de la dette à près de 98 % du PIB, voici le triste bilan des uns et des autres.

La conséquence directe de cet échec global est le plan d'économies sur les collectivités territoriales décidé par le Gouvernement, d'un montant de 3,7 milliards d'euros par an, et qui va directement amputer la dotation que l'Etat verse à la Métropole de près d'un milliard d'euros sur six ans. J'en conviens, c'est considérable.

Alors, monsieur le Président, fidèle à vos habitudes, vous vous précipitez sur le levier fiscal, vous aurez recours à l'emprunt et, pris à la gorge par les dépenses sociales qui exploseront, vous n'annoncez même pas de plan d'économie sur les dépenses de fonctionnement. Mais nous allons y revenir.

Permettez-moi d'entrer dans l'analyse des comptes. Concernant les dépenses de fonctionnement, nous constatons que la dépense s'articule autour du poste principal qu'est la dépense sociale, pour près de 624 millions d'euros, et notamment le versement annuel de 200 millions d'euros de RSA, soit près de 46 000 personnes chaque mois. On remarque d'emblée que les dépenses de personnel s'établissent à 385 millions d'euros, masse salariale nouvelle et considérable, imposée par la prise en charge et l'indexation des 4 000 fonctionnaires territoriaux arrivant du Conseil général. Les subventions et participations s'établissent à 418 millions d'euros, soit près de 20 % du budget de fonctionnement, avec des postes sensibles, comme le SYTRAL, et les autres subventions, comme le Rhône Express, la Biennale, l'Opéra ou le musée des Confluences.

Les charges financières, en d'autres termes les intérêts de la dette, de la Métropole sont imposantes, à hauteur de 60 millions d'euros, et vont augmenter dans les prochaines années. Nous en reparlerons dans un instant.

Le poids excessif des dépenses de fonctionnement, incarné par la ligne budgétaire que nous venons de citer, préfigure un changement de nature de notre collectivité, qui devient en majorité redistributrice de l'aide sociale. Par ailleurs, ce niveau considérable du budget de fonctionnement pourrait créer un effet boule de neige, un cercle d'insolvabilité, qui pourrait durablement s'installer et dégrader fortement l'épargne brute et notre capacité de désendettement, qui passe déjà de quatre à plus de six ans.

Monsieur le Président, vous avez délibérément décidé d'augmenter la fiscalité directe de 5 %. Cette hausse va générer un produit supplémentaire de 210 millions d'euros par an. Vous préférez aujourd'hui augmenter les impôts des ménages et des entreprises, plutôt que de faire des économies de structure et de mutualisation pourtant promises et espérées par nos compatriotes. Pourtant, faire des économies est aussi un autre moyen de préserver l'autofinancement. Les ménages sont bien entendu directement visés, pour l'équivalent de 390 millions d'euros, et les entreprises pour près de 30 % des recettes, soit 742 millions d'euros.

Sur le plan des investissements, la Métropole est-elle toujours une collectivité d'équipement, d'investissements, comme l'était avant elle le Grand Lyon ? En l'absence d'un plan d'équipement connu, d'une PPI, qu'on annonce pour l'été prochain et qui reste à écrire, comment le savoir ? Collectivité d'équipement, on peut en douter. Sans un plan d'envergure de réductions des charges qui iront en augmentation ces prochaines années, notamment à cause des dépenses sociales que nous ne maîtriserons plus, les investissements vont être en effet gravement touchés et revus à la baisse.

Vos belles promesses de métro qui traverse les montagnes devront se faire discrètes. Et nous pouvons douter aujourd'hui de leur véritable faisabilité.

Résumons-nous : un Etat socialiste défaillant et ruiné, qui baisse fortement sa dotation aux collectivités, un budget de fonctionnement trop lourd et qui explosera dès l'année prochaine. Tout cela vous amène à recourir au levier fiscal et à augmenter une nouvelle fois les impôts en direction des entreprises.

La Métropole, déjà lourdement endettée, hérite d'une partie de la dette du Conseil général, par la magie de la clé de répartition, un tiers, deux tiers. Le 14 janvier dernier, la Banque de Suisse a abandonné son taux plancher et a déclenché une véritable flambée de sa monnaie, renchérissant fortement les taux d'intérêts de deux emprunts toxiques, qui feront monter de plusieurs millions d'euros, on parle de 10 millions d'euros, les intérêts à rembourser.

Monsieur le Président, permettez-moi d'en conclure et de me mettre à la place de tous ces Métropolitains qui apprennent que les impôts vont augmenter, que dans la Ville de Lyon les impôts augmenteront, l'Etat augmentera ses impôts, la Région également. Et mettez-vous à la place de ceux-ci aussi quand ils apprennent que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est bien supérieure aux coûts du service. Cet argent devra être renvoyé dans les foyers fiscaux sous forme d'avoir fiscal.

J'en termine, monsieur le Président, il me reste 20 secondes. Je vais utiliser la jurisprudence Cochet, qui double ses temps de parole à chaque fois.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, monsieur Boudot. Aujourd'hui, les temps de parole ne sont pas doublés. Nous allons passer au groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, nous délibérons ce jour sur le premier budget primitif du budget principal de la Métropole de Lyon, soit un budget arrêté à 3,3 milliards d'euros, en recettes et en dépenses, 2,7 milliards d'euros de fonctionnement, 800 millions d'euros pour la section d'investissement.

Je voudrais tout d'abord souligner le travail réalisé par les services ces derniers mois, afin que nous soyons en mesure aujourd'hui de pouvoir nous prononcer sur ce budget. Les élus GRAM tiennent à remercier les services pour ce travail et les présentations qui nous ont été faites antérieurement à cette séance.

Ce travail était indispensable car nous avons aujourd'hui une grande responsabilité.

Nous avons une grande responsabilité à réussir la Métropole, d'abord pour assurer la continuité et même l'amélioration à terme du service public rendu à nos concitoyens, habitants et usagers de nos services.

Nous avons aussi cette responsabilité vis-à-vis des 8 700 agents que nous avons désormais engagés au service du projet métropolitain. Le dialogue social sera totalement indispensable, pour que ce projet voulu par les élus soit également partagé et porté par l'ensemble des agents et services de la présente Métropole.

Nous avons enfin une grande responsabilité politique. Et nous voulons rappeler ici, comme nous l'avons fait dernièrement à la Ville de Lyon, que si la maîtrise de la technique budgétaire et financière est évidemment indispensable, ce débat technique ne doit pas éluder ou évacuer le débat politique. En d'autres termes, pourquoi et pour qui construisons-nous la Métropole ? Quelles sont et quelles seront les priorités d'action de la Métropole en matière de politiques publiques ? Comment chercherons-nous à les rendre plus pertinentes et mieux déployées sur l'ensemble des territoires ? C'est bien cet objectif de déploiement des politiques publiques sur les territoires qui doit nous guider, plus que la simple rationalisation de ces politiques.

Je voudrais dire pour conclure que le GRAM regrette que le vote du budget 2015 ne soit pas plus mis en relation avec le projet de la Métropole sur les six ans et donc que nous n'ayons pas eu un débat sur le plan de mandat pour ces six années avant de voter le budget 2015. Dans ces conditions, le GRAM s'abstiendra sur ce premier budget métropolitain.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous passons au groupe Lyon Métropole gauche solidaires pour quatre minutes.

**Mme la Conseillère RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires a bien pris la mesure de la situation financière contrainte dans laquelle les collectivités territoriales se trouvent actuellement. Nous reprenons le vœu de l'Association des Maires de France, que nous avons voté à l'unanimité lors d'une précédente séance du Grand Lyon : le Gouvernement va trop vite et trop fort dans la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Notre groupe rappelle aussi que le Grand Lyon, depuis des années, a déjà fait des efforts budgétaires pour réduire ses coûts, tout en développant les services à la population. De ce fait, nous sommes d'ailleurs considérés comme une collectivité solide, ayant des moyens financiers, avec une dette réduite. Nous sommes donc d'autant plus taxés par l'Etat à travers le Fonds de péréquation intercommunale. Mon collègue Roland Jacquet parlera de la dette dans une autre intervention.

Pour ce qui concerne l'augmentation des impôts, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires n'a jamais été opposé au prélèvement fiscal. L'impôt est un moyen de redistribution des richesses et de financement des services publics, dont nous ne saurions nous passer. Les quelques villes des Etats-Unis qui ont supprimé les impôts locaux découvrent aujourd'hui qu'il n'y a plus de transports en commun ni de ramassage des ordures et que la bonne volonté des habitants pour du covoiturage ou le traitement des déchets n'a qu'un temps et des limites.

Le problème est que l'impôt doit être juste et bien utilisé. Or, les impôts locaux ne sont pas vraiment justes et nous faisons le vif reproche au Gouvernement de n'avoir pas eu le courage de lancer immédiatement la réforme fiscale générale dont notre pays a besoin, impôts locaux compris.

Cela dit, une hausse de 5 % des impôts en début de mandat, comme annoncée lors de la campagne électorale, ne nous choque pas. Cette hausse est nécessaire pour nous donner les moyens d'agir, lors des six ans à venir, sans nouvelle augmentation ensuite.

Cela n'empêche pas que nous sommes inquiets pour les habitants de l'accumulation des hausses d'impôts et de tarifs quand les revenus stagnent ou baissent. Mais nous ne pouvons faire autrement qu'augmenter les impôts de ceux qui paient des impôts directs, ce qui représente la moitié de la population.

Pour ce qui est de la façon dont cet argent sera utilisé, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite formuler cinq points auxquels il tient.

Nous souhaitons que l'augmentation des impôts serve pour l'investissement Et le fonctionnement. Il faut bien sûr contrôler la masse salariale, réfléchir à l'organisation des services, mais les dépenses de fonctionnement ne sont pas forcément synonymes de gabegie, comme certains essaient de le faire croire. D'autant que nos compétences sociales vont exiger de nos salariés un travail d'accueil des habitants en difficulté, qui demande du temps, un engagement humain et des compétences techniques pointues. Cela, c'est du fonctionnement.

Nous demandons aussi que l'autofinancement ne soit pas renforcé. Nous avons augmenté l'épargne brute dans ce mandat, et encore en 2013 et 2014. Avec la situation financière actuelle, il faut lâcher du lest sur le sujet.

Concernant le logement, l'habitude était de suivre les financements de l'Etat. Nous alertons sur le fait que la baisse de financement de l'Etat ne doit pas être suivie d'une baisse de financement de notre collectivité. Certes, il ne peut être question de compenser les baisses de financement de l'Etat. Mais il faut au minimum garder notre participation au même niveau, car sinon nous n'arriverons pas à produire des logements qui sont nécessaires aux besoins de la population. La situation est grave en ce domaine. Nous saluons par contre le fait que dans ce budget 2015, la subvention aux OPH ne soit pas réduite, alors que quasiment toutes les autres subventions aux organismes extérieurs le sont.

Pour les territoires qui sortent de la politique de la Ville, nous souhaitons aussi que nos efforts perdurent.

Concernant l'éducation au développement durable, qui pourrait passer pour une variable d'ajustement dans les temps de disette financière, nous demandons que cette politique qui engage l'avenir, par les comportements des habitants et du secteur économique, ne soit pas réduite, car à moyen terme, cela aggraverait les dépenses.

Pour conclure, nous voterons le budget 2015. Rien de ce que nous faisons aujourd'hui n'est superflu. Nous réalisons depuis des années sur le Grand Lyon des actions de grande qualité dans nos compétences variées. Cela se voit dans le budget 2015. Je ne peux tout énumérer. Nous ne pouvons qu'espérer que nous ne réduirons pas nos engagements et que nous réussirons à œuvrer encore pour le progrès de notre agglomération. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous passons au Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère MICHONNEAU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voici réunis pour étudier notre premier budget en tant que Métropole de Lyon, qui non seulement marque le départ de notre nouvelle collectivité territoriale, mais aussi matérialise le transfert des compétences issues du Conseil général.

Notre territoire est, grâce au travail de notre majorité, sans cesse vanté et reconnu. Notre modèle lyonnais, novateur et unique en France, est même appelé à devenir un exemple d'organisation du territoire et de décentralisation. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ce premier budget le démontre encore. Il est à la hauteur des attentes. Il est sain et ambitieux et donnera les moyens à notre Métropole de développer des projets cruciaux pour continuer le développement de notre territoire.

Avec un budget de plus de 3 milliards d'euros, vous avez, monsieur le Président, surtout su surmonter la baisse importante des dotations de l'Etat, qui, dans notre contexte budgétaire difficile, nous amène à toujours plus de pragmatisme.

Notre Métropole de Lyon n'est en effet pas une exception. Subissant une baisse de ses dotations, de 73 millions d'euros cette année et près d'1 milliard sur le mandat, elle participe au redressement économique de la France.

A noter tout de même un point positif dans ce contexte : les taux d'emprunt sont historiquement bas et allègent le poids des intérêts de notre dette. Ils représentent en effet 3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ceci permettra à notre collectivité de mieux se concentrer sur les besoins concrets des Grands-Lyonnais. Toutefois, il nous faudra rester vigilants concernant les emprunts toxiques hérités du Conseil général, qui ont ramené notre capacité de désendettement prévisionnel à six ans et trois mois. Au regard d'autres collectivités qui sont aujourd'hui en grandes difficultés financières à cause de ce type d'emprunt, nous espérons que vous saurez en contenir les effets.

Mais je voudrais surtout saluer ici le dynamisme des politiques qui seront engagées cette année encore, avec le maintien d'un niveau très élevé d'investissement, à hauteur de 839 millions d'euros. Malgré le contexte budgétaire contraint et le transfert des charges à caractère social du Département, le taux d'investissement réel reste remarquablement haut. Il représente 25 % du budget pour 2015, ce qui est une preuve de confiance dans notre avenir. Ceci devrait permettre de voir se concrétiser des projets importants pour l'attractivité de notre territoire.

La capacité d'autofinancement de la Métropole de Lyon est aussi à relever. Elle sera à hauteur de 297 millions d'euros cette année, ce qui montre la bonne santé de nos finances publiques et notre capacité à faire face à nos engagements financiers.

Dernier point que je voudrais aborder : ce budget assure la continuité du service public et concrétise le virage social de la

Métropole avec un quart des dépenses de fonctionnement qui seront consacrées au RSA, aux prestations sociales, aux aides aux personnes âgées ou aux aides aux handicapés. Ceci est une chance pour notre Métropole. Nous devons prendre toute la mesure de notre responsabilité. Il nous faudra engager une réelle politique d'accompagnement, qui gardera toujours au cœur de notre action l'humain. Les projets de rénovation sociale et l'action en direction des habitants seront un bon moyen de réaffirmer les valeurs de la République, y compris dans les quartiers en difficulté.

Nous entrons donc, avec ce budget, dans la phase de lancement de notre nouvelle collectivité qui sera une phase de coordination et de réorganisation, qui amènera à moyen et long termes de précieuses économies.

Le Grand Lyon a su se renouveler grâce à la Métropole qui, en prenant une autre échelle, aura les moyens de faire face au contexte financier difficile, tout en restant dynamique et efficace.

Ce budget, que vous nous proposez, monsieur le Président, est un budget qui préserve le service public et les prestations sociales, tout en agissant en faveur du développement de notre territoire.

Pour toutes ces raisons, le groupe PRG votera en faveur de ce budget.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je donne la parole au groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, ce budget est totalement particulier, issu de ceux de la Communauté urbaine et du Conseil général.

Nous avons bien noté le travail fin réalisé sur le transfert des éléments du Conseil général. Nous avons bien noté également le maintien des enveloppes étudiées par nos anciens collègues du Conseil général pour cette année 2015, dans le double souci de garantir la continuité du service public et de rassurer nos nouveaux partenaires, notamment associatifs.

Nous tenions à féliciter l'administration pour le travail accompli.

Par ailleurs, nous sommes aussi très inquiets de l'évolution des emprunts indexés sur le Franc suisse et indignés de cette situation du pouvoir de la finance sur le bien commun, sur l'intérêt général.

Si notre collectivité doit étudier ces conséquences, elle a probablement également intérêt à rejoindre les revendications collectives aux niveaux national et européen.

Enfin, sur l'augmentation des taxes, nous avons pu en mesurer la nécessité lors de nos débats, assez riches, en commission, et noter que cette disposition, par ailleurs annoncée, est particulière à cet exercice et à ce budget.

Nous savons que les doublons vont se résorber et se gérer au service de l'efficacité de notre service public. Par ailleurs, il en va de notre intérêt à tous et de notre collectivité de garder une capacité d'investissement pour le dynamisme de l'agglomération et de son économie, notamment en termes d'emploi.

Mais ce sur quoi nous voulions insister aujourd'hui porte sur le sens que l'on donne à chaque euro programmé.

De notre point de vue, nous ne pouvons pas ignorer ce que disent nombre de personnes sur le terrain, des habitants et notamment des jeunes, ou des professionnels, qu'ils soient enseignants, travailleurs sociaux ou intervenants dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'emploi.

Nous ne pouvons pas ignorer leur quotidien, leur réalité, leurs craintes, leurs points de vue et leurs propositions.

Nous ne pouvons pas ignorer non plus ce que décrivent depuis des années nombre de chercheurs. Je pense à Davezies, Bacqué, Lapeyronie, Estèbe, ou encore Jacques Donzelot et bien d'autres.

La société se fragmente et se délite. La précarisation et les inégalités s'accroissent. Le clivage entre les élus et les citoyens se creuse. Nos modes de penser et d'agir se révèlent obsolètes.

Nous ne pouvons enfin pas ignorer janvier 2015 et ses événements si graves, si violents, si horribles et barbares.

Bien sûr, ces réalités sociales et sociétales ne sont pas propres à notre agglomération. Mais, au moment où nous nous engageons dans la construction d'une nouvelle collectivité, qui a en charge à la fois des questions urbaines et sociales, il nous faut redonner du sens et retisser des liens. Il est de notre responsabilité de reposer des fondamentaux et de s'intéresser au pourquoi et au comment on agit. Pour chacune de nos politiques, chacune de nos actions, chacun de nos services urbains ou sociaux, nous devons questionner leur finalité au regard de la cohésion sociale.

De notre point de vue, c'est dans cet esprit qu'il nous faut bâtir la Métropole de demain. Et nous en appelons à la responsabilité de chacun des membres de ce Conseil, pour dépasser les oppositions politiciennes et la bipolarisation stérile, pour se consacrer à la définition de dénominateurs communs et construire la Métropole au regard de ces enjeux.

C'est ce qu'attendent de nous les citoyens, que l'on œuvre, avec et pour eux, pour leur réalité et non pas pour des batailles politiciennes, qui vont nous conduire, non plus simplement à nous éloigner encore plus, mais carrément à nous déconnecter.

Nous ne partons pas de rien. Notre collectivité fait déjà beaucoup. D'ores et déjà, elle sait être solidaire quand elle garantit un service public égal sur l'ensemble du territoire, quand elle conduit cette politique ambitieuse de logement...

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je sais que c'est difficile de tenir dans un temps de parole. Je donne la parole au groupe UDI et apparentés pour sept minutes.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, ce budget, cela a déjà été dit, est le premier budget de notre nouvelle collectivité : ce devrait donc être un acte fondateur pour la Métropole de Lyon, mais il n'en est rien, malheureusement.

Dans un contexte national où l'argent de l'Etat-providence se fait rare, nous devrions avoir un budget de refondation, un budget qui sorte des schémas du passé pour innover, afin de nous permettre de renforcer nos priorités sans hausse de la fiscalité. Il convient d'avoir le courage de dire que le temps d'un Grand Lyon providence est passé, il est aujourd'hui nécessaire de faire des choix et de réduire à certains endroits la voilure.

Au lieu de cela, nous retrouvons vos vieilles habitudes de début de mandat : noircir le tableau pour justifier une hausse de la fiscalité et vous dégager des marges de manœuvres financières.



En 2008, pour mémoire, vous nous peigniez déjà un tableau catastrophe de la réforme de la taxe professionnelle imposant une hausse de la fiscalité pour éviter le pire. Quelques années plus tard, lors du compte administratif, vous avez bien dû reconnaître que cette réforme n'avait pas pénalisé le budget du Grand Lyon, mais entre-temps la hausse d'impôt que vous aviez imposée aux entreprises avait alimenté votre bas de laine.

En 2015, même si notre collectivité est nouvelle, la méthode reste la même : présentation d'un budget alarmiste, afin d'avoir recours à une solution de facilité qu'est le levier de l'impôt. Notre groupe vous avait déjà interpellé à ce sujet lors des Conseils communautaires des 23 juin, 3 novembre et 15 décembre 2014. A cette époque-là, il ne nous avait pas échappé que vous n'en aviez cure.

Aujourd'hui, la hausse des impôts va devenir une réalité. Une hausse de 5 % sur les impôts des Grands-Lyonnais et une hausse de 5 % également sur les impôts des entreprises. Au total, ce sont donc 29 millions d'euros d'impôts supplémentaires chaque année que vous allez prélever.

Pour les Lyonnais, cette hausse se rajoute aux 6,17 % d'augmentation de la taxe foncière et aux 4 % d'augmentation de la taxe d'habitation que votre majorité a votés lundi dernier, il y a tout juste une semaine. Cette hausse purement lyonnaise représentait déjà 17 millions d'euros d'impôts supplémentaires. Pour les Lyonnais, le cumul des mandats, c'est la double peine.

Après le ras-le-bol fiscal, nous passons au stade de l'indigestion. Monsieur Collomb, il est temps de changer d'époque. Il n'est pas possible de continuer à augmenter les impôts indéfiniment. Trop d'impôts tue l'impôt, trop d'impôts pénalise les ménages les plus modestes et fragilise encore plus les entreprises de notre territoire.

Nous sommes conscients que ce début d'année était marqué par une urgence organisationnelle au niveau de la Métropole de Lyon, à savoir assurer la continuité du service public entre le Conseil général et la Métropole. Mais nous attendions, face aux prévisions de baisse des dotations de l'Etat, un plan de gestion lui aussi à horizon 2020, comme les graphiques présentés par monsieur Brumm, indiquant les économies prévues.

A l'automne 2014, monsieur Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, déclarait : "Il faut couper hardiment dans les dépenses publiques, c'est l'heure du sursaut ou du déclin". Depuis des mois, nous demandons que la mise en place de la Métropole soit l'occasion de repenser notre mode de fonctionnement et de réorganiser les compétences, en privilégiant le dialogue social, en améliorant le service aux habitants et aux entreprises, en renforçant la proximité dans la décision.

Pour nous, il y a urgence à mettre en place des mutualisations entre la Métropole et les Communes, et particulièrement avec la ville centre. Les élus UDI et apparentés vous interpellent à ce sujet depuis des années, sans succès. Cette urgence est double, car la mutualisation permettra de faire des économies, mais au-delà de cela, si nous utilisons le cadre du service commun, il sera possible de négocier avec l'Etat une réévaluation de la dotation globale de fonctionnement intercommunale, au niveau de la Métropole, en utilisant notamment le coefficient de mutualisation.

Les Grands-Lyonnais aujourd'hui sont en droit de se poser une question toute simple : finalement, cette fusion Grand Lyon et Conseil général du Rhône va-t-elle coûter plus cher ou sera-t-elle source d'économies ?

On nous dit que les économies arriveront plus tard, que les réorganisations sont programmées à partir de 2017. Il y a dans cette méthode une escroquerie intellectuelle, car il est toujours plus difficile de faire des économies après avoir créé des marges de manœuvre financières.

Ces économies doivent concerner l'ensemble des postes budgétaires et doivent s'intégrer dans une stratégie globale. Dans le cas contraire, nous risquons une perte de la qualité de service. Dans le budget 2015, vous avez par exemple demandé une baisse du budget de 8 % du service nettoiement, alors même que cette action est une action prioritaire pour les Grands-Lyonnais, que, pour certains, il y a insatisfaction sur la qualité du service rendu, et qu'en parallèle la surface des espaces publics va augmenter. Nous demandons donc un plan pluriannuel de réduction des dépenses de la Métropole de Lyon.

Nous ne sommes plus dans la Métropole providence et il s'agit aujourd'hui de créer un fonctionnement innovant, respectueux des deniers des citoyens et des entreprises. Cette innovation fonctionnelle et de gestion est d'autant plus importante qu'aujourd'hui plus d'un quart de nos dépenses sont des dépenses à caractère social provenant des compétences du Conseil général, 624 millions d'euros inscrits dans le budget primitif 2015. Ces dépenses sont malheureusement très dynamiques, entre 2013 et 2014, plus 8 % de ce budget. Nous devons donc impérativement trouver des sources d'économie de fonctionnement, sinon il y aura d'autres hausses d'impôts.

Monsieur le Président, vous nous demandez de voter une hausse de la fiscalité, officiellement pour préserver l'investissement, mais nous n'avons pas d'information sur les investissements que vous envisagez pour le mandat. Presque un an après votre élection, nous n'avons pas de plan de mandat, pas de plan de gestion, et toujours pas de PPI. Madame Laurence Croizier vous a réclamé ce plan à plusieurs reprises. Cette fois, vous nous l'annoncez pour le mois de juin. Espérons que vous tiendrez vos délais. Allons-nous continuer longtemps à naviguer à vue dans ce brouillard que vous entretenez à dessein ?

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI et apparentés votera contre les délibérations concernant le budget et les taux.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts pour cinq minutes.

**M. le Conseiller HÉMON** : Merci, monsieur le Président. Comme nous mutualisons nos deux prochaines interventions avec d'autres groupes, je vous proposerai de ne reprendre qu'une des deux fois trois minutes, et donc peut-être que je tirerai jusqu'à six minutes.

Je crois important de rappeler que, sous le quinquennat précédent, la dette nationale publique a augmenté de 50 %, passant de 1 200 à 1 800 milliards d'euros. Et c'est principalement l'augmentation inconsidérée de cette dette qu'il nous faut maintenant rembourser. Et pourquoi nous ? Pourquoi serait-ce aux collectivités locales de produire un tel effort, alors que, comme le rappelle l'Association des Maires de France, les collectivités ne représentent que 9,5 % de la dette publique, alors qu'elles portent 70 % de l'effort d'équipement public. Ces mêmes collectivités font vivre les indispensables services de proximité et alimentent très largement les carnets de commande des entreprises locales.

Mais si refuser cette austérité imposée est nécessaire, il nous semble tout aussi nécessaire d'arrêter les inutiles injonctions

et autres prières au retour d'une croissance qui non seulement s'essouffle, mais de fait va en diminuant si l'on en croit le Fonds monétaire international (FMI). Car nous savons tous bien que nous avons longtemps vécu sous un modèle économiquement, écologiquement et socialement insoutenable et qu'il devient indispensable de penser la prospérité sans la croissance. L'austérité imposée est mortifère. A cette austérité imposée mortifère, il nous faut opposer la sobriété.

La diminution des crédits ne peut avoir pour corollaire un repli du service public local. Il nous faut donc choisir et surtout trier dans les dépenses et la programmation pluriannuelle d'investissement pour diminuer la dépendance au carbone et aux énergies fossiles, enjeu planétaire dans lequel nous devons aussi prendre notre part.

C'est aussi en cela que la PPI qui sera soumise à notre assemblée en juin doit, d'une part, être construite de manière partagée avec les groupes qui participent à notre majorité, et d'autre part avoir pour objectif une politique socialement, économiquement et écologiquement responsable, visant un développement non pas axé sur la croissance, mais bien sur le développement des hommes et du territoire, de la réduction des inégalités.

En ce sens, le poste recouvrant les dépenses de personnel, bien qu'important, est indispensable pour assurer au mieux l'ensemble de nos missions de service public. Il nous faut donc choisir entre transition ou régression. Nous sommes partants pour la transition, monsieur le Président. Et nous savons qu'un bon nombre des acteurs économiques de notre territoire métropolitain sont tout aussi partants. Leur dynamisme économique est bien souvent porteur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'une économie décarbonnée. Un bon nombre a compris que c'est bien dans ces domaines que recherche et développement ont de l'avenir, que c'est bien dans ces domaines que des emplois pérennes seront et sont déjà créés. Et si la qualité des objectifs de notre plan climat est unanimement reconnue, c'est aussi parce que ces acteurs économiques en sont parties prenantes.

Au-delà des acteurs économiques traditionnels, le champ de l'économie sociale et solidaire doit voir notre soutien renforcé, tant il est porteur lui aussi d'innovations, d'emplois nouveaux et de solidarité. Soutenir une agriculture périurbaine de qualité, pourvoyeuse d'emplois maintenus et d'emplois nouveaux, qui permettent de tendre vers l'autosuffisance alimentaire et donc de favoriser les circuits courts, les rapports rééquilibrés entre l'humain, l'urbain et le rural.

Nous savons que l'écorénovation thermique des logements est complexe à mettre en œuvre, dans les copropriétés privées en particulier. Même si nous partageons tous l'objectif vertueux de baisse des charges et de baisse des émissions de gaz à effet de serre, le budget 2015 inscrit pour le parc privé n'est sans doute pas encore à la hauteur des enjeux. Nous comprenons, comme vous, la ligne du budget idoine comme une première étape qui peut évoluer. Cette sobriété doit nous conduire à faire d'impérieux efforts autour des questions de diminution à la source, de collecte et de tri des déchets. Compostage, recyclage, ateliers de réparation ne sont plus des lubies d'écologistes, mais des réalités, des demandes sociales, qu'il faut encourager et soutenir.

Nous allons voter tout à l'heure différents taux, dont celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En attendant qu'il devienne une redevance plus lisible et incitative, nous réitérons notre demande que la recette disponible soit intégralement affectée à tout ce qui favorise les diminutions et transformations

que je viens d'évoquer. C'est là encore un challenge d'ampleur car une politique efficacement menée permettra de ne pas remplacer un des incinérateurs actuels, donc des économies, moins de pollution, plus d'emplois, plus de participation et de responsabilité collective et individuelle.

Quelques mots sur la subvention au SYTRAL qui est maintenue. Force est de constater qu'une subvention légèrement augmentée de la part des collectivités locales concernées aurait pu éviter le recours à l'augmentation des tarifs. Cette augmentation pénalise les citoyens vertueux qui privilégient les transports en commun et qui ne touchent pas ceux qui utilisent voitures et motos, mais qui pénalise aussi les citoyens non imposables.

Au sujet du RSA, la volonté qui est de permettre à ses allocataires de retrouver un emploi, nous la partageons, monsieur le Président. Que cet objectif ne fasse pas oublier qu'il est tout aussi nécessaire d'aller chercher tous ceux qui pourraient faire valoir leurs droits en la matière.

L'enjeu pour notre Métropole est de replacer les principes de solidarité au cœur du développement territorial et de la gouvernance des politiques de solidarité.

Concernant les taux d'imposition, si leur augmentation doit permettre d'ancrer la transition énergétique dans le paysage métropolitain, alors elle se conçoit, même si le manque de visibilité, du fait de l'absence de PPI en particulier ne facilite pas notre adhésion à la mesure.

Nous voterons ce budget, monsieur le Président, et nous vous proposons enfin de lutter contre l'obsolescence d'un slogan qui s'est usé sans servir, et de dire ensemble : la transition, c'est maintenant.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai ensuite un temps de parole pour le groupe Communiste et républicain, six minutes.

**M. le Conseiller GENIN** : Nous tiendrons le délai, monsieur le Président.

Nous souhaitons vous faire entendre quelques réserves et inquiétudes sur ce budget 2015. Vous parlez vous-même, dans plusieurs délibérations, de contexte de baisse historique des dotations de l'Etat. Il y a en effet une certaine logique. Au niveau national, des choix ont été faits. C'est une véritable cure d'austérité contre les collectivités territoriales, avec -les chiffres ont été rappelés- des pertes cumulées jusqu'en 2017 au niveau national de moins 28 milliards d'euros.

Ce ne sont pas que des nuages, c'est un véritable tsunami financier, qui menace gravement les services publics de proximité, avec encore moins de personnels, personnels qui ne sont pas nombreux ou tout au moins pas suffisamment nombreux, des coups contre le service rendu aux populations, des coups également contre l'emploi, puisque -là aussi cela a été rappelé- 70 % des investissements publics sont le fait des collectivités territoriales. Ces investissements sont déjà en baisse. Ces baisses vont encore s'accélérer.

Cette austérité imposée signifie donc plus d'impôts, moins d'action publique, moins d'investissement. D'ailleurs, notre assemblée avait voté il y a deux séances, à l'unanimité, un vœu que notre groupe avait présenté, reprenant la position des Maires de France, pour regretter et s'opposer à ces baisses des dotations et demander au Gouvernement de revoir sa copie.

Nous ne nous faisons pas trop d'illusions et nous n'étions pas dupes, puisqu'avait voté ce vœu l'unanimité, donc celles et ceux qui soutiennent ces choix politiques gouvernementaux, voire ceux qui appellent même de leurs vœux à ce que ce Gouvernement aille encore plus loin sur la voie sociale-libérale, voire encore plus à droite toutes, avec toujours plus d'austérité.

On ne peut être le soutien au niveau national d'une politique qui amène à ces conséquences-là et ici se contenter de regretter ces baisses de dotations. Monsieur le Président, j'ai un message pour vous : camarade Président, un peu de logique, assumez cette politique et cette logique.

Quelques éléments concernant la Métropole : là aussi, nous avons déjà dit un certain nombre de choses. Je ne vais pas me répéter sur les doutes que nous avons et sur les réserves que nous émettons sur la création de cette superstructure technocratique contre les Communes-je ne vais pas le développer ici- toujours plus éloignée de la vie réelle.

Mais on voit bien dans la préparation de ce budget les difficultés supplémentaires liées à la construction de la Métropole, avec, notamment, très peu d'éléments comparatifs avec les budgets des années précédentes. Par exemple, une PPI que nous discutons et que nous ne voterons qu'en juin. Je ne reprendrai même pas la dette, cela va venir tout à l'heure dans un débat complémentaire. Donc peu d'éléments. Par contre, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président tout à l'heure a redit que le budget de la Métropole, c'était 25 % de social. Oui, sauf que ce n'est pas forcément un choix. Ce sont les compétences transférées par le Département, RSA, APA, etc. Mais nous constatons qu'il n'y a aucune réflexion sur la satisfaction des besoins des habitants dans ces politiques sociales. Notre budget reprend finalement les mêmes orientations, les mêmes chiffres qui avaient été ceux de la majorité de droite de l'ex-Conseil général, alors que les besoins sociaux ne cessent d'augmenter, du fait là aussi, notamment, des politiques nationales.

Sur la fiscalité, c'est votre seule marge de manœuvre contre la baisse de dotations, mais dans une période de crise, de conditions de vie de beaucoup qui se dégradent, nous ne pensons pas que cette augmentation proposée de l'impôt ménages soit supportable. Nous ne sommes pas contre l'impôt, au contraire, mais nous voulons que celui-ci soit juste. Et là aussi, il y a beaucoup à faire au niveau national, avec une vraie réforme de la fiscalité.

L'an dernier ou il y a deux ans, le Conseil général avait déjà augmenté de 17 % ses impôts. Les élus communistes du Conseil général avaient voté contre cette augmentation. Les élus socialistes avaient décidé de ne pas participer au vote. Mais aujourd'hui, une nouvelle augmentation de l'impôt ménages à 5 % nous semble injuste.

Le groupe Communiste ne se situe pas totalement dans l'exécutif. Il ne se situe pas non plus dans une opposition de gauche systématique. Nous ne sommes pas pour un Grand Lyon providence, comme je l'ai entendu dire par le représentant de l'UDI, ni soumis à une indigestion fiscale. Mais nous sommes pour un Grand Lyon solidaire, social, contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Le budget 2015 présenté nous laisse très sceptiques. Beaucoup de doutes, beaucoup de désaccords, nous ne voterons pas ce budget. Nous nous abstenons, hormis un de nos adhérents qui votera pour ce budget.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. La parole est au groupe Centristes et indépendants.

**Mme la Conseillère BOUZERDA :** Monsieur le Président, mes chers collègues, l'adoption de ce premier budget primitif marque effectivement une étape majeure dans la construction de notre Métropole. Il symbolise certainement le mieux la nouvelle dimension de notre collectivité, avec un budget de 3,3 milliards d'euros. Ces volumes financiers reflètent surtout les nouvelles missions que nous devons aujourd'hui assumer, en y concentrant une grande partie de nos dépenses. Avec plus de 600 millions d'euros inscrits à notre budget, l'action sociale au sens large est aujourd'hui la première dépense de fonctionnement de notre Métropole.

Ces nouvelles compétences constituent un véritable défi pour notre collectivité. Je pense notamment à l'insertion. Les actions que nous devons mener ont en effet vocation à permettre de renforcer le lien entre l'emploi et l'insertion, au regard des besoins de nos entreprises sur le territoire, tout en assumant la continuité d'une politique sociale de proximité, qu'assurait pleinement le Conseil général.

C'est aussi un enjeu majeur du point de vue financier, puisque nous récupérons des charges très dynamiques, qui ont déjà mis en difficulté un grand nombre de Conseils généraux. Les dépenses relatives au RSA ont augmenté de près de 8 % en 2014, totalisant près de 200 millions sur l'année écoulée. Parallèlement, et c'est ce qui contribue à rendre notre tâche difficile, la Métropole évolue dans un environnement contraint. L'ampleur des baisses des dotations aux collectivités est telle que selon l'INSEE, l'investissement de ces dernières a connu un recul jamais atteint de 8 % en 30 ans et une détérioration sans précédent de leur épargne brute. Les chiffres ont été rappelés, puisque sur le seul périmètre de notre collectivité, cela représente 73 millions en 2015 et 175 millions à l'horizon 2020. Ce mouvement doit être enrayer, car une baisse de nos dépenses d'investissement fragiliserait encore plus le tissu économique de notre agglomération, qui avait réussi à démontrer une certaine capacité de résistance face à la crise.

La poursuite d'une baisse de nos investissements aurait donc des conséquences négatives sur l'activité des entreprises, mais également sur l'emploi, et avec, *in fine*, un impact direct sur notre Métropole, puisque désormais compétente en matière de politique sociale et de versement du RSA. Préparer l'avenir est donc notre responsabilité.

Nous devons utiliser tous les leviers disponibles permettant de dégager des marges d'investissement. Alors, cela passe bien sûr par des efforts accrus de baisse des dépenses de fonctionnement. Et ces dernières, comme beaucoup de mes collègues l'ont dit, doivent effectivement rester compatibles avec le maintien d'un niveau de service en phase avec les attentes de nos Grands-Lyonnais et de nos Métropolitains aujourd'hui.

Sur ce point, notre collectivité doit se montrer exemplaire, en faisant la chasse au gaspillage et en assurant une mutualisation efficace, qui est un enjeu et un défi majeur.

Les marges de manœuvre existent et doivent être optimisées. Mais restons réalistes, les nombreuses mesures d'économie, notamment celles à attendre des simplifications administratives, prendront du temps. Bien que nécessaires, elles ne seront pas suffisantes. Des leviers supplémentaires doivent être mobilisés. C'est la raison pour laquelle nous faisons face, dès la première année d'existence de la Métropole, à un arbitrage difficile. La hausse des impôts est-elle souhaitable, alors que la pression

fiscale est aujourd'hui forte ? Et quels choix stratégiques devons-nous opérer pour donner une dynamique à notre Métropole qui vient juste de naître ? Il nous faut nous doter de moyens d'agir pour soutenir notre économie métropolitaine et pleinement jouer notre rôle en matière d'investissement public. Ceci au service du développement de nos territoires et de la préservation des emplois.

Les effets du levier fiscal sur notre capacité à investir sont donc déterminants. La hausse des taux aujourd'hui proposée nous permettrait de porter cette programmation d'investissement pluriannuel à 1,7 milliard d'euros sur la durée du mandat, soit 210 millions d'euros supplémentaires. Cette décision aura un impact indéniable pour les contribuables. Mais elle n'est à notre sens acceptable qu'à condition que les recettes attendues de cette revalorisation fiscale soient affectées justement à ces dépenses d'investissement, pour faire travailler nos entreprises, pour assurer les besoins structurels importants au bénéfice des habitants de la Métropole et effectuer également une répartition équitable sur notre territoire.

Cette dépense d'investissement mérite à mon sens une instance de suivi qui permette de garantir le fléchage et l'affectation de ces fonds au service de notre nouvelle Métropole. Dans ces conditions, les élus de notre groupe voteront le budget.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je passe la parole maintenant au groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots d'abord sur le contexte d'élaboration du budget 2015, en précisant que mon intervention portera sur l'ensemble des délibérations budgétaires, budget principal, budgets annexes et révision des taux.

La situation générale, avec une croissance très limitée, constitue un cadre économique incertain pour l'action des collectivités locales. Les coûts sociaux liés à cette situation sont multiples. Ils sont importants. Ils se traduisent notamment par l'explosion des dépenses sociales des départements, mais aussi dans le budget des communes et de leur CCAS.

Le premier enjeu pour nos collectivités reste donc d'amortir l'impact social de cette crise. Au regard de ces compétences nouvelles, c'est une dimension supplémentaire, essentielle même, vis-à-vis de nos concitoyens, de l'action de la Métropole, à laquelle le budget 2015 et les suivants devront répondre quantitativement et qualitativement.

Le deuxième élément de contexte concerne les finances publiques et l'effort de redressement dans lequel toutes les collectivités publiques sont engagées. La participation des collectivités locales à cet effort n'est pas contestable. Mais si le chemin peut s'emprunter, encore faut-il que la pente ne soit ni trop rude, ni trop brutale, ce qui est pourtant le cas aujourd'hui. La diminution des concours de l'Etat est chiffrée à 73 millions d'euros, et l'augmentation de notre participation aux fonds de péréquation à 40 millions d'euros. C'est ce double impact, d'une grande intensité, auquel est confronté le budget 2015.

Le troisième élément de contexte est la simplification, à laquelle devrait nous conduire la création de la Métropole de Lyon. Malgré les propos dithyrambiques maintes fois entendus, cette simplification peine à trouver une réalité. Tout le monde, bien sûr, a conscience qu'elle prendra du temps pour produire ses effets. Encore faut-il savoir pourquoi on simplifie : pour faire des

économies, pour rendre plus efficace et lisible l'action publique locale, pour faciliter aussi l'accès au service public de nos concitoyens. Ces différents objectifs sont tous importants.

La première étape de la simplification, c'est, il faut le reconnaître, souvent aujourd'hui la complexification des processus, une segmentation de certaines politiques publiques, des coûts d'accompagnement élevés. Cela aussi il faudra évaluer, non pas dans l'objectif de faire marche arrière, mais pour crédibiliser la démarche sur le long terme.

Enfin, dernier élément de contexte que je voudrais souligner, et ce budget le montre, la création de la Métropole a été rendue possible non parce que la Métropole était un territoire riche et sans difficultés, mais parce que la Communauté urbaine était un établissement bien géré, disposant de recettes significatives, tout en appliquant des taux d'impôts modérés. Cela lui a permis de contribuer au développement de notre territoire, par des services efficaces, des investissements élevés, sans pour autant s'endetter de façon inconsidérée.

Dès lors, dans le contexte national et territorial, celui de la loi MAPTAM notamment, l'équation du budget 2015 est la synthèse entre les caractéristiques financières de la Communauté urbaine et les projets qu'elle portait et les caractéristiques des finances départementales, et cela pour mettre en œuvre un champ de compétences très large répondant à des attentes fortes, et donc à des choix politiques déterminants. Les compétences actuelles du Département, et donc celles du Rhône pour ce qui nous concerne, comprennent pour une large part des dépenses sociales, alors que celles-ci ne dépendent pas de la collectivité, mais des règles fixées par l'Etat. Depuis des années, les départements sont de ce fait confrontés à des difficultés. La création de la Métropole fait que nous en héritons. Incontestablement, cela conduit à un appauvrissement de nos marges de manœuvre. C'est aussi du côté du département un retard d'investissement réel, notamment sur le domaine routier et sur celui des ouvrages d'art. Sur ce point des transferts entre Département et Métropole, et sans méconnaître les enjeux du processus, je relèverai que le principe adopté par la loi MAPTAM de la dotation de compensation métropolitaine reste marqué en toile de fond par la vision d'une Métropole riche qui peut bien aider un pauvre Département et qu'à travers cette vision, on lie durablement notre collectivité qui a pourtant son lot de problèmes urbains et sociaux à des principes d'action politique retenus avant sa création.

Ce rétrécissement de nos marges de manœuvre, alors que nous avons à faire face à un champ de compétences élargi, ajouté à la diminution des concours de l'Etat, pose le dilemme de supporter une chute significative de notre autofinancement et donc de réduire de façon très importante nos investissements ou d'augmenter la pression fiscale, tout en réduisant nos investissements et le coût de nos politiques, et de pouvoir ainsi poursuivre nos interventions.

Bien sûr, augmenter les impôts est toujours difficile. C'est aller dans le sens que n'apprécie pas la Cour des comptes et que les contribuables acceptent mal aussi. Mais pourtant, c'est la solution qui garantit l'intérêt général. Nous n'assurerons l'emploi et le développement de notre Métropole que si nous continuons d'investir, quand bien même cela se ferait de façon plus sélective.

Trois principes simples conditionnent l'efficacité et la légitimité surtout du levier fiscal.

Le premier principe est qu'une telle décision n'a de sens que si nous poursuivons et amplifions notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris de personnel.

Le deuxième principe est que la Métropole doit maintenir un budget d'investissement important, dans le cadre d'une future PPI négociée, qui assure une répartition équitable des investissements et le développement de l'ensemble du territoire métropolitain.

Un dernier principe, qui vaut pour l'ensemble des compétences, est de prendre en compte dans l'intervention métropolitaine les caractéristiques sociales des territoires et des habitants, et intervenir prioritairement pour assurer la cohésion sociale en complémentarité des interventions communales.

Ce sont ces conditions qui feront entrer le projet de Métropole dans le champ du projet politique vis-à-vis de notre territoire et de sa population, qui feront qu'il sera compris et qui entraîneront une adhésion.

Dès lors qu'il y a effort, l'acceptation suppose la justice. Les choix de la Métropole, tant en fonctionnement qu'en investissement, doivent être partagés. C'est avec cette vigilance que notre groupe votera le budget et les délibérations qui l'accompagnent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai ensuite le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PILLON** : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur le contexte économique et financier dans lequel les collectivités ont été amenées à élaborer leurs budgets pour 2014 et 2015, amenant certains exécutifs à augmenter le taux des impôts locaux, à engager des plans de réduction des dépenses de fonctionnement et à revoir leur programme d'investissement à la baisse.

Je ne vous cacherai pas que nous aurions préféré ne pas toucher aux impôts locaux pour préserver les plus fragiles, les plus démunis et parce que nous avons entendu le ras-le-bol fiscal de nos concitoyens. Pour autant, sauf à abandonner l'économie locale, à ne pas soutenir l'investissement public, avec toutes les conséquences induites sur les entreprises et sur l'emploi, ce qui serait peut-être la pire des choses, nous nous devons d'être pragmatiques.

Ainsi, une augmentation modérée, 5 %, et unique sur ce mandat devenait crédible si la totalité du produit supplémentaire de l'impôt était consacré à l'investissement. Votre engagement, monsieur le Président, qu'il en soit ainsi, constitue une réponse positive à nos inquiétudes et à notre demande pressante. La traduction de cet engagement dans un suivi régulier et l'acceptation de mettre en place la traçabilité des sommes acquises par le biais d'une hausse de la fiscalité, conforte la portée de cet engagement.

Par ailleurs, nous exprimons déjà dans le mandat précédent la nécessité d'engager une réduction des dépenses de fonctionnement, d'apprendre à faire autrement pour faire aussi bien et à moindre coût. Cette culture de l'économie sera une œuvre de longue haleine, nous en sommes conscients. Mais elle est indispensable.

Nous ne doutons pas maintenant que vous-même, monsieur le Président, portiez ce message d'économie. Votre exécutif et les services adapteront la bonne attitude. Les exemples sont nombreux et encore très récents nous montrant que nous pouvons réduire les dépenses de fonctionnement de façon sensible sans altérer la qualité des services.

Les actions d'audit spécifiques que nous pourrions mettre en œuvre sur des postes de dépenses, suite à votre accord quant à

notre proposition de créer un groupe d'élus dédié à cette tâche, permettront d'ancrer la culture de l'économie et d'aider à la recherche d'économies.

La situation financière de l'État a fragilisé le triptyque du budget des collectivités. L'équilibre entre la fiscalité, les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement est devenu une gageure. À privilégier une seule de ces trois composantes du budget, et nous fragilisons l'édifice même de notre mission. Plusieurs réunions de travail, des analyses complémentaires et très détaillées ont montré que l'équilibre de ces trois données pour le budget 2015 était fragile mais bien présent.

Monsieur le Président, vous avez pris en compte nos observations et nos suggestions pour garantir que les orientations budgétaires se traduiront par des engagements précis et surtout par des suivis.

Dans ce contexte, le groupe Synergies-Avenir votera le budget présenté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous passons au groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, ce premier budget prévisionnel 2015 réunit donc les recettes et les dépenses de la Communauté urbaine et de la part métropolitaine du Conseil général.

Nous pouvons d'ores et déjà nous accorder sur le fait que la part héritée du Conseil général n'est pas issue des choix budgétaires et politiques de notre assemblée, à l'exception -notable il est vrai -, de la hausse des taux d'imposition dont je reparlerai.

Accordons-nous également à ce stade sur le fait que seule la partie du budget issue de la Communauté urbaine peut souffrir la comparaison avec les années antérieures. Voici quelques éléments donc pour expliquer le soutien plein et entier de mon groupe à ce budget.

En premier lieu, il est à noter la très faible augmentation des recettes en ce qui concerne la part Grand Lyon, seulement 5 millions d'euros, une quasi stabilisation.

La baisse des dotations de l'Etat a dès cette année un effet sur les moyens de notre collectivité. De quoi limiter de façon significative notre capacité d'action, de quoi également pousser notre collectivité, qui n'avait pas augmenté sa fiscalité depuis 12 ans, à proposer cette année une augmentation mesurée des taux d'imposition de 5 % en moyenne. Sans cette augmentation, nos ressources de fonctionnement auraient diminué de 6 %.

La baisse des dotations de l'Etat est telle que dès 2015, elle ne représente plus que 25 % de nos recettes. Ce phénomène ne va aller qu'en s'amplifiant.

Par ailleurs, la participation à l'effort de redressement des finances publiques s'élèvera pour notre Métropole à 175 millions d'euros par an dès 2017 et ainsi, tout compris baisse des dotations et hausse des reversements, c'est près d'un milliard d'euros cumulés qui seront perdus à l'horizon 2020 pour mener nos actions sur ce mandat.

Dans ce contexte général de tarissement de l'argent public, avec des recettes de plus en plus contraintes, vous êtes parvenu, monsieur le Président, à un budget premièrement dynamique, qui préserve notre capacité à investir et va nous permettre, c'est essentiel, de conserver notre capacité d'action sur nos territoires, pour améliorer le quotidien de tous les citoyens métropolitains.

C'est aussi un budget de raison, un budget de maîtrise de la dépense, puisque les dépenses de fonctionnement, sur la part Grand Lyon, se stabilisent à 1 018 millions d'euros, malgré une hausse de la masse salariale. Cette hausse est due au glissement vieillesse technicité (GVT) ou à l'évolution salariale des agents de catégorie C mise en place au niveau national.

Cet impératif d'économie s'appliquera par ailleurs à tous car, si nous voulons être justes, personne ne peut être dispensé de participer à l'effort collectif. Et je salue à ce titre la proposition, monsieur le Président, de faire porter aussi sur les élus cet effort en réduisant la dépense globale liée aux indemnités.

Dans cette même logique d'efforts partagés, les subventions connaîtront une baisse de 6 % en dehors des parts obligatoires.

Enfin, c'est un budget mesuré. C'est par cet objectif que je qualifierais l'augmentation des taux d'imposition proposés aujourd'hui. L'effort que nous demandons à nos concitoyens sera de 11 euros en moyenne par an, et il sera compris entre 7 et 60 euros pour les entreprises, et ce, afin de garantir la continuité du service public et le financement de nouveaux investissements.

Concernant désormais le budget prévisionnel dans sa globalité, y compris la part héritée du Conseil général, il faut relever sa nouvelle structuration. Ainsi, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, désormais notre premier poste de dépenses sera l'ensemble des dépenses à caractère social, pour près de 28 %, puis viendront les subventions et participations, dont celles au SYTRAL, au SDMIS, aux collèges, pour 19 %, et en troisième position, les dépenses de personnel à 18 %.

Cette année 2015 permettra de mieux connaître les différentes charges et ressources issues des compétences départementales, ainsi que leurs évolutions et dynamiques. Nos prochaines décisions modificatives, qui jalonnent l'année 2015, nous permettront largement de revenir sur ces sujets.

En conclusion, le groupe Socialiste et apparentés salue donc un premier budget prévisionnel métropolitain équilibré et juste, alliant maîtrise de la dépense et capacité d'investissement pour une action dynamique et efficace au service de nos concitoyens métropolitains, un budget raisonnable, qui prépare le futur.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai ensuite dix minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS :** Monsieur le Président, chers collègues, alors que vous vous glorifiez du travail titanesque accompli pour arriver à la construction de cette Métropole, 600 000 titres de recettes et de dépenses examinés, vous allez trouver que nous ne sommes jamais contents, mais pour nous cette présentation budgétaire manque vraiment de clarté.

On peut même dire que la seule chose qui soit précise, c'est l'augmentation des impôts. Car, si sur beaucoup de sujets l'avenir reste flou, et vous nous dites qu'il est à ce jour impossible de chiffrer précisément telle ou telle dépense, pour les hausses d'impôts, nous sommes fixés. Près de 360 millions d'euros supplémentaires sur le mandat.

Vous êtes fidèle, monsieur le Président, à votre méthode désormais bien rodée d'augmenter les impôts par anticipation, plutôt que d'agir sur les dépenses. Avec cette réplique que nous commençons à bien connaître, je cite : "Moi, au moins, je l'annonce à

l'avance." Comme si cela vous exonérait d'avoir à le justifier plus en détail et de réfléchir d'abord à des économies de dépenses.

Les Lyonnais le savent bien, qui sont condamnés à la double peine : hausse d'impôts à Lyon et hausse d'impôts à la Métropole. Les habitants de l'agglomération et les élus de votre majorité le réalisent aussi. Même si, en ce qui concerne cette hausse, vous l'avez annoncée certes, mais après votre élection à la tête de cette assemblée seulement. C'était plus prudent.

Un budget primitif doit être, selon la loi, réaliste et sincère. Il nous semble que pour remplir ces deux conditions, beaucoup d'éléments manquent encore. En commission des finances, on nous a expliqué que toute comparaison avec les années antérieures est impossible. Les données concernant le Conseil général n'étant pas disponibles, en tout cas, pas pour nous, celles du Grand Lyon ne sont pas non plus comparables, car l'organisation a évolué. Impossible donc de savoir, par exemple, si des efforts ont été faits dans vos prévisions en matière de réduction des dépenses et dans quels domaines, pour faire face à la baisse des dotations qui vous impose, dites-vous, une hausse d'impôts. C'est comme si cette année tout avait été gelé. Et d'ailleurs, je remarque que nous n'avons pas reçu de réponses aux questions que nous avons posées en commission mercredi dernier.

Nous devons donc sur ces sujets vous faire confiance, mais sur un certain nombre de questions, nous sommes assez inquiets. Je prendrai quelques exemples au niveau des dépenses de fonctionnement. Le programme qui s'appelle "fonctionnement de l'institution" augmente fortement, et même pour la part qui relève du seul Grand Lyon, plus 2,5 millions d'euros, ce qui fait que ce budget passe de 20 à 25 % du total des dépenses de fonctionnement liées au seul Grand Lyon. Cela commence mal pour une réforme destinée à faire des économies.

La masse salariale : alors que plusieurs rapports sur les conditions de travail ont été retirés de l'ordre du jour de ce Conseil, car non validés en Comité technique par les syndicats, les décisions sur les grilles salariales, qui impacteront fortement le budget, sont reportées également à plus tard.

Les dépenses sociales : c'est la plus grande inconnue de ce budget. En effet, vous expliquez à qui veut l'entendre que ces dépenses progressent de manière quasi exponentielle. Pourtant, pour 2015, vous avez repris comme base les chiffres du budget primitif 2014 du Département. On sait que, rien que pour 2014, si l'on prend les seules dépenses du RSA, elles ont augmenté depuis de 8 %. Monsieur Brumm nous a précisé que ces hypothèses seront donc certainement à corriger à la hausse d'ici la fin de l'année. Mais lorsque l'on voit le déséquilibre structurel entre les dépenses et les recettes de ces programmes sociaux, on ne peut qu'être inquiets.

Les charges financières : la dette récupérée du Département est une dette qui coûte cher en frais financiers, puisqu'ils sont en moyenne plus élevés que ceux du Grand Lyon, même hors emprunts toxiques. Si l'on rajoute ces derniers, c'est une véritable bombe à retardement dans notre budget, une bombe qui menace d'exploser avec les récentes évolutions du Franc suisse. Nous en reparlerons tout à l'heure. En fait, c'est 60 millions d'euros de frais financiers qui sont budgétés aujourd'hui, déjà 7 millions d'euros de plus que prévu lors du dernier comité budgétaire que vous aviez tenu en décembre 2014. Et cela n'est pas fini, puisque lors de la commission des finances la semaine dernière, on nous a dit qu'il fallait rajouter environ 6 millions d'euros à ce jour, pour tenir compte encore une fois des dernières évolutions. Il ne faudrait pas que votre hausse d'impôts soit tout entière engloutie par la gestion de ces emprunts toxiques.

La meilleure preuve de ces incertitudes sur les évaluations de dépenses et de recettes, c'est la reconduction des travaux de la fameuse CLECRT, pour affiner les évaluations de dépenses et de recettes transférées en 2015. Je note à cet égard que cette commission est présidée par madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes, si décriée il y a une semaine par monsieur Brumm, car elle ne comprenait rien à la situation financière de la Ville de Lyon, sur laquelle elle vient de rendre un rapport. Pour Lyon, la Chambre n'y connaît rien. En revanche, pour la Métropole, c'est sa Présidente qui décide de la répartition des dépenses et des recettes entre la Métropole et le Nouveau Rhône. Je ne sais pas si nous devons nous en inquiéter ou pas.

En ce qui concerne l'investissement, les choses sont également très floues. Nous sommes dans une situation assez paradoxale, sachant que :

- nous n'avons pas encore voté la programmation pluriannuelle des investissements du mandat (PPI),
- le reste à réaliser de la précédent PPI est d'environ 780 millions d'euros au budget principal,
- de nouvelles autorisations pour la période 2015 à 2020 nous sont présentées dans ce budget pour un montant de 330 millions d'euros.

Il y a donc, si l'on fait l'addition, un total aujourd'hui en stock de plus d'un milliard d'euros d'investissements programmés sur le seul périmètre du Grand Lyon, pour une prévision d'investissements, vous nous avez dit, monsieur Brumm, d'1,7 milliard d'euros, toujours pour le périmètre Grand Lyon. Si on fait la soustraction, il n'y a donc plus de place que pour 600 millions d'euros de nouveaux projets. Et je n'ai pas encore parlé des investissements concernant le périmètre départemental, les collègues par exemple. Là encore, nous ne disposons d'aucune information. J'imagine pourtant qu'il y avait une PPI au Département aussi et que vous l'avez étudiée pour faire vos estimations.

En tout cas, aucun élément n'apparaît dans vos documents budgétaires. La page qui y est consacrée habituellement est blanche, peut-être pour éviter les questions des Maires dans l'attente de ces programmations.

La PPI qui sera votée en juin concernera-t-elle des dépenses de 2015 ? Si oui, elles ne sont donc pas budgétées dans le budget que vous nous présentez. Ou alors la PPI commencera-t-elle seulement en 2016 ? Et si c'est le cas, vous faites perdre aux habitants un an de dépenses d'investissement, tout en leur imposant une taxation supplémentaire dès cette année. Allez-vous sacrifier certaines compétences pour d'autres ? Je vois que le budget d'investissement des aménagements urbains est quasiment divisé par deux, de même pour l'aménagement de voirie. Le budget d'investissement sur les compétences du Grand Lyon sera de 409 millions d'euros contre 617 millions d'euros en 2014, soit 208 millions d'euros de moins.

Alors, ce budget primitif, vous aviez jusqu'au mois de mars, et même un peu plus cette année, pour le présenter. Pourquoi une telle urgence ? Il aurait peut-être mieux valu attendre un peu que les choses se précisent. Nous avons entendu que la décision modificative de juin serait très importante et permettrait d'ajuster les prévisions de dépenses, de recettes et les dotations de l'Etat. En juin, il y aura aussi la PPI.

Ce budget primitif aurait donc certainement été plus réaliste et sincère s'il avait été présenté quelques semaines plus tard. C'est ce que l'on peut appeler "mettre la charrue avant les

bœufs", le budget avant la PPI ou encore les hausses d'impôts avant l'évaluation précise des besoins réels et des économies réalisables.

La Métropole génère efficacité et économies, c'est votre Directeur général des services, Monsieur Quignon, qui le dit dans *La Gazette des Communes* de la semaine dernière. Pour l'instant, il n'y a que lui pour le voir. Pour les habitants, cette Métropole commence surtout par des hausses d'impôts. Celles-là, nous les voyons très bien.

Monsieur le Président, vous parlez souvent ces derniers temps de mutualisation entre les services des deux collectivités, de même qu'entre les services sociaux des Communes et les ex-Maisons du Rhône. Maintenant, tout cela, il va falloir le faire. Nous attendons donc avec impatience l'annonce de la PPI et la décision modificative de juin, nous espérons qu'alors vous pourrez nous présenter un véritable plan stratégique de mutualisation, d'économies et surtout une vision de ce que va être l'évolution de la Métropole pour les années à venir.

Nos collègues Maires et tous les élus de cette assemblée ont besoin d'y voir plus clair, car de vos prévisions découlent un certain nombre de leurs actions. D'ici là, nous resterons vigilants et nous ne pouvons évidemment pas voter votre budget.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, madame Balas. Monsieur Brumm, quelques mots ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots en réponse, qui seront brefs.

Successivement, il nous a été reproché à deux reprises d'avoir fait voter trop tôt ce budget, c'est-à-dire au mois de janvier. Certains auraient voulu qu'il soit voté beaucoup plus tard. Comment peut-on considérer qu'il aurait été meilleur que les élus ne puissent rien faire, alors que nous avons d'ores et déjà la nécessité de mener les politiques publiques ? C'est une simple observation.

Pour la fiscalité, je ferais observer -ce qui a semble-t-il été oublié- que la dernière augmentation communautaire date de 13 ans -ce qui est tout de même assez remarquable- et que, malgré l'utilisation du levier fiscal, la taxe d'habitation de la Métropole reste 30 % inférieure à la moyenne de celle des communautés urbaines et des métropoles, la taxe foncière reste 30 % inférieure à la moyenne des départements, et la CFE reste 12 % inférieure à la moyenne des communautés urbaines et des autres métropoles. Enfin, je rappelle pour ceux qui l'ont oublié, qu'effectivement, l'augmentation de la fiscalité permettra un soutien fort et nécessaire de l'investissement au cours de ce mandat et dès l'année 2015.

Ensuite, quelques mots sur la dette. Je croyais avoir été clair. Je rappelle que la scission de chacun des contrats simples, d'une part, et la mutualisation des contrats complexes, d'autre part, permet d'éviter tout effet perdant-gagnant entre les deux collectivités et de créer ainsi une gouvernance partenariale et active pour désensibiliser la dette. Pour les emprunts dits toxiques du Conseil général, je me permets de rappeler à madame Balas que, sauf erreur de ma part, son groupe les avait votés au Conseil général.

Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, même si cette taxe est bien une taxe générale qui participe au financement du budget principal, la récente jurisprudence 2014 du Conseil d'Etat nous oblige à revoir courant 2015 notre montage fiscal à iso produit ou à participer à une modification de la réglementation.

Notre produit moyen par habitant est de 86 euros, soit 20 % environ en-dessous de la moyenne des autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Sur les marges de manœuvre, il convient également de rappeler que la Communauté urbaine avait déjà engagé un vaste chantier dans le mandat précédent. Ainsi, de façon très tangible, vous constaterez que dans le budget 2015 de nombreux postes budgétaires ont été cadrés. C'est le cas de la masse salariale, avec 0,44 % seulement d'augmentation, moins 6 % sur les subventions non obligatoires, moins 2,5 % sur l'ensemble des subventions, et enfin un gel des charges générales. Ce chantier est, bien entendu, à développer pendant l'année 2015 et par la suite sur l'ensemble des frais de fonctionnement. Je peux vous assurer que j'y veillerai personnellement.

Enfin -et je pense que c'était une taquinerie de la part de madame Balas-, je n'ai jamais dit au dernier Conseil municipal de Lyon que la Chambre régionale des comptes était incompétente, j'ai simplement dit qu'elle avait émis certains avis sur certains points, pour lesquels je pensais qu'elle avait payé tribut à l'erreur. Je ne pense pas que madame Balas parviendra à me fâcher ni avec la Chambre régionale des comptes ni avec sa Présidente avec laquelle j'entretiens d'excellentes relations.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je sais quelle admiration vous avez pour elle.

Quelques mots, mes chers collègues. D'abord, chacun d'entre vous voit bien que nous sommes dans une situation difficile. On peut effectivement discuter du bien-fondé d'une politique qui demande aux collectivités locales de faire un effort considérable. Il n'en reste pas moins que chaque collectivité aujourd'hui est bien obligée de s'adapter. Et c'est un choc considérable.

C'est un choc considérable auquel sont confrontées toutes les collectivités et toutes les grandes villes de France. Pour discuter avec l'ensemble de mes collègues, par-delà les différentes sensibilités politiques, je n'en vois aucun qui décide de laisser filer les choses et finalement de ne pas bouger. La totalité des grandes collectivités va, au cours de cette année ou de l'année prochaine, être obligée de s'adapter. D'ailleurs, y compris dans le groupe de madame Balas, certains l'ont bien compris, qui ont augmenté leur fiscalité préventivement. Et donc ce que nous faisons aujourd'hui ne devrait pas totalement les choquer.

Cette baisse des dotations aux collectivités locales, c'est, sur le mandat, un milliard d'euros. Qui sérieusement peut penser que c'est en faisant des économies -même si elles sont nécessaires- que l'on peut récupérer un milliard d'euros ? Bien évidemment que nous étions devant un choix : soit baisser de manière considérable l'investissement. Dans ce cas, pour les bâtiments et travaux publics de notre agglomération, cela aurait été catastrophique. Pour l'emploi dans notre agglomération, cela aurait été catastrophique. Nous avons donc décidé de faire le choix que nous vous proposons aujourd'hui.

Avec une augmentation d'impôts, qui, comme l'a rappelé monsieur Richard Brumm, est à la fois mesurée et vient conclure une période de 13 ans sans augmentation des impôts pour ce qui concerne la Communauté urbaine. Quand il y a eu ces dernières années au niveau national, un certain nombre d'augmentations d'impôts -qui ont été d'ailleurs assez bien équilibrées entre les Gouvernements de droite et les Gouvernements de gauche-, elle étaient sur des montants qui étaient de l'ordre de plusieurs centaines d'euros. Aujourd'hui, ici, nous parlons de 20 euros, de 30 euros sur la Métropole. Quand les Communes ont augmenté,

c'était à peu près du même montant. Ce sont donc des montants totaux qui s'élèvent à 40 ou 50 euros. Je sais bien que c'est compliqué pour des familles qui sont au bas de l'échelle des salaires. Je parle évidemment de ceux qui sont imposés, puisque vous savez qu'une partie de nos concitoyens n'est pas imposée. Pour ce qui concerne la Ville de Lyon, les abattements que nous réalisons sont extrêmement importants, de manière justement à ne pas pénaliser les familles qui sont les plus fragiles.

A partir de là, j'ai entendu un certain nombre de questions.

D'abord, questions sur la façon de construire nos compétences économiques et nos compétences sociales. Quelqu'un disait que les compétences sociales nous étaient imposées. Elles nous sont imposées parce que nous avons décidé de faire la Métropole. Nous avons fait la Métropole en connaissance de cause. Que voulions-nous réaliser ? Nous voulions réaliser la chose suivante.

Les grandes métropoles comme la nôtre ont à la fois une face brillante et une face sombre. La face brillante, c'est que c'est dans nos métropoles que se fait la création de richesses. Nous sommes dans une économie de la connaissance où, dans les grandes métropoles, il y a cette fertilisation croisée à la fois des universités, de la recherche, des start-up, des grandes entreprises innovantes. Cela permet de créer beaucoup de richesses. Mais justement parce que cette richesse attire, très souvent dans nos grandes villes, nous avons une très grande pauvreté. Il suffit de regarder dans notre agglomération. Lorsqu'on disait 46 000 bénéficiaires du RSA, on voit bien que c'est la face sombre que nous connaissons au travers de ces publics totalement fragilisés.

Le pari que nous faisons -c'est un pari, impossible à réaliser dans les 26 jours qui viennent de s'écouler depuis que nous avons effectivement créé la Métropole-, ayant à la fois les compétences économiques et les compétences sociales, c'est de faire en sorte qu'un certain nombre de personnes puisse arriver vers l'emploi et donc que l'on diminue le nombre d'allocataires du RSA dans les prochaines années. C'est le pari que nous faisons et que nous allons essayer de réaliser.

Du point de vue du développement économique, je donne simplement trois indicateurs pour l'année écoulée.

Sur le nombre de mètres carrés de bureaux placés, sur le secteur tertiaire, c'est 240 000 mètres carrés que nous avons placés, soit plus que la moyenne des dix dernières années. C'est donc un signe de l'évolution positive de notre agglomération.

Si l'on regarde le nombre de créations d'entreprises l'année dernière, nous sommes encore sur des chiffres - 15 000 -, extrêmement significatifs.

Enfin, si l'on regarde l'installation d'entreprises étrangères à Lyon, nous allons avoir, sur 2014, le plus haut chiffre des dernières années. Nous avons déjà battu un record en 2013 et nous le battons à nouveau en 2014.

Imbriquer à la fois les compétences économiques et les compétences sociales a donc évidemment du sens.

Pour ce qui concerne l'interrogation qui, quelquefois, est posée, en disant que cela nous oblige à verser au Conseil général 75 millions d'euros chaque année, mes chers collègues, ce versement-là existait déjà au travers du budget du Conseil général. Mais il était invisible. Et il se voit de la manière suivante dans les chiffres : quand on regarde la part Métropole et



Nouveau Département du Rhône, on est dans une proportion de 75-25, lorsque l'on regarde les chiffres de l'investissement passé, on est seulement dans une proportion de 64-36. La part qui allait sur le Nouveau Département du Rhône était invisible mais elle existait bel et bien, et elle était plus importante que les 75 millions d'euros que nous allons verser au Conseil général.

Voilà quelques-uns des points que je voulais soulever, sachant qu'effectivement nous avons une grande tâche devant nous, que j'en suis totalement conscient, que cela va demander un engagement extrêmement fort de la part de toutes celles et de tous ceux qui vont avoir des responsabilités dans cet exécutif. Je pense que c'est une belle aventure qui commence. En tout cas, je suis sûr qu'elle fera date et que, quand nous aurons réussi, beaucoup de grandes métropoles en France, et en particulier celles qui ont été créées, évolueront de la même façon que la Métropole de Lyon. Nous aurons simplement été avant-gardistes.

Je mets aux voix le rapport *n°2015-0095 - Budget primitif 2015 - Budget principal* :

(VOIR tableau n° 1 ci-dessous).

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, merci de votre confiance.

Je mets aux voix le rapport *n° 2015-0096 - Budget primitif 2015 - Budget annexe des eaux* :

(VOIR tableau n° 2 page 26).

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le rapport *n° 2015-0097 - Budget primitif 2015 - Budget annexe de l'assainissement* :  
(VOIR tableau n° 3 page 26).

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le rapport *n° 2015-0098 - Budget primitif 2015 - Budget annexe du restaurant administratif* :

(VOIR tableau n° 4 page 27).

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le rapport *n° 2015-0099 - Budget primitif 2015 - Budget annexe du réseau de chaleur* :  
(VOIR tableau n° 5 page 27).

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le rapport *n° 2015-0100 - Budget primitif 2015 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe* :

(VOIR tableau n° 6 page 28).

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix le rapport *n° 2015-0101 - Budget primitif 2015 - Révision des autorisations de programme et d'engagement* :

(VOIR tableau n° 7 page 28).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**Tableau n° 1 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0095 - Budget primitif 2015 - Budget principal**

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	0	41	0	0
UDI et apparentés	6	0	0	6	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>105</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

Tableau n° 2 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0096 - Budget primitif 2015 - Budget annexe des eaux

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	0	41	0	0
UDI et apparentés	6	0	0	6	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>105</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

Tableau n° 3 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0097 - Budget primitif 2015 - Budget annexe de l'assainissement

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	0	41	0	0
UDI et apparentés	6	0	0	6	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>105</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

Tableau n° 4 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0098 - Budget primitif 2015 - Budget annexe du restaurant administratif

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	41	0	0	0
UDI et apparentés	6	0	6	0	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>152</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

Tableau n° 5 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0099 Budget primitif 2015 - Budget annexe du réseau de chaleur

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	41	0	0	0
UDI et apparentés	6	0	6	0	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>152</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

**Tableau n° 6 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0100 - Budget primitif 2015 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	0	41	0	0
UDI et apparentés	6	0	0	6	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>105</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

**Tableau n° 7 - Résultats du vote sur le rapport n° 2015-0101 - Budget primitif 2015 - Révision des autorisations de programme et d'engagement**

	PRESENT	POUVOIR	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
Front national	2	0	0	2	0	0
UMP, DVD et apparentés	38	3	0	41	0	0
UDI et apparentés	6	0	0	6	0	0
Synergies-Avenir	27	2	29	0	0	0
Métropole et territoires	3	0	3	0	0	0
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	8	2	10	0	0	0
Rassemblement démocrate et radical	4	0	4	0	0	0
Radical de gauche	4	0	4	0	0	0
La Métropole autrement	9	1	10	0	0	0
Lyon Métropole gauche solidaires	4	0	4	0	0	0
EELV et apparentés	6	1	7	0	0	0
Socialiste et apparentés	27	6	33	0	0	0
Communiste et républicain	6	3	1	0	8	0
GRAM	2	0	0	0	2	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>18</b>	<b>105</b>	<b>49</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

**N° 2015-0102 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Taux 2015 de la taxe d'habitation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0103 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Taux 2015 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0104 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Taux 2015 de la cotisation foncière des entreprises - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte les dossiers numéros 2015-0102, 2015-0103 et 2015-0104. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces rapports ont trait au taux de la taxe d'habitation, au taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et au taux de la cotisation foncière des entreprises. Ces trois rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons une intervention du GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le GRAM s'abstiendra sur la hausse des taux d'imposition, qui va porter sur les habitants comme sur les entreprises.

Pourquoi ? Et en lien avec le débat précédent, parce que tout d'abord nous considérons que l'impôt n'est pas une punition. Or, tel qu'il est présenté ici, hélas, il apparaît comme tel. Certaines interventions de nos collègues sont d'ailleurs allées dans ce sens. Nous trouvons que c'est regrettable.

Nous devons rappeler que l'impôt n'est pas une punition, mais qu'il est au contraire un acte citoyen. Le considérer comme tel implique de comprendre les raisons de ces hausses d'impôts. De même qu'il y a eu déficit de communication et de participation citoyenne au moment de la création de la Métropole, nous pensons qu'il y a aussi déficit de communication et de participation pour l'explication de ces hausses d'imposition.

Dans ces conditions, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous passons à l'intervention du groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller CHARMOT** : Merci, monsieur le Président.

Voilà un vrai moment de vérité sur la Métropole. Vous nous proposez aujourd'hui une augmentation de 5 % de tous les taux de fiscalité. Cette augmentation, nous voterons contre, pas par simple esprit d'opposition, mais parce qu'elle révèle justement la différence dans notre approche de la gestion publique.

D'abord, on pourrait s'interroger sur le pourcentage retenu. Pourquoi 5 %, pas plus, pas moins ? Nous espérons que monsieur Brumm nous explique la vision de l'exécutif sur le développement de la Métropole sur le mandat, qu'il nous fasse part des grandes réalisations envisagées, des services de proximité à mettre en place en faveur des habitants et du

chantier titanesque pour mêler l'urbain et l'humain. En réalité, non, son explication fut beaucoup plus simple : plus de 5 %, ce n'est pas facile à expliquer, et moins de 5 %, c'est plus difficile à compter, 5 % c'est un compte rond. Vous-même, vous ne savez exactement de combien sera votre besoin. Si c'est plus, vous reviendrez devant le Conseil en trouvant encore des boucs émissaires, comme le Gouvernement que vous soutenez, mais contre lequel vous déclariez récemment -je vous cite- : "Le Gouvernement fait en réalité payer sa réforme fiscale par les collectivités locales, ce qui n'est pas normal". Mais qui, en sa qualité de sénateur du Parti socialiste, vote ce que le Gouvernement propose depuis 2012, si ce n'est vous ?

Vous avez donc un discours à Paris et un à Lyon, les habitants de la Métropole ne sont pas dupes.

Si c'est moins, tant pis pour les Grands Lyonnais, les habitants de la Métropole, je ne doute pas que vous saurez utiliser les excédents pour assurer vos bonnes relations avec les Maires des territoires qui vous accordent leur confiance.

Pour cela, nous aurions préféré que l'on fasse les choses dans l'ordre et, en toute transparence, que l'on adopte la programmation pluriannuelle des investissements qui doit orienter notre besoin en financement, avant le budget.

Ensuite, cette hausse d'impôts est un mauvais signe, tant pour les habitants de la Métropole que pour les entreprises qui y sont installées. Les habitants vont faire la connaissance avec cette nouvelle collectivité qu'est la Métropole, par leur feuille d'impôts, et autant dire que ce ne sera pas la partie la plus reluisante.

Les hausses d'impôts ne sont pas le moyen de la solidarité, comme vous le dites. Nous avons la conviction au contraire qu'elles sont contre-productives, car elles freinent l'initiative économique.

Nous vous avons souvent entendu dire que vous pouvez faire cette hausse, car vous l'aviez annoncée à Lyon intra-muros pendant la campagne électorale. C'est une drôle de justification et cela renforce encore notre conviction que cette hausse n'est pas liée à l'étude de la situation budgétaire de la Métropole, ou alors vous connaissiez dès mars 2014 cette situation budgétaire et nous nous demandons pourquoi avoir passé autant de temps à faire travailler la CLECRT sur l'équilibre financier.

Lors de vos vœux, vous avez dénoncé, monsieur le Président, ceux qui, par démagogie, disent qu'ils n'augmenteront pas les impôts pendant les campagnes électorales et qui le font. Je me posais exactement la même question à propos de certains Maires qui vous entourent dans l'exécutif. J'espère que leur démagogie ne vous portera pas trop ombrage.

Enfin, nous ne pouvons pas concevoir que la création de la Métropole se fasse avec les recettes financières d'avant qui ont montré leurs limites. Cette Métropole devait être plus efficace et plus économe selon vos dires. Elle devrait être l'occasion de réinventer notre modèle de gouvernance locale. Aujourd'hui, c'est l'inverse que vous nous proposez.

Nous demanderons un vote solennel à scrutin public sur ces rapports.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

Pour le scrutin public, nous procéderons à un appel nominal.

Je rappelle, chers collègues, que les mesures gouvernementales sur les collectivités locales sont intervenues juste après les élections municipales. Personne ne pouvait donc anticiper la hauteur de l'effort qui serait demandé aux collectivités locales. Nous tenons compte de cet événement-là, c'est ce que font un certain nombre des collègues de votre groupe. Je me demande si vous comptez exclure de votre groupe les collègues qui ont ou qui vont augmenter les impôts.

Qui demande un scrutin public ?

*(En application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin public à la demande du sixième des membres présents. Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants et indiquant le sens de leur vote, est reproduit au procès-verbal. En cas de partage égal des voix, la voix du Président du conseil de la métropole est prépondérante.)*

Le scrutin public est demandé par 46 élus présents sur un total de 146 élus présents :

- groupe UMP, divers droite et apparentés : 38,
- groupe UDI et apparentés : 6,
- groupe Front national : 2.

Plus d'un sixième des membres présents demande le vote au scrutin public auquel il doit donc être procédé).

Nous allons donc voter par appel nominal.

Madame Elsa Michonneau va procéder à l'appel nominal pour le vote sur ces trois rapports.

*(Il est procédé à l'appel nominal - VOIR annexe 3 page 120).*

Le résultat des votes est le suivant :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
<b>TOTAUX</b>	104	49	11	0

Nombre de votants ..... **164**

A déduire (abstentions) : ..... 11

Nombre de suffrages exprimés ..... **153**

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° 2015-0105 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte le dossier numéro 2015-0105. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport numéro 2015-0105 qui a trait au taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, rapport qui a obtenu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. J'ai trois minutes de temps de parole pour le groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci, monsieur le Président, il m'en faudra un peu moins, je ferai la balance avec précédemment.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport nous permet d'aborder le sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le produit de la taxe inscrit au budget 2015 s'élève à 214 millions d'euros. Cette somme prélevée est excédentaire, comme depuis sept ans. Elle a généré une réserve considérable, dont vous parlez aujourd'hui avec grande difficulté.

Ce produit bien supérieur au coût global du service est apparemment conservé sous une forme de provision, destinée à des investissements futurs. Voilà en tout cas ce qui nous est répondu lorsque l'on pose la question. Mais les contribuables ont le sentiment de payer, de trop payer, pour un service dont la qualité et la fréquence n'augmentent pas, elles. Il serait temps de nous exposer précisément vos futures réalisations, les investissements que vous avez prévu de réaliser avec l'argent de la cagnotte que vous conservez précieusement.

En tout état de cause, la logique voudrait que cet argent trop prélevé soit rendu aux contribuables sous forme d'un avoir fiscal dès cette année.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, la parole est donnée au groupe UMP, divers droite et apparentés pour trois minutes.

**M. le Conseiller MARTIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les budgets se votent et l'histoire se répète.

Depuis plusieurs années, nous constatons et dénonçons que le taux de TEOM est calculé avec un besoin de recettes supérieur à la dépense. Pour dire les choses autrement, les contribuables paient une taxe pour financer le ramassage et le traitement des ordures ménagères et l'argent ainsi collecté sert à tout autre chose.

Nous avons redit en commission des finances notre opposition et nous avons posé deux questions. D'abord : à quoi sert cet argent en surplus ? Réponse de monsieur Richard Brumm : on ne sait pas le dire, car l'excédent de TEOM tombe dans ce que l'on appelle le pot commun. Vous pouvez donc vous en servir pour financer les dépenses générales, quelles qu'elles soient. Seconde question : pourquoi donc prendre des taxes plus élevées que le besoin ? Malgré toute sa bonne volonté et surtout la haute compétence que nous lui reconnaissons, le Directeur général adjoint a pu difficilement nous convaincre. Ce fut le festival de la réponse alambiquée. Nous avons à la fois entendu que les dépenses à financer avec cette taxe n'existent pas encore mais qu'elles devraient arriver dans deux ans, et que, comme ces excédents n'ont pas pu être provisionnés car ce serait contraire aux règles de l'annualité, ils ont été dépensés année après année. Ces excédents des années passées ne seront donc plus là pour les dépenses futures, entraînant éventuellement une augmentation de la taxe. Mais nous avons également entendu que ces sommes utilisées au budget général ont permis de limiter l'endettement pendant ces années. Cependant, ces dépenses arrivant dans deux ans, elles devront quand même se faire sur un futur endettement.

Pour être plus clair, les Grands-Lyonnais ont payé trop cher pendant des années pour rien, mais qu'ils se rassurent, demain, ils paieront encore plus cher, mais pour quelque chose.

Seulement, monsieur le Président, par un arrêté du 31 mars 2014, le Conseil d'Etat nous a donné raison, en confirmant notre interprétation sur la fixation des taux de TEOM. Il affirme en premier lieu que le taux de la taxe ne doit pas être manifestement disproportionné par rapport au montant des dépenses exposées par la collectivité. Surtout, il confirme que la taxe n'a pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires. Votre montage financier est donc illégal.

Ce qui nous rassure, ce n'est pas d'avoir eu raison. C'est que, si vous faites fi des remarques de votre opposition politique, vous serez en revanche dans l'obligation de vous soumettre à la Haute juridiction administrative et donc de dire la vérité sur le budget des ordures ménagères aux citoyens.

Vous comprendrez bien évidemment que dans ces circonstances, le groupe UMP, divers droite et apparentés ne votera pas le taux proposé par notre collectivité et s'opposera donc à cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Monsieur Philip, voulez-vous dire un mot ?

**M. le Vice-Président PHILIP** : Monsieur le Président, merci. Je vais tenter de nuancer ce débat complexe et récurrent.

Je précise que les recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères étaient l'année dernière de 120,4 millions d'euros et les dépenses de 132 millions d'euros. Ensuite, il y a des recettes annexes, des éco-organismes. C'est par le biais de ces recettes que nous nous retrouvons l'année dernière en excédent. Actuellement, la différence est donc de 20 millions d'euros.

Il convient de préciser que, de 2001 à 2008, c'était exactement l'inverse. Nous étions en déficit, qui était alors de 64 millions d'euros. Nous payions les emprunts liés aux outils de valorisation énergétique.

Quand nous étions en déficit, le budget général complétait. Aujourd'hui, nous sommes en excédent, le budget général prend les excédents. C'est la réalité des faits. Il convient de retenir que c'est par le biais des recettes des éco-organismes, qui ne sont pas structurelles par définition mais liées à des contrats signés que l'on peut renouveler ou non. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), par définition, est déconnectée du coût du service, contrairement à la taxe redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

L'arrêté du Conseil d'Etat, qui concerne Auchan et la Communauté urbaine de Lille, affirme effectivement que la TEOM ne doit pas excéder le coût du service et rappelle que la redevance spéciale est obligatoire pour les déchets non ménagers. Nous avons un contentieux actuellement en cours, à l'issue duquel soit notre point de vue que cela s'équilibre sur la durée est retenu, soit la décision est la même que celle qui a été prise à Lille. A ce moment-là, nous nous soumettrons évidemment aux décisions administratives. Dès lors, il faudra mettre en place la redevance spéciale.

Cela entraînera des coûts supplémentaires. Pour vous donner un exemple pour la Ville de Lyon, la mise en œuvre de la redevance

spéciale entraînera un coût supplémentaire de 650 000 euros, pour Villeurbanne de 350 000 euros, etc. Dans tous les cas, il faudra compenser le solde, parce que nous aurons à soit prolonger soit renouveler nos deux incinérateurs. Je veux bien prendre la remarque de monsieur Hémon, en disant que nous pouvons éventuellement discuter à un moment donné, si on réduit l'apport des déchets collectés, de supprimer un incinérateur. Je rappelle que les incinérateurs sont aujourd'hui, sur le plan de la santé, parfaitement fiables, beaucoup plus fiables que les feux de cheminée des maisons individuelles. Par ailleurs, ce sont des grandes chaudières qui chauffent dans notre agglomération des parties extrêmement importantes. Si on diminuait de façon trop importante cette valorisation énergétique, il faudra valoriser avec autre chose. Je ne sais pas si chacun en est informé, mais aujourd'hui les chaufferies à bois posent un vrai problème de santé. La plupart des chaufferies à bois sont de petite taille, avec des bois de mauvaise qualité, aucune garantie sur le plan de l'évacuation des dioxines et des différentes fumées. Elles ne constituent pas du tout la bonne solution. La bonne solution est de continuer à valoriser énergétiquement nos propres déchets. Il s'agit donc d'un débat beaucoup plus complexe que ce que certains pensent.

Maintenant, bien entendu, nous appliquerons les décisions juridictionnelles.

**M. LE PRESIDENT** : Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2015-0106 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Gestion active de la dette - recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0107 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0108 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Création de la Métropole de Lyon - Convention d'ajustement et de solidarité financière de la dette transférée - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte les dossiers numéros 2015-0106 à 2015-0108. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport numéro 2015-0106 qui a trait au recours aux instruments de couverture du risque de taux dans le cadre de la gestion active de la dette, a reçu un avis favorable de la Commission.

Le rapport numéro 2015-0107 qui a trait au réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts, a également reçu un avis favorable de la Commission.

Le rapport numéro 2015-0108 qui concerne, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, la convention d'ajustement et de solidarité financière de la dette transférée, a obtenu un avis favorable. Mais je dois préciser qu'une modification a été apportée. Au lieu de lire dans le paragraphe 3-2-1 de cette convention : "Les élus chargés des finances de chacune des deux collectivités", il convient de lire à présent : "Le Président du Conseil général du Rhône ou son représentant et le Président du Conseil de la Métropole de Lyon ou son représentant".

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Brumm. J'ai trois minutes de temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de quatre groupes : Communiste et républicain, Europe Ecologie-Les Verts, le GRAM, Lyon Métropole Gauche solidaires, ce qui nous permet de mutualiser les temps et donc de tenir moins que les trois groupes au total et un peu plus que ce que nous avons demandé pour moi.

J'interviens sur trois dossiers donc.

Concernant la gestion active de la dette, pour dire d'emblée, que ce travail effectué est nécessaire et bien fait. Cela doit continuer et des initiatives, y compris nouvelles, peuvent être suggérées. La conjoncture internationale et européenne récente s'y prête. Je pense au succès de Syriza en Grèce, onde de choc, acquis sur le thème de la renégociation de la dette et connecté à la décision de la BCE de racheter la dette souveraine pour 1 100 milliards d'euros.

Quelques chiffres pour notre Métropole et nos collectivités :

- 1,8 milliard d'euros, c'est l'encours de la dette de la Métropole,
- 60,5 millions d'euros, ce sont les frais financiers de notre budget principal,
- 5 milliards d'euros, ce sont les frais financiers des collectivités locales françaises, dont 1 600 collectivités et établissements publics impactés par les emprunts toxiques en France,
- la charge de la dette nationale a un budget équivalent à celui de l'Éducation. C'est le coût apparent du capital.

Nous voulons d'abord dire que lorsque nous examinons toutes les lignes budgétaires pour économiser à hauteur des réductions des dotations, la gestion de la dette ne saurait être exonérée de ces efforts. Notre collectivité veut maîtriser les frais financiers et limiter en permanence la charge de la dette, dit la délibération numéro 2015-0106. Nous vous y encourageons, monsieur Brumm. C'est absolument nécessaire car, si nous connaissons un niveau des taux d'intérêts exceptionnellement bas pour 40 % de l'encours de la dette, cela risque fort de ne pas durer, tant les marchés financiers sont assoiffés de profits.

Mais nous remarquons que couvrir les risques de taux, cela a un coût. Par exemple, vous proposez de garantir près d'un milliard

d'euros de l'encours de la dette. Vous avez raison, tant les risques de dérapage des taux sont importants. Mais le coût de 3 % de cette couverture assurantielle s'élèverait, pour la totalité, à 30 millions, augmentant alors notre dette d'autant. Il en est de même des remboursements anticipés d'emprunts, conditionnés à une indemnité compensatrice qui constitue une pénalité de bonne gestion des collectivités. C'est insupportable, car il s'agit d'argent public et non d'argent privé. La société ne devrait pas tolérer ce genre de sanction financière, d'autant que les sommes sont très importantes.

Sur la convention de solidarité des emprunts transférés du Département à la Métropole, la délibération aborde les cas d'emprunts structurés à risque, transférés du Conseil général à la Métropole sans scission. Nous avons bien pris connaissance de la réponse détaillée et précise de monsieur Hebert au Collectif de Lyon pour un audit citoyen de la dette et nous vous en remercions. Ainsi, deux des quatre emprunts sont en cours de contestation juridique en nullité auprès du TGI. Vous nous l'avez confirmé, monsieur Brumm. Et vous nous confirmez bien sûr qu'il n'y en a pas d'autre de ce type dans l'ensemble des emprunts, y compris des budgets annexes. Ne faudrait-il pas étendre la contestation juridique ? Car la hausse inattendue du Franc suisse se traduit déjà au-dessus de 20 % pour ces taux d'emprunts. Les coûts induits peuvent s'élever - dit-on dans la presse bien informée - entre 10 et 20 millions d'euros, 9,9 millions d'euros au 15 janvier, qu'en sera-t-il au 15 décembre ?

Nos frais financiers, dans leur totalité avec ces risques, peuvent de 60 passer à plus de 100 millions d'euros. Ces frais financiers et les risques d'explosion sont insupportables économiquement, financièrement et politiquement. Surtout lorsqu'on apprend que dans le monde, 80 % des plus riches posséderont en 2016 plus de la moitié des richesses du monde.

C'est pourquoi, monsieur le Président, en reprenant votre formule des vœux au personnel, pour ne pas laisser filer la dette, nous avançons quelques propositions.

D'abord, il conviendrait de saisir le bureau de l'Association des Maires de France, pour porter nationalement l'exigence de réduire drastiquement au plan national et dans les collectivités les frais financiers, et de relancer la proposition de création d'un pôle public bancaire.

Il conviendrait également d'encourager notre Gouvernement à agir de concert avec celui de la Grèce, le nouveau, et d'autres forces disponibles pour affecter les 1 100 milliards d'euros de liquidités nouvelles de la BCE aux urgences d'innovations industrielles environnementales, sociales et démocratiques. Une démarche de notre collectivité serait bien nécessaire pour cela.

Comme le proposait notre collègue monsieur Hémon le 15 décembre dernier, la Métropole de Lyon devrait adhérer à l'association Acteurs publics contre les emprunts toxiques, présidée un temps par monsieur Claude Bartolone. Cette association a été si utile à la ville d'Unieux, dans la Loire, puisqu'elle vient d'obtenir une renégociation, faisant passer ses taux de 15 % à 4,25 %. En adhérant à cette association, il s'agit aussi de créer un réseau solidaire de résistance et d'action contre ce type de prêts.

Troisièmement, notre collectivité devrait aussi, en prolongement de ses propres dispositifs de gestion active de la dette, généraliser les renégociations, rééchelonner les 46 emprunts à taux variable, négocier des prêts à taux bonifiés ou zéro, qui existent déjà ailleurs, notamment les prêts de l'Agence de l'eau, mais pas les banques.



Enfin, chers collègues, chacune, chacun sent bien qu'il y a là des enjeux importants et contestés, notamment par les marchés financiers. Il convient donc là aussi de communiquer, de donner les faits, les actions engagées, de montrer tout ce que fait de bien notre collectivité pour une gestion saine et efficace de la dette, pour gagner sur cet enjeu-là aussi l'opinion et les marges de manœuvre qui nous sont nécessaires pour nos services publics, pour le bien public et pour nous concitoyens.

Là aussi, chers collègues, il faut innover pour se libérer du carcan financier, des pesanteurs et archaïsmes des marchés et aller de l'avant.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Nous passons à l'intervention du groupe Centristes et indépendants.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président, chers collègues, le protocole financier général entre la Communauté urbaine et le Département du Rhône, que nous avons adopté le mois dernier, et qui a servi de base à l'élaboration du premier budget de la Métropole, a procédé à la répartition de la dette du Conseil général entre la Métropole et le Nouveau Rhône. Le partage de la dette a notamment fait l'objet d'une convention de mutualisation pour gérer les emprunts structurés d'un montant de 233 millions d'euros, en l'absence de visibilité au regard des risques et de l'issue des procédures judiciaires.

Au final, le coût global de ces lignes de crédit, pour le moins problématiques, fera l'objet d'un mécanisme de compensation permettant une répartition selon la clé applicable au reste de la dette, c'est-à-dire 65 % pour la Métropole et 35 % pour le Nouveau Rhône. Cette mutualisation des pertes potentielles est essentielle, car l'enjeu de l'accord sur la partition du passif du Département est autant de permettre à la Métropole d'assurer ses nouvelles compétences que de rendre viable le nouveau Rhône.

Nous devons désormais tout mettre en œuvre pour obtenir l'annulation de ces emprunts structurés, qui sont une bombe à retardement pour les finances locales. Les 233 millions d'euros de crédits toxiques sont à mettre en perspective avec le capital restant dû de la dette départementale au 31 décembre 2014, qui approche les 884 millions d'euros. Les récents événements ne font que renforcer nos craintes. La hausse du cours du Franc suisse de près de 15 % depuis la décision de la banque centrale helvétique de laisser sa monnaie s'apprécier librement, alors même que l'euro enregistre une baisse significative, pourrait conduire à alourdir fortement le montant des taux d'intérêt de ces emprunts et donc de la charge de la dette. De nombreuses collectivités locales sont concernées pour un montant total d'emprunts toxiques de l'ordre de 10 à 19 milliards d'euros, dont la moitié sont libellés en Franc suisse. Pour notre seule communauté, 13 communes du Grand Lyon sont impliquées à hauteur de 58 millions d'euros dans les emprunts structurés. La Métropole en a hérité trois du Conseil général et la Communauté urbaine reste encore avec un emprunt de 17 302 000 euros à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Ces incertitudes qui pèsent aujourd'hui également sur la Métropole, liées à la difficulté d'évaluer de manière précise les montants qui pourraient être engagés et les conséquences sur les taux d'intérêt, ne sont évidemment pas les bienvenues dans un contexte budgétaire déjà tendu. Les difficultés auxquelles nous sommes désormais confrontés peuvent agir comme une piqure de rappel. Notre collectivité devra demeurer extrêmement vigilante à l'avenir en ce qui concerne la gestion de sa dette,

puisque les emprunts que nous souscrivons engagent nos finances sur le long terme et donc les générations futures.

Rester vigilant passe par la mobilisation de toute l'expertise nécessaire sur un sujet éminemment complexe, tant en interne qu'en externe, pour éviter ce type de dérapage.

Je terminerai mon propos par ce qui semble être une évidence, mais qui a trop souvent été oublié : garder la pleine maîtrise des taux d'intérêts de nos crédits est la condition essentielle d'une gestion saine et durable des deniers publics.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous passons à l'intervention du groupe Socialiste pour trois minutes.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, la gestion de la dette est un sujet d'importance pour toute collectivité territoriale, car elle a des impacts à plusieurs niveaux et échéances.

A court terme, la gestion de la dette a pour conséquence directe le niveau des montants des charges financières, et donc le niveau des dépenses annuelles de fonctionnement. A moyen terme, elle permet d'obtenir de nouveaux emprunts à des conditions plus favorables. A long terme, elle permet, par un recours raisonnable à l'emprunt, de ne pas reporter sur les générations futures les conséquences financières de nos choix actuels.

A court terme, les services de la Métropole, à l'instar de ceux du Grand Lyon, ont mis en place des méthodes de gestion active de la dette : instrument d'échange de taux ou de garantie, permettant une meilleure protection ainsi qu'une optimisation des taux pratiqués en fonction des variations du marché, instrument de renégociation ou de remboursement anticipé d'emprunts à la fois pour maîtriser les frais financiers mais aussi pour solder d'anciens emprunts précocement selon les opportunités du marché.

L'encours de dette de la Métropole est aujourd'hui de près de 1,8 milliard d'euros, dont 884 millions d'euros issus de la dette du Conseil général du Rhône. Nous savons que parmi ces 884 millions d'euros figurent trois emprunts pour près de 480 millions d'euros, dont les taux sont indexés sur des taux de change monétaires. Le protocole financier adopté par notre assemblée à l'unanimité en décembre dernier a prévu que ces trois emprunts ne soient pas scindés entre les deux nouvelles collectivités, mais gérés en entier par la Métropole pour deux d'entre eux et par le Nouveau Rhône pour un. Ce protocole prévoit aussi que les frais de gestion de ces emprunts fassent l'objet chaque année d'une mutualisation des frais engendrés avec remboursement croisé. Enfin une gouvernance commune notamment dans la conduite des contentieux en cours est aussi prévue. L'ensemble de ces dispositions fait l'objet de la convention entre la Métropole et le Nouveau Rhône soumise à notre approbation ce jour.

Il est toujours possible de se plaindre de la dangerosité de ces trois emprunts, surtout depuis que le cours du Franc suisse s'est envolé, mais la création de la Métropole ne pouvait se faire à moitié, en acceptant les compétences sans les charges qui vont avec. Il faut plutôt se féliciter que la gestion de ces emprunts structurés soit mutualisée et que les méthodes de gestion active de la dette du Grand Lyon soient mises en œuvre, et donc que tout ce qu'il soit possible de faire d'un point de vue financier et juridique soit entrepris, afin de gérer au mieux ces emprunts, il est vrai, hérités du Conseil général du Rhône.

Le groupe Socialiste et apparentés tient à relever que notre Métropole use de manière raisonnable et raisonnée de toutes les modalités financières pour poursuivre son action au service de nos concitoyens, sans obérer trop leur pouvoir d'achat, ni reporter le fardeau d'une dette inconsidérée sur les générations futures. Elle le fait en usant de manière équilibrée des différents leviers qui sont la maîtrise des charges de fonctionnement par des choix assumés et courageux, un ajustement modéré des impôts, un recours mesuré à l'emprunt pour obtenir un bon niveau d'investissement, et nul doute que nous utiliserons ce quatrième levier qui est l'augmentation de la productivité sociale et de l'efficacité de la dépense. L'investissement et la construction de notre avenir sont un levier essentiel du développement. Nous devons veiller à maintenir la compétence du maniement des outils financiers au plus haut niveau dans les personnels de notre collectivité, comme parmi nous, élus, aussi difficile que ce soit. Nous devons y veiller afin de ne céder à aucune facilité, ni celle du laisser-aller budgétaire ou financier que d'autres ont pu faire d'un côté, ni celle du recul de l'investissement et donc du développement de l'autre.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons ensuite le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN :** Monsieur le Président, chers collègues, le 15 janvier dernier, la banque nationale suisse a décidé de lâcher prise sur sa monnaie dont la parité par rapport à l'euro était maintenue artificiellement à un taux plafond de 1,20 % depuis septembre 2011. Il cote désormais à parité égale avec l'euro, soit une réévaluation du Franc suisse d'environ 15 %.

Ce qui pourrait nous paraître comme un peu lointain, venu des montagnes helvètes, est en fait l'exemple même de l'effet papillon. La Suisse tousse et la Métropole tremble. Il n'a échappé à personne que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et du fait du protocole financier signé avec le Département, nous avons en gestion 480 millions d'euros de dettes mutualisées avec le Conseil général. Ainsi, la dette de la Métropole, dont l'encours consolidé prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est évalué à 2 142 millions d'euros, est constituée de 7 % d'emprunts classés F6 selon la charte Gissler et une partie de ces emprunts toxiques varie selon la parité monétaire avec le Dollar et le Franc suisse.

L'inquiétude qui, je pense, est partagée sur tous les bancs de cette assemblée, est : jusqu'où iront ces évolutions monétaires et les conséquences financières pour la Métropole ? Je pensais d'abord interroger monsieur Max Vincent, conseiller délégué de la Métropole, et qui était, excusez du peu, rapporteur du budget du Département du Rhône, dont nous récupérons les créances. Mais en relisant ses propos dans Lyon Capitale le 28 novembre 2011, où il explique qu'il ne possédait pas encore tous les éléments pour confirmer ou infirmer la nature du risque, je me dis qu'il devait être en voyage pour une représentation officielle quand est parue la circulaire du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, qui classe les emprunts du Conseil général comme hautement risqués. En fait, vu son mutisme en Commission des finances, je m'interroge s'il n'est jamais revenu de son voyage. Si nous comprenons très bien que l'on ne peut pas anticiper ce que l'on ne connaît pas, nous nous étonnons toutefois que l'on n'anticipe pas ce que l'on connaît déjà.

Quand la hausse du franc suisse associée également à la baisse de l'euro décidée récemment par la BCE peut conduire à multiplier par deux, trois ou encore plus, le montant des intérêts à rembourser, la situation est plus que préoccupante. Et elle

devrait être traitée dès ce budget primitif. On nous a expliqué, en Commission des finances, que l'exécutif a pris la mesure du risque sur les finances, mais que l'on attend une évaluation précise des montants qui pourraient être engagés avant d'impacter le budget. En clair, vous ne l'avez pas provisionné dans le budget prévisionnel.

La question que nous vous posons, c'est : comment allez-vous faire un arbitrage de plusieurs millions d'euros en plein exercice budgétaire ? Ne nous parlez pas du fonds de soutien mis en place par le Gouvernement, qu'il faudrait multiplier par deux, par trois, voire plus, pour aider toutes les collectivités. Ne nous parlez pas non plus du rachat de dette souveraine par la BCE, dont l'application reste encore à discuter. Dites-nous où vous allez faire des coupes budgétaires. A moins que, comme l'a laissé entendre monsieur Richard Brumm en Commission des finances, il existe ici et là des noisettes bien enterrées dans le budget primitif. Mais je n'ose croire, monsieur le Président, que vous seriez capable de constituer des réserves budgétaires au moment même où vous tentez de justifier une hausse d'impôts aux habitants et aux entreprises.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Brumm, voulez-vous ajouter un élément ?

**M. le Vice-Président BRUMM :** J'aurais simplement pu rappeler, parce que je pense que certains n'ont pas été attentifs, qu'il existe deux contrats indexés sur le franc suisse à la Métropole et un contrat au Conseil général. Ces trois contrats font l'objet d'un contentieux contre l'ancien prêteur. La Métropole et le Conseil général actuel sont alliés pour peser de tout leur poids dans l'instance et les négociations futures.

Par ailleurs, je rappelle -et là c'est une erreur de chiffre que j'ai entendue- que la Métropole a récupéré 568 millions d'euros d'encours et non 884 millions d'euros, comme cela a été dit. 884 millions d'euros, c'est l'encours total qu'avait le Département avant participation.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Max Vincent ?

**M. le Conseiller VINCENT :** Monsieur le Président, puisque j'ai été mis en cause en tant que rapporteur du budget du Département, je voudrais simplement rappeler que la majorité départementale, dont l'UMP fait partie, a toujours voté les budgets et assumait aussi cette responsabilité. Je tiens à le dire. C'est un peu facile de critiquer aujourd'hui la Métropole et le Nouveau Département du Rhône. Je rappelle que ces emprunts ont été sollicités parce qu'à l'époque, le Département devait faire face à des investissements extrêmement importants, en particulier le BPNL, et il fallait, à l'époque, en 2001, que plus d'1 milliard de francs soient disponibles pour le Département.

Aujourd'hui, le Département, dans sa sagesse, quoi que vous en disiez, a essayé de fixer les taux pour les emprunts dits structurés. Il ne reste que quelques emprunts qui sont difficiles à gérer. Mais, comme l'a dit monsieur Brumm, le Département a bien sûr plaidé auprès du tribunal. Le tribunal de Nanterre doit rendre sa décision fin mars. Je pense qu'elle sera positive et au profit, à la fois du Département et de la Métropole. Par conséquent, même si je n'avais pas à intervenir en Commission des finances, et monsieur, je n'étais pas en déplacement, et lorsque je suis en déplacement, c'est pour de bonnes causes. Voilà les précisions que je tenais à apporter. Je regrette cette polémique stérile.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Si on pouvait ne pas prendre l'habitude dans cette assemblée de s'interpeller les uns les autres. Qu'on défende une ligne politique, d'accord, mais si ce sont des querelles *ad hominem* qui sont cherchées chaque fois, l'atmosphère va devenir pesante.

Donc je mets aux voix ces rapports :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (groupe Communiste et républicain) ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Front national ;

- abstentions : groupes Communiste et républicain -sauf M. Passi qui a voté pour- ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° 2015-0110 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0110. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit du rapport numéro 2015-0110 qui concerne la révision de divers tarifs, de prix ou redevances à compter du 1<sup>er</sup> février 2015. Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai trois minutes pour le groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Nous retirons notre intervention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Trois minutes pour le groupe UDI et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération propose la révision de différents tarifs, dont celui des prestations du tout nouveau service des Parcs et jardins de la Métropole.

Dans le numéro de novembre 2014 du journal "Côté cour, côté jardin", magazine des agents du Grand Lyon, le dossier central nous présente la création de service Parcs et jardins, au sein de la Direction de la propreté de la Métropole. Ce service est composé des agents responsables de la gestion des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval. Cet article indique toutes les bonnes raisons de cette intégration par la similitude des métiers d'exploitation, des enjeux et des échanges de pratique et de la cohérence des actions.

Ces deux parcs totalisent à eux seuls une fréquentation d'environ 2,3 millions de visiteurs par an. Depuis des années, et ce bien avant la Métropole, la Mairie du 6<sup>ème</sup> et notre groupe vous interrogent sur le transfert du Parc de la Tête d'Or au Grand Lyon puis à la Métropole, parc dont la fréquentation atteint les

3 millions de visiteurs par an et dont la superficie est à peu près celle du parc de Lacroix-Laval.

Vous avez tour à tour ignoré, caricaturé ou moqué cette proposition. A aucun moment, nous n'imaginions soustraire la Ville de Lyon de ses engagements financiers sur ce parc, mais bel et bien d'arriver d'une part à y réaliser les investissements suffisants au regard des visiteurs de l'ensemble de la région, mais aussi d'optimiser ainsi le fonctionnement des services par une mutualisation évidente des compétences.

Mais vous n'avez jamais souhaité aborder le périmètre des compétences dans la construction de cette Métropole. Et pourtant, si les services ont réalisé un travail important, salué par tous pour la création de notre Métropole, n'était-ce pas le travail des élus que de se poser ces questions, de se donner des objectifs, de prendre du recul par rapport à une simple juxtaposition des directions ?

Dans ce cas précis du rattachement du Parc de la Tête d'Or au service "Parcs et jardins" créé pour la Métropole, la recherche de la mutualisation des services était une évidence structurelle, opérationnelle et financière. Vous aviez pourtant la main sur ces deux collectivités.

Notre groupe souhaite vivement que, dès 2015, cette mutualisation soit enfin à l'ordre du jour. Sinon, ce sera pour plus tard, peut-être. Après tout, pourquoi se presser ? Augmentons les impôts, nous déciderons après ce que nous en ferons.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je ne vois pas pourquoi cela coûterait moins cher si cela était géré par la Métropole que par la Ville de Lyon. De toute façon, c'est géré.

Je mets aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° 2015-0111 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Opérations globalisées 2015 de la direction du foncier et de l'immobilier - Individualisation d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0111. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur :** Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération numéro 2015-0111 relative aux opérations globalisées 2015 de la Direction du foncier et de l'immobilier a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. J'ai le groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Nous retirons notre intervention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. J'ai le groupe UMP, divers droite et apparentés.

**Mme la Conseillère FAUTRA** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier est voté annuellement pour décider les orientations de programmes dans les domaines des réserves foncières et du logement social.

Cette année, il prend, comme d'autres, une perspective particulière, car les crédits qui sont votés en Conseil permettront ensuite des mesures d'application qui seront votées par la Commission permanente. Comme vous avez souhaité écarter l'opposition de sa composition, de nombreux Maires ne participeront pas aux décisions qui concernent leurs Communes. Demain, au vu du découpage des circonscriptions que vous avez décidé, ce n'est pas seulement de la Commission permanente, mais du Conseil métropolitain que des Maires seront écartés.

Comme le dit un grand élu de Lyon, dans *Lyon Citoyen*, éditorial de janvier-février 2015 : "la création de Métropole atteste de la capacité lyonnaise à travailler ensemble pour l'intérêt général". J'espère, monsieur Collomb, puisque c'est de vous qu'il s'agit, que vous saurez mettre vos actes en accord avec vos paroles, car, jusqu'à présent, nous n'avons pu que constater que tel n'était pas le cas.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci, madame Fautra. Vous savez com-bien je suis toujours désireux de vous voir pour régler les problèmes.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N°2015-0119 -finances, institutions, ressources et organisation territoriale** -Opérations globalisées de voirie 2015 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0119. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Il s'agit de la délibération numéro 2015-0119, concernant les opérations globalisées de voirie pour l'année 2015. Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller SUCHET** : Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure de la mise en place de la Métropole, son nouveau statut de collectivité locale implique de nouvelles compétences, mais aussi des modifications de gouvernance, et par voie de conséquence de méthodes de travail.

La tentation de concentration est sans aucun doute grande, où une super technostructure prendrait le pas sur les territoires. Mais notre groupe l'a toujours clamé et revendiqué : le transfert de compétences n'écarte pas les élus des Communes de leurs responsabilités. Aussi, la nécessité impérative de maintenir des relais de proximité au sein des territoires et de préserver un véritable travail de concertation avec les Communes s'impose plus que jamais.

Ceci n'est pas un combat d'arrière-garde, comme d'aucuns aiment à le penser. C'est avant tout une vision partagée d'une agglomération équitable qui garantit aux citoyens la préservation de l'identité des territoires, dans lesquels ils ont choisi de vivre et l'assurance d'être représentés par leurs Maires qu'ils ont élus.

Dans un contexte contraint financièrement et budgétairement, nous l'avons vu tout à l'heure, des restrictions et des priorités s'imposent. Le maintien du montant de l'enveloppe du Fonds d'initiative communale (FIC) à un niveau constant est un signal de considération que la Métropole adresse aux Communes. Et c'est naturellement dans ce cadre que doivent s'inscrire les relations entre les Communes et la Métropole.

Le respect des trois sphères, principe que notre groupe a initié et toujours sollicité dans le cadre des PPI, doit être maintenu aussi dans le cadre des opérations globalisées. Nous savons l'état peu satisfaisant de certaines voiries, passées depuis sous la compétence métropolitaine. Une estimation des travaux nécessaires pour une remise en état acceptable grève considérablement le budget global affecté à la voirie.

Aussi, la hiérarchie et la priorisation des actions à conduire ne doivent pas être imposées, mais définies et établies en totale concertation avec les Communes. Gageons que la Métropole gagne en sagesse et développe davantage une culture transversale de concertation avec les territoires qui la composent et contribuent à son identité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Je pense que le groupe Synergies aura l'occasion d'être dans la proximité avec ces dossiers.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

**N° 2015-0132 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Protection de l'enfance - Actions de prévention spécialisées - Avenant à la convention à passer avec la Fondation AJD Maurice Gounon, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0132. Madame Brugnera, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère BRUGNERA, rapporteur :** Monsieur le Président, la Commission a rendu un avis favorable au sujet de ce rapport qui a trait à un avenant concernant la Fondation AJD Maurice Gounon.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai un certain nombre de temps de parole, le groupe GRAM pour débiter.

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne une institution bien connue dans la Métropole, puisqu'il s'agit de l'association Ami du Jeudi Dimanche, qui intervient depuis 1945, pour, comme le disent les textes fondateurs, venir en aide aux enfants menacés par la délinquance.

Elle le fait grâce à l'intervention de la puissance publique et au soutien de la société civile, avec un fort engagement de 300 bénévoles. Son travail s'exerce à partir d'établissements habilités par le Département et la protection judiciaire de la jeunesse, par l'Etat, via la direction départementale de la cohésion sociale au titre de l'hébergement et de l'insertion sociale, et enfin par les services subventionnés et sur fonds propres, comme le suivi du RSA, les chantiers éducatifs et les actions de vacances.

Il y a une actualité permanente de la protection de l'enfance, de la prévention des délinquances, des ruptures et des addictions. Il y a une actualité permanente du suivi éducatif, des questions liées à la santé mentale et au soutien des parents. La protection de l'enfance rassemble des actions prévues par le droit et qui figurent dans le Code civil, dans le Code de l'action sociale et des familles et dans les Codes de procédure pénale et de procédure civile, auxquels il faut ajouter les références internationales, en particulier la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans le grand public, on continue de parler des enfants de la DDASS, alors que depuis 1983, la protection de l'enfance est du ressort des Conseils généraux. Aujourd'hui, les enfants de la DDASS sont les enfants de la Métropole. Enfants vis-à-vis desquels nous avons une responsabilité.

La prise en charge dans les établissements d'accueil de jeunes majeurs, qui permet la poursuite de l'accompagnement jusqu'à 21 ans, est parfois grignotée faute de moyens. Et des jeunes majeurs de 19 ou 20 ans peuvent se retrouver renvoyés à eux-mêmes et à une forme de solitude sociale, qui n'est pas toujours sans conséquences. Nous devons nous en soucier.

Et puis il y a aussi le travail de prévention, avec des acteurs présents sur le terrain au quotidien. Et je ne vais pas vous parler du dévouement des travailleurs sociaux, qui affrontent pour nous et en notre nom un grand nombre de difficultés sociales. C'est monsieur Fernand Deligny qui disait aux éducateurs : "Lorsqu'on te parlera de ton dévouement, j'espère que tu seras bien étonné, ou alors change de métier." Ce n'est pas de dévouement dont il est question ici, mais de professionnalisme. Un professionnalisme qui doit être reconnu, soutenu et pris au sérieux. Comme il nous faut prendre au sérieux le constat de monsieur Gérard Noiriel, dans *Le Monde d'hier*, du peu d'intérêt que suscitent les démarches novatrices engagées dans les quartiers populaires. Il nous dit : "Les crédits sont en chute libre et les aspirations culturelles des travailleurs sociaux, qui sont pourtant des relais indispensables pour la transmission des connaissances et des valeurs démocratiques, sont ignorées, voire même niées." Et il ajoute : "Beaucoup d'entre eux se sentent complètement abandonnés."

C'est de tout cela dont il est question autour de la convention avec la Fondation AJD, qui en témoigne par ses activités. En

votant cette délibération, nous en assurons la poursuite. C'est bien, c'est utile, c'est important, mais cela ne peut nous suffire.

Nous partageons tous l'idée que la construction de la Métropole n'est pas la remise en cause des outils et des modes de fonctionnement antérieurs, mais qu'elle n'est pas non plus un simple copier-coller. Il nous appartient de déterminer des objectifs nouveaux, de préciser le sens et la cohérence de notre action dans le domaine social.

Monsieur le Président, chers collègues, ce qui est en cause, c'est bien la marge de progression qui sera dégagée au nom du sens que la Métropole entend donner à son action sociale. Il ne s'agit pas d'une question abstraite.

Lorsque nous voyons un enfant de 7 ans accéder au CMP après les violences commises à l'école, alors même que cet enfant n'a connu au cours de son existence aucune stabilité dans le logement, ballotté d'expulsion en expulsion, nous ne pouvons pas ne pas poser la question de ce qui a fait défaut.

Lorsque nous assistons depuis novembre dernier à l'absence d'accompagnement d'une jeune fille de 13 ans, enceinte de quatre mois, et qui a vécu à la rue jusqu'à ces tous derniers jours, nous ne pouvons pas ne pas poser la question de ce qui a fait défaut.

Je sais bien que chaque fois que nous regardons la misère en face, nous prenons le risque de tomber dans le pathos. Mais il s'agit aussi de réalités que nous devons appréhender parce que nous avons la responsabilité de les administrer.

Pour cela, nous souhaitons vivement que notre assemblée s'en donne les moyens, suscite et soutienne les initiatives qui permettront l'élaboration d'orientations partagées fondatrices d'une politique métropolitaine. Notre assemblée a besoin de renforcer ses connaissances, pour déterminer les enjeux de ce secteur, qui mobilise un grand nombre de professionnels, agents de la collectivité et des associations. La refonte du schéma départemental de la protection de l'enfance, schéma de 2011 à 2015, doit permettre à la fois le bilan et la détermination de perspectives d'avenir. Les questions soulevées relèvent moins de l'organisationnel que du choix d'objectifs nouveaux. Comment la Métropole va-t-elle prendre en compte la place des enfants sans-abri de moins de 3 ans ? Comment va-t-elle garantir la cohésion sociale, c'est-à-dire la non-séparation des parents dans l'urgence ? Et bien d'autres questions.

Dans un domaine aussi important pour la cohésion sociale et qui relève de notre compétence, la réflexion doit trouver un cadre. Nous proposons que celui-ci prenne la forme d'une conférence de consensus. La conférence de consensus est un outil capable de prendre en compte la complexité des missions à assumer, la diversité des moyens à mettre en œuvre, la nécessaire appropriation par la collectivité, la cohérence entre les acteurs, les formes de la coopération institutionnelle, la contribution des associations et la mise à plat des points de controverse à partir de l'écoute des arguments contradictoires. Elle permet ainsi de regarder les questions qui peuvent nous diviser aujourd'hui et auxquelles nous devons pourtant apporter des réponses. La conférence de consensus a pour fonction, sous l'égide du Conseil de développement, de nourrir et de rendre possible le débat préalable aux décisions proprement dites. Cette méthode de travail a fait ses preuves. Elle peut être appliquée à la protection de l'enfance pour les raisons que nous avons évoquées. Notre souhait est donc une proposition que nous espérons partager avec vous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Ensuite, nous avons Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, cher(ères) collègues, la protection de l'enfance vient de passer de la compétence du Conseil général à notre Métropole. Personne ne l'ignore.

Au sein de cette politique publique prépondérante, la prévention spécialisée doit être un axe fort. Reprenons les termes mêmes de la délibération qui sont très explicites : "La prévention spécialisée est un mode d'éducation de proximité en direction des jeunes et de leur environnement, présent dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, afin de prévenir leur marginalisation en facilitant leur insertion et leur socialisation."

Les populations concernées par les besoins de prévention spécialisée doivent être entourées de notre soutien et de notre aide. Or, la difficulté est qu'elles ne sont plus seulement dans des quartiers particuliers, dits défavorisés : les fameux "lieux où se manifestent ces risques" sont multiples. La pauvreté et le chômage sont en effet des fléaux induisant désocialisation, marginalisation, exclusion, partout. Et le risque de récupération par des dogmatismes ou des fanatismes est fort. Une cible de 1 000 jeunes qui devraient bénéficier de la prévention spécialisée a été évoquée par vous, monsieur le Président. Elle est peut-être encore plus large.

C'est donc une question sociale et sociétale de tout premier ordre qu'il nous faut investir pleinement. Et l'actualité sanglante de ce début d'année nous a rappelé cruellement l'urgence de travailler sur la prévention et l'insertion. Le Ministère de l'Education nationale lance des actions très concrètes qui vont œuvrer dans ce sens pour partie. Nous devons relever ce défi de notre côté et travailler avec les associations partenaires, main dans la main avec le Ministère de l'Education nationale et d'autres structures associatives et politiques. Il en va de l'avenir de nos jeunes et donc de l'avenir de la France.

Sur notre territoire, la prévention spécialisée se concrétise en partie par l'action d'associations parmi lesquelles l'Internat Favre, promis à la fermeture, dont j'ai eu l'occasion de voir le travail admirable et pour lequel il convient de réfléchir à son évolution, de l'intégrer enfin dans le schéma départemental et maintenant métropolitain de protection de l'enfance, et de négocier avec l'Etat la poursuite de son soutien. Il faut aussi renforcer la prévention orchestrée par les services de PMI ou les services médico-sociaux scolaires pour la rendre encore plus efficiente, trouver de nouvelles formes d'aide et d'accompagnement. Profitons des six mois à venir pour mener une réflexion approfondie sur l'avenir de l'Internat Favre pour en faire un lieu d'expérimentation de nouvelles formes d'aides ou d'accompagnement.

Préservons, développons et innovons en matière de prévention spécialisée dans nos territoires métropolitains pour construire un futur de qualité sociale et sociétale à notre jeunesse.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous passons à l'intervention du groupe PRG.

**Mme la Conseillère HOBERT** : Monsieur le Président, chers collègues, l'avenant à la convention avec la Fondation AJD nous permet d'entrer concrètement dans les nouvelles compétences de la Métropole de Lyon dans le secteur social.

Nous savons, monsieur le Président, le regard attentif porté par vous-même et celui de notre majorité dans cette assemblée sur la prévention. C'est en effet le nerf, non pas de la guerre, mais de l'apaisement des comportements par un soutien éducatif et une écoute sans faille. Le service de prévention spécialisée de la Fondation AJD, qui, l'an prochain, fêtera sa troisième décennie, doit son origine l'engagement du Père Maurice Gounon auprès de jeunes orphelins et démunis dès 1945, pour leur garantir hébergement, éducation et déjà s'inscrire dans une démarche de prévention.

C'est sous l'impulsion du Conseil général du Rhône et par son financement que, dès 1997, est créée la cellule d'appui aux pratiques de prévention spécialisée qui a développé les chantiers d'insertion. Certains d'entre nous ont pu constater sur nos territoires, et en particulier sur la partie ouest de l'agglomération lyonnaise, combien la présence des éducateurs spécialisés des AJD participe de l'influence bénéfique de la prévention, notamment par les chantiers éducatifs qui se présentent sous forme d'ateliers. Ces ateliers de peinture et réparation de vélos sont un formidable outil pour répondre aux difficultés liées au décrochage scolaire, à la baisse des revenus des familles, représentent un facteur d'insertion professionnelle et sociale avéré. Combien il est réconfortant de voir la fierté de ces jeunes, souvent en grandes difficultés, alors qu'ils ont participé à la rénovation d'une entrée d'immeuble, par exemple ! Certains s'engagent, après cette expérience, dans une vraie démarche d'insertion et d'emploi.

Interrogeons-nous : les éducateurs spécialisés ne sont-ils pas parmi les garants du bien vivre ensemble dans nos quartiers que les pouvoirs publics peuvent ici et là parfois ignorer ?

Alors, si nous pouvons avoir matière à nous réjouir de cet avenant à la convention passée avec le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, il nous faut rester vigilants et tâcher de répondre aux inquiétudes de la fondation AJD, qui, désormais, dépend de ces deux collectivités et pourrait voir son fonctionnement altéré.

Permettez-moi d'évoquer quelques sujets dont il faudra que nous nous préoccupions. Les secteurs d'implantation de la Fondation sont éparpillés, et deux éducateurs, une femme et un homme, composent chaque équipe. Seulement deux. Et pourtant l'ouvrage est grand. L'ouvrage est immense face à une précarisation grandissante et au danger que peut représenter le désœuvrement. Par ailleurs, on peut s'interroger sur le risque que pourrait encourir le service de prévention spécialisée exposé à l'éventualité de positions différentes, voire contradictoires, de la part des diverses collectivités locales. D'autre part, que va-t-il advenir des équipes de prévention départementales sises dans les Maisons du Rhône ? Enfin, au-delà des AJD et des équipes de prévention spécialisée, la Métropole de Lyon devra accorder sa confiance au secteur associatif, afin de développer sa politique de prévention.

Nous devons nous engager clairement et fermement sur l'ensemble des secteurs du champ social et de la solidarité et nous voulons ne pas douter de cette volonté politique qui doit rester à l'écoute des concitoyens de notre collectivité.

Le groupe PRG, qui restera attentif à la politique de prévention de notre collectivité, votera favorablement cet avenant.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai ensuite les groupes Europe Ecologie Les Verts et apparentés et Communiste et républicain qui interviennent conjointement.

**M. le Conseiller GENIN :** Nous profitons de ce dossier, qui parle de questions de prévention spécialisée, pour aborder la situation de l'Internat Favre, dernière structure d'accueil pluridisciplinaire sur le territoire de la Métropole, accueillant des enfants afin de les accompagner dans un parcours de réussite éducative.

Nous déplorons que l'Etat ait décidé de supprimer la dotation qu'il versait à la Ville de Lyon et l'annonce faite de la fermeture de cet internat à la fin de cette année scolaire. Nous avons reçu un courrier du personnel de l'Internat Favre. Je reprendrai simplement sa conclusion, je cite : "A l'heure où les responsables politiques doivent, plus qu'hier encore, resserrer les liens des individus qui composent la société, et garantir une place à chacun et surtout aux plus fragiles, vous comprendrez aisément la perplexité dans laquelle la perspective de la fermeture d'une telle institution nous laisse."

Nous vous demandons donc, monsieur le Président - nous l'avons déjà fait à travers un courrier du 19 janvier -, d'organiser un tour de table entre l'Etat, la Métropole et la Ville de Lyon, pour mobiliser des crédits qui permettront le maintien de cette structure d'accueil, établissement laïc qui mise sur le développement de la citoyenneté et favorise l'intégration de l'enfant et de sa famille dans la cité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. J'ai ensuite le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL :** Monsieur le Président, chers collègues, conformément aux engagements pris entre le Grand Lyon et le Département du Rhône, cette délibération a pour objet de permettre à la Métropole de Lyon d'assurer la continuité du service public en adoptant un avenant.

C'est effectivement un des premiers rapports qui va porter sur ce transfert de compétences et sur l'action sociale. Comme l'ont rappelé mes collègues précédemment, les actions de la Fondation AJD s'inscrivent dans le cadre de cette action sociale. Depuis près de 70 ans, les AJD accompagnent des adolescents et de jeunes adultes en situation de détresse et d'exclusion vers l'autonomie et la citoyenneté. A ce titre, les actions menées par la Fondation AJD sont financées par le Département du Rhône depuis presque 20 ans.

La Fondation remplit une mission de service public. Elle se doit de répondre aux exigences de respect des personnes qu'elle accueille et aux engagements pris vis-à-vis des partenaires de l'action sociale et de la protection de l'enfance. Son devoir est de n'écarter personne et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, mission qui sera désormais confiée par la Métropole de Lyon et le Nouveau Rhône. Cette mission est large : accueillir, éduquer et protéger chacun, héberger et aider les personnes les plus démunies, afin de les accompagner vers une insertion sociale réussie.

Si la solidarité, par la protection de l'enfance, la prévention spécialisée ou l'insertion sociale, est le cœur de l'action des départements, la Métropole se doit de continuer d'accompagner et de protéger les citoyens présents sur son territoire. C'est cette volonté politique qui ressort aujourd'hui, tant par la présentation du budget ce matin que par ce rapport et les différents rapports qui vous seront présentés au sujet du transfert de compétences. N'oublions pas que l'ensemble de ces actions constitue des outils de prévention privilégiés dont la Métropole de Lyon ne saurait se passer. C'est désormais de notre responsabilité, et cette dernière, sur ces sujets, reste collective.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. La parole est au groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN :** Monsieur le Président, chers collègues, comme mes collègues, je souhaite utiliser cette délibération qui concerne la protection de l'enfance pour parler aussi de l'Internat Favre.

Comme vous le savez, c'est un internat municipal depuis 1925, même si en 2005 l'Etat a participé à son financement, qui est, depuis 2011, à hauteur de 200 000 euros par an, jusqu'en 2014. Monsieur Collomb, en janvier 2011, vous souhaitiez que le Département investisse davantage. Vous disiez le 29 octobre 2010, je cite : "J'ai écrit au Conseil général, puisque les internats de ce type sont la responsabilité du Conseil général." Vous voilà maintenant devant vos responsabilités. Est-ce que ce que vous disiez en 2010 n'était qu'une formule pour justifier votre désengagement ? Si vous le pensiez vraiment, pourquoi ne pas faire aujourd'hui, alors que vous récupérez les compétences du Conseil général, ce que vous souhaitiez hier ? Ce double langage n'honore pas la parole politique.

Vous nous avez dit au dernier Conseil municipal de Lyon que ce n'est pas 60 places qu'il nous faut aujourd'hui, mais 1 000 places. Je vais donc vous faire une suggestion. Puisque vous avez validé le projet d'établissement de l'Internat Favre jusqu'en 2017, conservez-le jusqu'à cette date. Prenez en charge avec la Métropole la part de l'Etat et développez-le pour qu'en 2017 il serve de base, de référence pour un grand projet métropolitain.

Vous parlez sans cesse, monsieur le Président, de la Métropole de Lyon, dont l'ambition est de lier l'urbain à l'humain. L'urbain, c'est fait. Et pour l'humain, monsieur le Président, c'est quand ? Vous n'avez pas entendu les familles de ces enfants, leurs incompréhensions, leurs inquiétudes et parfois leurs souffrances. Vous ne les avez même pas rencontrés. Vous n'avez pas entendu le personnel de l'Internat, dont les résultats sont reconnus par tous et qui ne comprennent pas votre décision. Vous n'avez pas entendu les témoignages de ces anciens internes, qui disent que sans l'internat, ils auraient probablement sombré. Vous n'avez pas entendu enfin les Lyonnais qui se sentent trahis, car ils ont écouté vos vœux, ils ont été nombreux sur ce mois de janvier. Ils vous ont cru quand vous parliez d'humanisme. Ils se rendent compte aujourd'hui qu'après Bachat-Bouloud, après Le Serverin, et maintenant avec l'Internat Favre que votre politique est une véritable braderie sociale.

Tout ce qui a été construit et défendu par vos prédécesseurs, ce qui faisait l'image de l'humanisme lyonnais passe aujourd'hui en pertes et profits, car il manque 200 000 euros par an, la part que l'Etat versait jusqu'à ce jour à l'Internat Favre.

J'ai entendu vos arguments : la baisse des dotations, le principe de responsabilité, le besoin de restructurer nos compétences. Aucun de ces arguments ne justifie aujourd'hui l'abandon de l'Internat Favre. Au contraire, ils justifient son maintien. Si on rajoute à cela le grave problème des décrochages scolaires, dont les effets désastreux se font sentir encore plus cruellement aujourd'hui, le maintien de l'Internat Favre devrait être une priorité. Je vous ai à plusieurs reprises suggéré de faire de cet internat un établissement municipal et métropolitain. Nos deux collectivités sont légitimes pour porter ce dossier, comme vous le disiez vous-même en 2010. Fermer cet internat n'est justifié en réalité que par vos choix politiques, qui privilégient certaines lignes budgétaires au détriment d'autres. Beaucoup ici, sur ces bancs, souhaitent comme moi et comme beaucoup d'autres que vive l'Internat Favre. Pour vous le prouver, j'aimerais que

ceux, qui, comme vous, souhaitent que l'on ferme l'Internat Favre lèvent la main. Vous le voyez, c'est le moment où jamais, monsieur le Président, mettez un acte concret derrière votre slogan : "relier l'urbain et l'humain". Et pour une bonne fois : sauvez l'Internat Favre !

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je crois que la seule intervention qui pose le problème dans sa globalité est celle de monsieur André Gachet. Evidemment, nous sommes à l'orée de politiques nouvelles et il ne convient pas simplement de répliquer les politiques d'hier, mais de définir des politiques nouvelles. Ce n'est pas dans un pointillisme que nous allons définir notre action, mais évidemment dans une vision globale qui sera une vision partagée. Et nous nous apercevons que sur la vision de l'Internat, nous avons déjà un certain nombre de directions qui étaient retenues.

Je mets aux voix ce dossier.

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère BRUGNERA.

**N° 2015-0136 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Création de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0136. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : La commission a rendu un avis favorable sur la délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai un temps de parole du groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller LAVACHE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'OPAC du Rhône est à ce jour le plus gros bailleur social public sur le territoire, avec une bonne répartition géographique des logements.

En effet, ce sont environ 40 000 logements qui sont gérés par l'OPAC du Rhône sur le territoire métropolitain, soit 10 000 de plus que l'OPH Grand Lyon Habitat. Ceci démontre une fois encore que le Département du Rhône avait beaucoup investi sur l'ancien territoire du Grand Lyon.

Au-delà de cette activité de production et de gestion de logements, l'OPAC du Rhône a également une expertise forte dans le domaine de l'aménagement urbain. C'est une véritable spécificité, qui illustre la diversité des compétences et l'investissement des salariés de cet Office.

Alors que nous devons être dans la recherche de réduction des dépenses de structure et des doublons, permettant une vraie mutualisation alliant savoir-faire des personnels et économies d'échelle, les élus UDI et apparentés sont surpris de la création d'un nouvel OPH pour gérer ces logements.

Est-ce une première étape devant permettre à court ou moyen terme de mutualiser certains services entre les trois OPH métropolitains, avant de mettre en place des services communs à ces trois offices ?

Ces périodes de réorganisation sont des périodes délicates à gérer au niveau des salariés, des périodes anxiogènes. Aussi, il nous paraît très important que rapidement une information claire soit donnée à ces agents, qui, tous les jours, œuvrent sur le terrain pour l'amélioration d'un service public qui est aujourd'hui plus que jamais au cœur des préoccupations de nombreux Grands Lyonnais.

Nous voterons ce rapport en insistant sur la nécessité de mutualisation des services et probablement de fusion des OPH.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci.

Je mets aux voix ce dossier.

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL

## DÉSIGNATIONS

**N° 2015-0057** - Création d'une commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants au sein de la Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon, nous avons une demande de temps de parole du groupe UMP, divers droite et apparentés.

**Mme la Conseillère REYNARD** : Merci, monsieur le Président.

Nous sommes nombreux ici à assister à la Commission Métropole, qui a vocation à traiter des enjeux et des thèmes justement de la création de cette Métropole. C'est une bonne initiative que vous avez eue, monsieur le Président. Si son existence nous satisfait, son utilité nous interroge parfois.

Nous avons été nombreux à constater, parmi toutes les sensibilités politiques, que lorsque nous posons une question précise sur la



mise en œuvre et le devenir de certaines compétences, nous n'avons malheureusement pas de réponse précise. Je ne parle pas ici des aspects techniques, qui relèvent de l'administration, je pointe bien les orientations politiques de l'exécutif. Je pourrais citer de nombreux exemples que nous avons déjà évoqués en séance. Ce sont, entre autres, les transferts de pouvoir de police des immeubles menaçant ruine. On nous dit que nous sera soumis pour avis un projet de convention à travailler, alors que, dans le même temps, celle-ci est négociée sans nous, avec la seule Ville de Lyon. C'est aussi le devenir de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, sujet sur lequel on nous a reproché de poser la question trop tôt.

Pour ma part, je rappelle ma demande concernant l'état des collèges transférés par le Département à la Métropole et donc sur la programmation pluriannuelle des investissements. En tant que conseillère régionale, je siège à la commission d'appels d'offres, qui traite notamment des travaux réalisés dans les lycées, et je constate que les problèmes d'amiante ont un impact sérieux sur le coût des réhabilitations. Il semble donc légitime de s'interroger sur un état des lieux des bâtiments que nous prenons en gestion et qui vont engendrer des charges supplémentaires.

Mais ce n'est peut-être pas le moment de vous demander de prendre exemple sur monsieur Jean-Jack Queyranne, le Président de la Région.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Jean-Jack Queyranne que vous allez bien sûr soutenir de manière vigoureuse !

**Mme la Conseillère REYNARD :** Je vous confirme, monsieur le Président, que j'ai beaucoup de respect pour monsieur Jean-Jack Queyranne.

Toutes ces questions et bien d'autres sont restées sans réponse devant les élus de la Commission spéciale Métropole. Nous avons souvent l'impression que madame Michèle Vullien, la Présidente de la Commission, ne connaît pas précisément le point de vue de l'exécutif face aux questions pertinentes de ses collègues élus. Pourtant il nous apparaît que vous avez souvent déjà décidé, quand, notamment, David Kimelfeld vole à son secours et s'exprime à sa place.

On en revient encore à un problème de gouvernance et nous vous demandons donc un effort de transparence, pour que nos échanges puissent dépasser la simple présentation et aboutir à des propositions pour la construction de la Métropole.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Ce dossier fait l'objet d'un amendement pour porter le nombre de membres de la Commission de 25 à 27 afin de tenir compte de la création des groupes PRG et Métropole et territoires, chaque groupe devant disposer au moins d'un siège (**VOIR annexe 4 page 128**). Je mets cet amendement aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Nous devons ensuite voter le principe de création de cette commission. Je mets le dossier aux voix :

Adopté à l'unanimité.

La Métropole dispose de 27 représentants titulaires et 27 représentants suppléants au sein de la commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon.

Je vous propose les candidatures, dont la liste est sur votre pupitre :

Titulaires	Suppléants
1 - M. David Kimelfeld	1 - Mme Murielle Laurent
2 - Mme Annie Guillemot	2 - Mme Sandrine Runel
3 - M. Bernard Rivalta	3 - M. Olivier Brachet
4 - M. Christian Coulon	4 - M. Jérôme Sturla
5 - M. Brigitte Jannot	5 - Mme Hélène Geoffroy
6 - Mme Michèle Vullien	6 - M. Yves Jeandin
7 - M. Marc Grivel	7 - M. Gilles Pillon
8 - M. Denis Bousson	8 - M. Joël Piegay
9 - M. Hubert Guimet	9 - M. Arthur Roche
10 - M. Philippe Cochet	10 - M. Gaël Petit
11 - M. François-Noël Buffet	11 - Mme Véronique Sarselli
12 - Mme Balas Laurence	12 - Mme Inès de Lavernée
13 - M. Michel Forissier	13 - M. Christophe Quiniou
14 - M. Claude Reynard	14 - Mme Nora Berra
15 - Mme Agnès Gardon-Chemain	15 - Mme Alice de Malliard
16 - M. Jean-Paul Bret	16 - M. Richard Llung
17 - M. Damien Berthilier	17 - Mme Claire Le Franc
18 - M. Bernard Genin	18 - Mme Marie-Christine Burricand
19 - Mme Fouziya Bouzerda	19 - Mme Marylène Millet
20 - Mme Corinne lehl	20 - M. Pierre Hémon
21 - Mme Catherine Panassier	21 - M. Eric Desbos
22 - M. Lucien Barge	22 - M. Jean-Jacques Sellès
23 - Mme Elsa Michonneau	23 - M. Ludivine Piantoni
24 - M. Christophe Geourjon	24 - M. Bernard Gillet
25 - Mme Pascale Cochet	25 - M. Roland Jacquet
26 - Mme Nathalie Perrin-Gilbert	26 - M. André Gachet
27 - M. Christophe Boudot	27 - M. Michel Casola

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

Adoptées à l'unanimité.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0082** - Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants au sein de la Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) du Département du Rhône à la Métropole de Lyon, j'ai une demande de temps de parole du groupe UMP, divers droite et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention ne vous surprendra pas, elle se veut contestataire de la composition de la CLECRT. Elle ne peut vous surprendre, car j'ai déjà évoqué ce sujet devant vous, au Conseil de décembre 2014, lors du vote du protocole financier, et plus récemment lors de la séance d'installation de la Métropole.

Ce qui n'est pas non plus surprenant, c'est d'avoir à interpellé toujours et encore sur le non-respect de la démocratie dans cette assemblée. A ce sujet, j'ouvre une parenthèse, sur les derniers votes concernant l'exécutif. Combien c'est, à la Métropole, un exercice risqué d'oser user simplement de son droit de vote et d'éligibilité, sans avoir obtenu en amont l'adoubement du Président actuel de la Métropole, du camarade socialiste, comme le rappelaient nos collègues communistes.

J'en reviens donc à cette fameuse CLECRT. Vous nous proposez de reconduire sa composition à l'identique. Je ne conteste pas bien entendu la légitimité des candidats, ni leurs compétences ou la qualité du travail qu'ils ont réalisé durant ces derniers mois. Pour autant, je conteste la non-représentation de notre groupe UMP, divers droite et apparentés. D'abord, au nom de la transparence, la CLECRT a fait le choix du secret des discussions, j'ai déjà expliqué ici l'absurdité de cette situation, mais c'est votre choix. Afin d'éviter les doutes, les suspicions, une représentation ouverte à toutes les sensibilités politiques permettrait d'assurer cette transparence. Ensuite, pour assurer l'efficacité des échanges, l'obtention des informations en amont, dès le travail d'étude, permettrait de faciliter les débats au sein de la Commission des finances puis du Conseil de la Métropole. Je vous renouvelle donc ma demande, monsieur le Président, d'intégrer un représentant de notre groupe dans la composition métropolitaine de la CLECRT. A défaut, notre groupe votera contre ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je rappelle la liste des membres. Ce sont les mêmes que la dernière fois, de manière à ce qu'il y ait une continuité dans le suivi : Gérard Collomb, Richard Brumm, Michèle Vullien et Roland Crimier.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Front national ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0013** - Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine portant sur la détermination des potentialités en eau potable des secteurs de la Sarandière à Ambérieux d'Azergues et des Hautes Combes à Quincieux. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Gérard Claisse

*Suppléant :*

- M. Arthur Roche

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0014** - Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI) portant sur l'animation du programme d'actions agricoles sur les zones d'action efficace des aires d'alimentation - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL) et l'Association syndicale du lotissement industriel de Corbas, Vénissieux, Saint Priest (ASLI). Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Gérard Claisse

*Suppléant :*

- M. Rolland Jacquet

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0015** - Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de 8 représentants titulaires au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Lucien Barge  
- M. Jean Paul Colin  
- M. Michel Forissier  
- Mme Laurence Fautra  
- M. Jean-Jacques Sellès  
- M. Gilles Gascon  
- M. Thierry Butin  
- M. Claude Cohen

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)?*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0016** - Conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein du Conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jean Paul Colin

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0017** - Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU). Je vous propose la candidature suivante:

- M. Jean Paul Colin

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

Adoptée à l'unanimité.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0018** - Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'association Partenariat français pour l'eau (PFE) . Je vous propose la candidature suivante:

- M. Jean Paul Colin

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0019** - Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau).

Je vous propose les candidatures suivantes:

*Titulaire :*

- M. Jean Paul Colin

*Suppléant :*

- M. Max Vincent

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0020** - Comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL). Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaires :*

- M. Jean Paul Colin

- M. Joël Piegay

*Suppléants :*

- Mme Marylène Millet

- M. Patrick Véron

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0021** - Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Je vous propose la candidature suivante :

- M. Gérard Claisse

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0022** - Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de Communay et région - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de Communay et région. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Jean Paul Colin  
- M. Guy Barral

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0023** - Conférence de gestion patrimoniale du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein de la Conférence de gestion patrimoniale du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG). Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaires :*

- M. Jean Paul Colin  
- Mme Brigitte Jannot  
- M. Claude Vial

*Suppléants :*

- M. Martial Passi  
- M. Xavier Odo  
- M. André Vaganay

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0024** - Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA). Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Jean-Paul Bret

*Suppléant :*

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0025** - Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0026** - Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL).

Je vous propose la candidature suivante :

- M. Yves-Marie Uhlich

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0027** - Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Jean-Paul Bret

*Suppléant :*

- M. Romain Blachier

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0028** - Conseil d'administration de l'École de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon)- Désignation d'un représentant du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de l'École supérieure de chimie physique électronique de Lyon (CPE Lyon). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Eric Desbos.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0029** - Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Jean-Paul Bret

*Suppléant :*

- M. Alexandre Vincendet

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée.

Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0030** - Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon - Saint Etienne - Désignation de représentants du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Lyon - Saint Etienne. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- Mme Virginie Poulain

*Suppléant :*

- M. Damien Berthelier

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.



---

**N° 2015-0031** - Conseil d'administration de l'Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Université de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Jean-Paul Bret

*Suppléant :*

- Mme Sarah Peillon

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0032** - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil - Direction déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

**N° 2015-0033** - Conseil d'administration de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Joël Piegay

*Suppléant :*

- M. Thierry Philip

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0034** - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier fait l'objet d'un amendement (**VOIR annexe 5 page 129**) pour réintroduire 20 représentants suppléants au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

Je mets cet amendement aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de :

a) 20 représentants titulaires et 20 représentants suppléants au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise ,

b) 6 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose les candidatures suivantes:

\* Assemblée générale :

Titulaires	Suppléants
1 - M. Michel Le Faou	1 - Mme Annie Guillemot
2 - Mme Brigitte Jannot	2 - M. Jean-Michel Longueval
3 - Mme Sandrine Runel	3 - Mme Anne Brugnera
4 - M. Stéphane Guillard	4 - Mme Claude Reynard
5 - Mme Laurence Fautra	5 - M. Jean-Wilfried Martin
6 - M. Alexandre Vincendet	6 - M. Gaël Petit
7 - M. Christophe Girard	7 - Mme Dominique Nachury
8 - Mme Valérie Glatard	8 - M. Bernard Moreton
9 - M. Joël Piegay	9 - M. Thierry Pouzol
10 - Mme Virginie Poulain	10 - Mme Nathalie Frier
11 - M. Denis Bousson	11 - M. Pierre Curtelin
12 - Mme Yolande Peytavin	12 - M. Hector Bravo
13 - Mme Laurence Croizier	13 - M. Bernard Gillet
14 - M. Bruno Charles	14 - Mme Corinne Iehl
15 - Mme Virginie Varenne	15 - Mme Béatrice Gailliot
16 - Mme Fouziya Bourzerda	16 - M. Jean-Luc da Passano
17 - M. Gilbert-Luc Devinaz	17 - M. Loïc Chabrier
18 - Mme Martine David	18 - M. Marc Cachard
19 - M. Gérard Claisse	19 - M. Rolland Jacquet
20 - Mme Catherine Panassier	20 - Mme Nathalie Perrin-Gilbert

\* Conseil d'administration :

*Titulaires :*

- M. Michel Le Faou  
 - M. Martial Passi  
 - M. Marc Grivel  
 - Mme Brigitte Jannot  
 - M. Richard Lung  
 - M. Xavier Odo

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0035** - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N°2015-0036** - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2015-0037** - Assemblées générales et conseils d'administration des entreprises sociales de l'habitat (ESH) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de chacune des 9 assemblées générales des entreprises sociales de l'habitat (ESH). Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Alliade habitat :

- M. Olivier Brachet

\* Batigère Rhône-Alpes :

- Mme Béatrice Vessilier

\* Société Erilia :

- M. André Gachet

\* Société ICF Sud est Méditerranée :

- Mme Corinne Cardona

\* Société Immobilière Rhône-Alpes (IRA) :

- M. Olivier Brachet

\* Société coopérative d'intérêt collectif Habitat Rhône-Alpes :

- Mme Corinne Cardona

\* Sollar :

- Mme Catherine Panassier

\* Société Cité nouvelle :

- Mme Agnès Gardon-Chemain

\* Société française des habitations économiques :

- Mme Inès de Lavernée

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0038** - Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- Mme Corinne Cardona

*Suppléant :*

- M. Olivier Brachet

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0039** - Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'association MEDIALYS. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaires :*

- M. Martial Passi  
- M. Yves Jeandin

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0040** - Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction politique de la ville -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CR-DSU). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Michel Le Faou

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0041** - Conseil d'administration et Assemblée générale de l'Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction politique de la ville -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM). Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Virginie Poulain

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0042** - Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : En application de l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, la composition de la "Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement" est la suivante :

- le Président de la Métropole, président de la commission, ou son représentant,

- 5 Conseillers titulaires désignés par le Conseil,

- 5 Conseillers suppléants désignés par le Conseil.

Les membres de la Commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de moyennes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix pour acter le principe de création de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai reçu la liste de candidats suivante :

*Titulaires :*

- M. Richard Brumm  
- M. David Kimelfeld  
- M. Yves Jeandin  
- Mme Véronique Sarselli  
- Mme Béatrice Gailliot

*Suppléants :*

- M. Rolland Jacquet  
- Mme Sarah Peillon  
- M. Bernard Moretton  
- M. Mohamed Rabehi  
- M. Jean-Michel Longueval

Y a-t-il d'autres listes ?

*(Absence d'autres listes déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 du CGCT, applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3, dispose : "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général."

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

*(Les candidats sont proclamés élus).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0043** - Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING). Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Karine Dognin-Sauze

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0044** - Conseil d'administration de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône sud - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2015-0045** - Assemblée générale de l'association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Max Vincent

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée *(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0046** - Assemblée générale de l'association France BIOTECH - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association France BIOTECH. Je vous propose la candidature suivante :

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0047** - Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA). Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Karine Dognin-Sauze

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0048** - Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait. Je vous propose la candidature suivante :

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0049** - Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Réseau national de l'innovation (RETIS). Je vous propose la candidature suivante :

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0050** - Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

---

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Lyon place financière et tertiaire. Je vous propose la candidature suivante :

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0051** - Assemblée générale de l'association Eurocités - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

---

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :



- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Eurocités. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Alain Galliano

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0052** - Comité exécutif du réseau Citynet - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein du Comité exécutif du réseau Citynet. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0053** - Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 3 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY).

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. David Kimelfeld
- M. Alain Galliano
- Mme Karine Dognin-Sauze

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0054** - Conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 10 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Alain Galliano
- M. David Kimelfeld
- M. Richard Brumm
- Mme Myriam Picot
- M. Hubert Guimet

- M. Marc Grivel
- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Chantal Crespy
- M. Emmanuel Hamelin
- M. Thomas Rudigoz

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0055** - Conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association Les festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- Mme Myriam Picot

Suppléant :

- M. Thierry Pouzol

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0056** - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 21 représentants titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Collomb  
 - M. Bernard Rivalta  
 - Mme Michèle Vullien  
 - M. Martial Passi  
 - M. Jean-Paul Bret  
 - Mme Sarah Peillon  
 - M. Gilles Vesco  
 - M. Arthur Roche  
 - M. Max Vincent  
 - M. Thomas Rudigoz  
 - M. Christian Coulon  
 - M. Thierry Philip  
 - M. François-Noël Buffet  
 - M. Philippe Cochet  
 - M. Michel Havard  
 - M. Christophe Quiniou  
 - M. Michel Rantonnet  
 - M. Roland Crimier  
 - M. Jean-Luc Da Passano  
 - M. Pierre Hémon  
 - M. Yves-Marie Uhlrich

Y a-t-il d'autres candidats ?

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, je regrette que sur les 21 représentants au SYTRAL, il n'y ait que deux femmes. Deux femmes sur 21 élus, alors que les femmes représentent plus de la moitié des usagers des transports en commun, c'est vraiment dommage. Je sais bien qu'il vous faut composer avec de nombreuses contraintes pour la désignation au SYTRAL, mais que la présence des femmes ne fasse pas partie de ces critères en 2015 me semble vraiment très regrettable, notamment de la part des groupes qui envoient plusieurs élus. Merci.

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés -sauf M. Broliquier qui a voté contre- ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : M. Broliquier -Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés- ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0058** - Conseil d'administration et assemblées générales de la Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de :

a) 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône Amont,

b) 1 représentant titulaire au sein des Assemblées générales de la Société publique locale (SPL).

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

- M. Richard Brumm
- M. Jean Paul Colin

\* Assemblées générales :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0059** - Assemblée d'actionnaires de la société Euronews - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée d'actionnaires de la société Euronews. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Gérard Collomb

*Suppléant :*

- M. David Kimelfeld

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0060** - Assemblée générale et conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de :

a) 9 représentants titulaires au sein du conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu

b) 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu

c) 1 représentant titulaire au sein du Comité d'engagement de la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

- M. Gérard Collomb
- M. Michel Le Faou
- M. David Kimelfeld
- M. Bruno Lebuhotel
- M. Pierre Abadie
- M. Roland Crimier
- Mme Karine Dognin-Sauze
- M. Pierre Bérat
- Mme Catherine Panassier

\* Assemblée générale :

- M. Gérard Collomb

\* Comité d'engagement :

- M. Gérard Claisse

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0061** - Conseil d'administration et assemblée générale de la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de :

a) 10 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence

b) 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence.

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

- M. Gérard Collomb  
- M. Richard Brumm  
- M. Michel Le Faou  
- M. Gérard Claisse  
- Mme Anne Brugnera  
- M. Hubert Guimet  
- Mme Carole Burillon  
- M. Roland Bernard  
- M. Guy Barret  
- M. Denis Broliquier

\* Assemblée générale :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0062** - Assemblée générale et conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de :

- a) 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto,
- b) 4 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto.

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Assemblées générales :

- M. Gérard Collomb

\* Conseil d'administration :

- M. Pierre Abadie
- M. Georges Kepenekian
- M. Christian Coulon
- M. Gilles Vesco

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0063** - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx-en-Velin - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de :

- a) 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin

- b) 1 représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin.

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

- M. Richard Brumm
- M. Stéphane Gomez

\* Assemblée générale :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0064** - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de :

a) 9 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon,

b) 1 représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

- M. Gérard Collomb
- M. Roland Crimier
- M. Pierre Diamantidis
- M. Hubert Guimet
- M. Pascal Blache
- Mme Murielle Laurent
- Mme Virginie Varenne
- Mme Yolande Peytavin
- Mme Béatrice Vessiller

\* Assemblée générale :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0065** - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de :

a) 7 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

b) 1 représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

- M. Jean-Luc Da Passano
- M. Michel Le Faou
- M. Lucien Barge
- M; Philippe Cochet
- Mme Martine David
- Mme Valérie Glatard
- M. Jérôme Sturla

\* Assemblée générale :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0066** - Assemblées générales et Conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein des Assemblées générales et du Conseil de surveillance de la société des Aéroports de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Gérard Collomb

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0067** - Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation de représentants du Conseil métropolitain - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de 7 représentants titulaires au sein de l'Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL). Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. David Kimelfeld  
- M. Patrick Véron  
- M. Pascal Blache  
- M. Christian Coulon  
- M. Alain Galliano  
- Mme Brigitte Jannot  
- M. Stéphane Gomez

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0068** - Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Métropole de Lyon - Election des membres titulaires et suppléants - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous rappelle qu'en application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la composition de la "Commission de délégation de service public" est la suivante :

- le Président du Conseil de la Métropole de Lyon, président de la Commission, ou son représentant,

- 5 membres titulaires désignés par le Conseil,

- 5 membres suppléants désignés par le Conseil.

Les membres de la Commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix pour acter que la commission de délégation de service public est une commission permanente et qu'elle sera, également, compétente pour les contrats de partenariats :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Par délibération numéro 2015-0009 du 16 janvier 2015, le Conseil a fixé les modalités de dépôt des listes de candidats ; celles-ci avaient vocation à être remises à mon Cabinet au plus tard aujourd'hui, une heure avant l'ouverture de la présente séance. J'ai reçu l'unique liste de candidats suivante :

*Titulaires :*

- M. Richard Brumm  
- Mme Karine Dognin-Sauze  
- M. Roland Crimier



- M. Eric Vergiat
- Mme Irène Basdereff

*Suppléants :*

- M. Gérald Eymard
- Mme Béatrice Gailliot
- M. Romain Blachier
- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Chantal Crespy

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 du CGCT, applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3, dispose : "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général.*".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

*(Les candidats sont proclamés élus).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0069** -Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur (AMORCE). Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Emeline Baume

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0070** - Assemblée générale de l'association Le Club des villes cyclables - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Le Club des villes cyclables. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Gilles Vesco

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0071** - Assemblée générale et comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Thierry Philip

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0072** - Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Comité pour la liaison européenne transalpine Lyon-Turin. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Jean-Luc Da Passano

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0073** - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon (quartiers Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Paul), de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au sein de la Commission

locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul), de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du site historique de Lyon.

A cet effet, je vous précise que 2 titulaires doivent appartenir au Conseil municipal de Lyon, de même que 2 suppléants.

Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaires :*

- M. Michel Le Faou
- M. Georges Kepenekian
- M. Thomas Rudigoz
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert
- M. Denis Broliquier

*Suppléants :*

- M. Richard Llung
- M. Alain Galliano
- Mme Myriam Picot
- Mme Sandrine Frih
- M. Michel Havard

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstention : groupe Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0074** - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT :** La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein du Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Thierry Philip

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0075** - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstention : groupe Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT :** La Métropole dispose de :

- a) 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration de l'Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise,

b) 1 représentant titulaire au sein de l'assemblée générale de l'Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise.

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

*Titulaires :*

- Mme Hélène Geoffroy
- Mme Murielle Laurent
- M. Bernard Moretton
- Mme Béatrice Vessiller
- M. Jérôme Moroge
- Mme Anne Reveyrand

*Suppléants :*

- Mme Sandrine Runel
- M. Eric Desbos
- M. Pierre Curtelin
- M. Romain Blachier
- M. Christophe Geourjon
- M. Michel Havard

\* Assemblée générale :

- Mme Hélène Geoffroy

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstention : groupe Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0076** - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE). Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Thierry Philip
- M. Charles Bruno

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0077** - Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS). Je vous propose la candidature suivante :

- M. Thierry Philip

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime)*.

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné)*.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0078** - Villeurbanne - Commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 5 représentants titulaires au sein de la Commission locale de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Collomb  
- M. Richard Llung  
- M. Michel Le Faou  
- M. David Kimelfeld  
- M. Olivier Brachet

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime)*.

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés)*.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0079** - Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Gérard Claisse

*Suppléant :*

- M. Arthur Roche

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime)*.

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés)*.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0080** - Assemblée générale de l'association Energie-Cités - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Energie-Cités. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Bruno Charles

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0081** - Assemblée générale de l'association Terres en ville - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'association Terres en Ville. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Bruno Charles

*Suppléant :*

- M. Lucien Barge

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0083** - Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Réseau tempo territorial. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Sandrine Frih

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0084** - Assemblée générale de l'association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Murielle Laurent

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0085** - Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon. Je vous propose la candidature suivante :

- Mme Murielle Laurent

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0086** - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de :

a) 1 représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF)

b) 5 représentants titulaires au sein de l'assemblée générale de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF).

Je vous propose les candidatures suivantes :

\* Conseil d'administration :

*Suppléant :*

- M. David Kimelfeld

\* Assemblée générale :

*Titulaires :*

- Mme Annie Guillemot  
- M. Marc Grivel  
- Mme Catherine Panassier  
- M. Philippe Cochet  
- M. Bernard Genin

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0087** - Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRESIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRESIDENT** : La Métropole dispose de 6 représentants titulaires au sein du Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône (AMR). Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Hélène Geoffroy  
- M. Denis Bousson  
- M. Marc Grivel  
- Mme Murielle Laurent  
- Mme Valérie Glatard  
- Mme Claude Reynard

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :



- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0088** - Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement et cadre de vie - Direction foncier et immobilier -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association Centre d'échanges et de ressources foncières Rhône-Alpes (CERF-RA). Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Roland Crimier

*Suppléant :*

- M. Michel Le Faou

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ;

Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0089** - Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil et des associations - Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 20 représentants titulaires et 20 représentants suppléants au sein de la Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
1 - Mme Sandrine Frih	1 - Mme Samia Belaziz
2 - M. Thierry Philip	2 - Mme Sandrine Runel
3 - M. Olivier Brachet	3 - Mme Martine David
4 - Mme Murielle Laurent	4 - Mme Béatrice Gailliout
5 - Mme Anne Brugnera	5 - Mme Brigitte Jannot
6 - M. Romain Blachier	6 - Mme Elsa Michonneau
7 - M. Pierre Abadie	7 - Mme Virginie Poulain
8 - M. Jean Paul Colin	8 - Mme Valérie Glatard
9 - M. Denis Bousson	9 - M. Yves Jeandin
10 - Mme Marie-Christine Buricand	10 - Mme Djamila Ghemri
11 - Mme Véronique Sarselli	11 - Mme Doriane Corsale
12 - M. Mohamed Rabehi	12 - M. Eric Fromain
13 - Mme Claudette Leclerc	13 - Mme Irène Basdereff
14 - M. Stéphane Guillard	14 - Mme Clotilde Pouzergue
15 - Mme Emeline Baume	15 - M. Bertrand Artigny
16 - Mme Corinne lehl	16 - Mme Béatrice Vessiller
17 - M. Jean-Luc Da Passano	17 - M. Pierre Diamantidis
18 - Mme Pascale Cochet	18 - Mme Thérèse Rabatel
19 - Mme Laura Gandolfi	19 - Mme Claire Le Franc
20 - M. André Gachet	20 - Mme Nathalie Perrin-Gilbert

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0090** - Assemblée générale de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant - Direction générale déléguée aux ressources - Direction finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 1 représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales. Je vous propose la candidature suivante :

- M. Richard Brumm

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

*(Le candidat est désigné).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0091** - Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. Richard Brumm

*Suppléant :*

- M. Max Vincent

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;  
 - abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0092** - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix :

pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;  
 - abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 6 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS). Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Michel Rousseau  
 - Mme Murielle Laurent  
 - Mme Françoise Pietka  
 - Mme Samia Belaziz  
 - M. Jean-Wilfried Martin  
 - M. Yves Jeandin

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0093** - Commissions administratives paritaires locales de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein des Commissions administratives paritaires locales de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- Mme Virginie Poulain

*Suppléant :*

- M. André Gachet

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

*(Les candidats sont désignés).*

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

---

**N° 2015-0094** - Commission départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction assemblée et vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : La Métropole dispose de 2 représentants au sein de la Commission départementale-métropolitaine de la coopération intercommunale du Rhône.

En application de l'article L 5211-43 du code général des collectivités territoriales, ces derniers sont élus par le Conseil,

en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. J'ai reçu la liste de candidats suivante :

- M. Jean-Michel Longueval
- M. Jérôme Moroge

Y a-t-il d'autres listes ?

*(Absence d'autres listes).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous rappelle que le dernier alinéa de l'article L 3121-15 du CGCT, applicable à la Métropole par renvoi de l'article L 3611-3, dispose : "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil général.*".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

*(Les candidats sont proclamés élus).*

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**N° 2015-0139** - Conseil de la Métropole de Lyon - Fixation des indemnités de fonction des élus - Direction générale déléguée aux ressources - Direction assemblée et vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0139. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur :** Merci, monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présente la délibération numéro 2015-0139, relative à la fixation des indemnités de fonction des élus, pour laquelle il y a deux amendements, un sur le nombre de membres de la Commission permanente autres que le président et les vice-présidents qui est de 24 au lieu de 19, et le second qui vise le montant de l'indemnité des conseillers métropolitains, qui est fixé à 1 311,51 euros bruts mensuels au lieu de 1 159,45 euros bruts mensuels, comme initialement prévu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai une demande de trois minutes du groupe Front national.

**M. le Conseiller BOUDOT :** Merci. Je constate, monsieur le Président, que vous savez faire des économies quand vous le voulez, mais vous qui êtes également législateur, où en sont les réflexions sur la création d'un véritable statut de l'élu ? Je crois que c'est important d'en parler et d'y réfléchir. Ce sera tout.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai une intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère RABATEL :** Monsieur le Président, chers collègues, il y a actuellement en France environ 620 000 élus nationaux et locaux. Cela représente donc un élu pour 104 habitants, et un électeur sur 100 est conseiller municipal. On peut considérer que cela est excessif. On peut aussi considérer que l'ensemble de tous ces élus forme une composante importante de la société française, une première large marche de la démocratie,

même si l'on peut regretter que les élus ne soient assez divers de par leurs origines ethniques et plus encore sociales.

Parmi ces élus, comme dans tous les groupes de population, il peut y avoir des moutons noirs, des élus dilettantes et des pratiques inacceptables. Mais en ces temps de critique trop systématique et injuste des élus, rappelons que la majorité écrasante des élus prend à cœur son engagement et souhaite faire progresser la vie de ses concitoyens. Rappelons aussi que la quantité de travail demandée aux élus, en semaine, le soir, les week-ends, tout au long de l'année, est énorme. Et que la variété des situations de chaque élu est très importante, actif ou à la retraite, avec ou sans enfants, fonctionnaire ou du secteur privé, avec des horaires de travail contraints ou qui peuvent s'organiser, avec des responsabilités d'élu et des services territoriaux plus ou moins développés, etc.

Plusieurs points forts doivent cependant être affirmés : si l'on n'indemnise pas correctement les élus, on favorise la recherche du cumul des mandats, le recrutement de personnes ayant des moyens financiers ou étant à la retraite, et bien sûr le manque de temps pour assumer les fonctions. Certains reprochent aux élus de n'être pas assez présents, mais ils ne veulent pas payer le temps que les élus consacrent à leur fonction. Les médias doivent éclairer le débat, au lieu de s'acharner à mélanger quelques cas odieux avec la majorité des élus.

La nouvelle Métropole supprime une strate du millefeuille institutionnel français. C'est une première que nous saluons. L'économie ainsi réalisée par la Métropole en termes d'indemnités des élus - dont le nombre est donc réduit - est de 1 million d'euros. C'est un chiffre qui n'est pas anodin. En même temps, la charge de travail augmentant avec la création de la Métropole, il est normal de mieux indemniser les élus métropolitains, y compris le Conseiller de base. Plusieurs d'entre nous sont d'ailleurs actuellement, non sans mal, à la recherche de réorganisation de leurs temps de vie et de travail.

Il faut permettre à la démocratie de fonctionner et aux élus d'avoir plus de temps pour exercer mieux leur mandat. Loin de la démagogie, nous affirmons que la démocratie a un coût et que les élus doivent en être redevables. Cela marche dans les deux sens. Et notre groupe s'y engage encore pour ce troisième mandat dans la majorité construite autour de monsieur Gérard Collomb.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai ensuite le groupe Rassemblement démocrate et radical.

**Mme la Conseillère PANASSIER :** Nous retirons notre demande de temps de parole.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai ensuite le groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GILLET :** Monsieur le Président, dans sa première version, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles limitait à 15 le nombre de vice-présidents. L'objectif était d'avoir un exécutif très resserré, chaque vice-président devant avoir la totalité d'un domaine fonctionnel dans sa délégation.

Que constatons-nous aujourd'hui ? Vous avez décidé d'avoir un exécutif pléthorique de cinquante membres. Même le Gouvernement le plus excessif de notre pays n'alignait pas autant de monde. Il s'agissait du Gouvernement "Rocard 2"

entre 1988 et 1991, qui comptait pas moins de quarante-neuf ministres et secrétaires d'État. Monsieur Collomb, vous avez fait mieux. Record battu !

En réalité, si vous avez décidé d'un exécutif aussi important, ce n'est pas pour plus d'efficacité, mais c'est bien pour fiabiliser et fidéliser votre majorité plurielle qui semble être en perte de vitesse ces jours-ci.

En permettant à la Commission permanente de ne pas être aussi resserrée qu'elle aurait dû l'être, vous détournez l'esprit de la loi pour vous attirer les bonnes grâces de votre majorité affaiblie en ouvrant vingt-quatre postes avec le forfait indemnitaire qui s'y rattache. Certains membres de la Commission permanente n'auraient *a priori* pas de délégations.

Enfin, nous regrettons que vous n'ayez pas intégré une retenue sur indemnités pour les élus absents. Nous avons exprimé cette demande lors des réunions traitant du règlement intérieur. Cela aurait permis de reconnaître et de renforcer les élus qui s'investissent et qui travaillent avec passion pour l'intérêt général.

Pour ces deux raisons, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons une intervention du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Monsieur le Président, notre groupe votera cette délibération. Je n'en dirai pas plus. Ce qu'a dit la madame Thérèse Rabatel nous convient.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons une intervention du groupe Communiste et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Même chose, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons une intervention du groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, une commission règlement intérieur, installée le 28 novembre 2014, devait définir les dispositions applicables à la nouvelle Métropole à compter du 1er janvier 2015.

Un volet sur le statut de l'élu et ses indemnités de fonction a été étudié et les groupes politiques ont émis différentes propositions. En Commission des finances, notre groupe a renouvelé sa demande de voir, au moins, réduit l'écart important, du simple au double, qui existait entre les indemnités de fonction d'un Conseiller métropolitain et celles d'un membre de la Commission permanente.

Nous sommes en période de restriction budgétaire et, vous le savez, nous sommes très vigilants sur ce point. C'est pour cela que nous avons soutenu la décision de ne pas appliquer le barème maximal autorisé par la loi. En outre, nous sommes en deçà du montant de l'enveloppe totale cumulant les indemnités des conseillers généraux et celles des élus anciennement communautaires sur le périmètre de notre nouvelle collectivité territoriale.

Cependant, l'accroissement de travail et les contributions de chaque élu dans les différentes commissions et groupes

de travail, avec la mise en place de la Métropole demande une juste évaluation des indemnités des simples Conseillers métropolitains et participe à la reconnaissance du travail fourni.

Notre demande d'aligner l'indemnité du Conseiller métropolitain au moins sur celle du Conseiller municipal de la Ville de Lyon nous semble équitable et entendue. La proposition qui est faite aujourd'hui va dans notre sens et reconnaît le travail à accomplir par les Conseillers métropolitains.

Cependant, en tant qu'élus, nous nous devons d'être exemplaires et nous devons rendre des comptes à nos concitoyens. C'est la contrepartie évidente aux indemnités. Aussi, par transparence, nous souhaitons être consultés et associés à la définition des délégations nouvelles mises en place, et à l'élaboration de la ligne que dégagera le plan de mandat actuel, plan que nous attendons. Comme nous attendons une définition de politique générale en matière de sport, de culture, de social, de PPI. Cela a été rappelé.

De plus, nous demandons que chaque année un bilan des activités et actions conduites soit publié pour les différentes délégations d'élus.

Enfin, comme nous l'avons déjà proposé et avec d'autres, nous confirmerons lors de la prochaine commission règlement intérieur, puisqu'il doit y en avoir une quatrième, la modulation des indemnités perçues par les élus en fonction de leur présentisme et ceci avec les modes d'application.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai ensuite le groupe UMP, divers droite et apparentés

**M. le Conseiller COMPAN :** Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport sur les indemnités est un rapport habituel dans les collectivités qui, d'ordinaire, donne peu à discussion, car, ne nous voilons pas la face, ce n'est pas le rapport que les élus aiment à discuter à l'extérieur de l'assemblée.

Si ce rapport a pris un intérêt tout particulier, c'est parce qu'il se trouve pris au cœur de considérations politiques qui, encore une fois, révèlent votre incapacité à travailler en transparence, quitte, pour vous, à couvrir d'opprobre la classe politique tout entière. Je rappelle que le choix des indemnités devait être discuté en groupe de travail règlement intérieur, afin d'échanger entre tous les groupes. Comme pour la Commission permanente, vous avez refusé de donner votre proposition à l'avance, préférant l'opacité et, en tout cas, pour l'opposition, nous l'avons découverte dans les rapports transmis pour ce Conseil.

Concernant le montant global de la masse indemnitaire qui augmente de 30 %, il relève votre choix, qui n'a pas été guidé par des considérations très pertinentes. D'abord, vous avez décidé de faire des calculs d'apothicaire, pour vous assurer effectivement que votre argument fétiche énoncé devant les syndicats du personnel serait toujours valable, celui de dire que le montant global des indemnités des conseillers généraux supprimés était moindre que le surplus des indemnités des élus métropolitains.

A l'inverse de cette façade de sobriété budgétaire, vous avez promis à ceux qui étaient Conseillers délégués et dont la loi avait supprimé le statut de leur assurer une continuité dans le montant des indemnités. Ce qui nous amène à comprendre que cet engagement, vous l'avez aussi tenu pour ceux qui devenaient membres de la Commission permanente. Et là, on ne se gêne

pas, on passe allègrement de 19 à 24 membres. Il est vrai que quand on veut se garantir une majorité malmenée, mieux vaut ne pas compter. Chacun en paie cher le prix car, finalement, cette majorité est toute relative, quand on voit qu'elle n'a pas pu sauver votre 24<sup>ème</sup> membre de la Commission permanente.

Alors, pour satisfaire à ces engagements contradictoires, vous avez fait le choix de dévaloriser le rôle même des Conseillers métropolitains, en considérant que toutes celles et tous ceux qui sont en hors de la Commission permanente n'ont ni mot à dire ni intérêt à travailler. Vous faites le choix délibéré et affiché de réserver un traitement de faveur aux Vice-Présidents et aux membres de la Commission permanente. Pour cela, vous leur avez créé un taux applicable sur-mesure, non prévu par la loi. Alors que le montant de l'indemnité d'un membre de la Commission permanente devrait être celui d'un Conseiller métropolitain majoré de 10 %, vous avez décidé d'exploser ce plafond et de leur conférer par le fait du prince une indemnité supérieure de plus de 86 %.

Par courrier du 19 janvier, notre groupe vous avait fait part de cette erreur d'interprétation. Je ne répéterai donc pas ici l'argumentation juridique déjà exprimée. Vous n'avez pas répondu à notre courrier, mais vous nous avez fait savoir que vous tentiez le coup de l'illégalité.

Notre groupe vous a fait une proposition qui permettait, outre de diminuer le coût global des indemnités, de se conformer à la loi et de respecter l'ensemble des élus dans leur mandat.

Monsieur le Président, vous ne serez donc pas étonné que notre groupe ne puisse souscrire à votre proposition et nous voterons contre.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais dire quelques mots. Je ne peux pas laisser dire des contre-vérités en disant qu'ici nous faisons délibérément passer des délibérations qui seraient illégales. Avant de faire passer ces délibérations, nous avons demandé l'avis des services juridiques du Grand Lyon, de nos avocats et de la préfecture du Rhône. Ce que nous faisons est donc, évidemment, totalement légal.

Qu'avons-nous décidé de faire ? A force de raconter n'importe quoi, on finira par ne plus savoir ce que l'on fait. Je rappelle que, par le passé, il y avait sur le territoire de la Métropole un certain nombre de Conseillers généraux et un certain nombre de Conseillers communautaires. Pour comparer ce qui est comparable, il fallait regarder ce que donnaient les rémunérations pour ceux qui étaient Conseillers généraux et pour ceux qui étaient Conseillers communautaires. Lorsque l'on fait la somme, ce que nous allons proposer, y compris avec l'amendement que je vais expliciter, aboutit à économiser 1 million d'euros. Nous voulions faire un signe au moment où nous disons que les économies sont nécessaires.

Entre ce qui se passait au moment où il y avait le Conseil général et le moment où il y a la Métropole, nous faisons 1 million d'euros d'économies et encore peut-être n'ai-je pas compté la Commission permanente qui était celle du Conseil général. En tout cas, sur les rémunérations d'élus, c'était comme cela. Ensuite, il m'apparaît naturel que, comme dans toutes nos collectivités locales, ceux qui ont des responsabilités aient une indemnité supérieure à celles et ceux qui n'ont pas de responsabilités. C'est ce que nous faisons dans nos villes avec nos adjoints. C'est ce que nous reproduisons donc ici.

Je rappelle que, pour le nombre, nous avions un exécutif avec la Communauté urbaine de 40 Vice-Présidents et qu'aujourd'hui, avec ce que nous proposons, nous en sommes à 49, 25 Vice-Présidents et 24 Conseillers délégués. Nous allons donc effectivement réduire notre exécutif, pour le doublement des fonctions qui sont celles de la Métropole de Lyon. Et donc, évidemment, on le voit aujourd'hui, le nombre de dossiers que nous allons examiner et la charge des Vice-Présidents fait que l'on peut élargir un peu l'exécutif de la Métropole.

J'ai été sensible au fait qu'un certain nombre d'élus puissent prétendre à une indemnité au moins égale à celle des Conseillers municipaux de Lyon. Je vais donc proposer un amendement pour faire passer de 1 159,45 euros à 1 311,51 euros. Je rappelle que le 1 million d'euros en moins inclue cet amendement. Donc nous économisons, une fois que nous aurons voté et l'amendement et la délibération, 1 million d'euros.

Pour le reste et pour le fait de moduler en fonction de la présence, je suis pour, nous examinerons donc dans la prochaine commission du règlement intérieur, si vous le souhaitez, comment nous pouvons mettre en œuvre une telle orientation.

Je vais d'abord vous proposer un premier amendement de forme (*VOIR annexe 6 page 130*) pour mettre en cohérence le rapport avec le nombre de membres de la Commission permanente voté lors du Conseil du 16 janvier 2015 (24 membres autres que le Président et les Vice-Présidents, au lieu de 19).

Je mets cet amendement aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupe Front national.

Ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose un deuxième amendement (*VOIR annexe 6 page 130*) pour faire évoluer l'indemnité de conseiller métropolitain de 1 159,45 € bruts mensuels à 1 311,51 € bruts mensuels. Je mets cet amendement aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupe Front national.

Ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Parti radical de gauche ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupe Front national.

Ne prend pas part au vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

**N° 2015-0109** - Inventaire comptable et règles d'amortissements - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2015-0109. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° 2015-0135** - Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les Communes et la Métropole de Lyon - Composition - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2015-0135. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

**N° 2015-0112** - Opération globalisée 2015 de la direction de la logistique, patrimoine et bâtiments - Travaux sur le patrimoine immobilier privé 2015 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**N° 2015-0113** - Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées 2015 - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels, haltes fluviales et énergie - Développement durable - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéro 2015-0112 et 2015-0113. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2015-0120** - Lyon 3° - Lyon 7° - Création de la Métropole de Lyon - Installation des services - Phase II - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2015-0120. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2015-0137** - Transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique - Convention avec les services préfectoraux - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° 2015-0138** - Déplacements accomplis par les membres du Conseil de la Métropole de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0137 et 2015-0138. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2015-0140** - Conseil de la Métropole de Lyon - Modalités d'exercice du droit à la formation des élus - Orientations et crédits ouverts à ce titre - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**N° 2015-0141** - Conseil de la Métropole de Lyon - Groupes d'élus - Moyens de fonctionnement - Année 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0140 et 2015-0141. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

*(Annexe à la délibération n° 2015-0141 : VOIR annexe 6 page 130)*

---

**N° 2015-0114** - Opérations globalisées 2015 de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

**N° 2015-0115** - Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget principal : galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2015-0116** - Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2015-0117** - Opérations globalisées 2015 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux - Intervention sur les réseaux d'eau potable, sécurité de la ressource, sécurité de la distribution - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2015-0118** - Opérations globalisées de la direction de la propreté 2015 - Individualisation d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0114 à 2015-0118. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N° 2015-0121** - Bron - Subvention pour le ramassage des encombrants au titre de l'année 2006 - Autorisation de lever la prescription quadriennale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur du dossier n° 2015-0121. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N° 2015-0134** - Indemnité de participation des membres libéraux des commissions et jurys créés dans le cadre des procédures de mise en concurrence des marchés publics - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et commande publique -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Eymard comme rapporteur du dossier n° 2015-0134. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller EYMARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller EYMARD.

---

**N° 2015-0122** - Création de la Métropole de Lyon - Convention avec le Département du Rhône relative aux agents transférés - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2015-0122. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N° 2015-0123** - Création de la Métropole de Lyon - Création des emplois - Tableau des emplois de la Métropole - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2015-0124** - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -



**N° 2015-0125** - Dispositions tarifaires pour les titres restaurant - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2015-0129** - Fourniture de contrôleurs de feux sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

*(Retirés).*

**N° 2015-0126** - Travaux de reprises ponctuelles sur chaussées et trottoirs - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0127** - Travaux de reprise surfacique sur chaussées et trottoirs (lots n° 1 et n° 2) - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0128** - Travaux de génie civil et maintenance sur ouvrages d'art terrestres et fluviaux de grande et moyenne importance (lots n° 1 et n° 2) - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0126 à 2015-0128. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

**N° 2015-0130** - Coopération décentralisée - Convention avec la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'EAU pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2015-0131** - Coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon et la région Haute-Matsiatra à Madagascar - Renouvellement de la présence d'un représentant permanent de la Métropole à Madagascar - Convention avec l'association Trans-Mad-Développement (TMD) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0130 et 2015-0131. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

**N° 2015-0133** - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une avance remboursable à la SAS ACCINOV pour le soutien au déploiement de la plateforme d'innovation ACCINOV - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0133. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu (sauf Mme Baume, M. Charles et Mme Vessiller qui ont voté pour).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, nous en avons terminé. Merci.

*(La séance est levée à 14 heures 27).*

## Annexe 1

## ANNEXE - Délibération n° 2015-0141 - Conseil de la Métropole de Lyon - Moyens de fonctionnement - Année 2015

Composition des groupes politiques constatée à la date du 26 janvier 2015

Groupes politiques	Nombre d'élus membres
Front national	2
Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	2
Métropole et territoires	3
Lyon Métropole gauche solidaires	4
Parti radical de gauche (PRG)	4
Rassemblement démocrate et radical	4
Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	6
Europe Ecologie - Les Verts et apparentés	7
Communiste et républicain	9
Centristes et indépendants - Métropole pour tous	10
La Métropole autrement	11
Synergies-Avenir	29
Socialiste et apparentés	33
Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés	41
<b>Total</b>	<b>165</b>

Non inscrits (pour mémoire) : 0

Annexe 2 (1/37)

Budget principal 2015

(Dossier n° 2015-0095)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

la métropole  
**GRAND LYON**

**BP 2015**

**Conseil de la Métropole**

**Lundi 26 janvier 2015**



## Plan

- I** Éléments de contexte et méthode d'élaboration
- II** Les recettes réelles de fonctionnement
- III** Les dépenses réelles de fonctionnement
- IV** L'autofinancement
- V** Zooms politiques publiques
- VI** La dette
- VII** Les dépenses d'investissement 2015

Annexe 2 (3/37)

# I Éléments de contexte et méthode d'élaboration

la métropole  
GRAND LYON



## Loi de finances rectificative 2014 et loi de finances initiale 2015

- **Loi de finances rectificative 2014**
  - report de l'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (2016 contre 2015)
  - report au 30 avril 2015 de la date limite pour déposer une demande d'aide au titre du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts structurés
- **Loi de finances initiale 2015**
  - revalorisation forfaitaire des bases d'imposition : 0,9 %
  - pérennisation du taux des DMTO à 4,5 %
  - pérennisation du fonds de solidarité des départements

## Les modalités d'élaboration du BP 2015

### 1. Périmètre Grand Lyon

Un dialogue de gestion « classique » : cadrage, examen des propositions, comités budgétaires

### 2. Périmètre Conseil général, 2 étapes

- **La reprise des crédits de fonctionnement**

Application des clés de répartition validées par la CLECRT sur les montants du BP 2014 du Conseil général

- **La reprise des AP/CP**

Reprise des engagements du CG 69 figurant au BS 2014, territorialisés pour les projets, partitionnés en fonction des clés de la CLECRT pour le gros entretien



**2 délibérations présentées au Conseil du 26 janvier 2015**

- BP 2015
- Révision des autorisations de programme et d'engagement

## Transfert des crédits départementaux, les clés CLECRT

Base : Compte Administratif 2013

- Recettes réelles de fonctionnement CG réparties : 1 583 M€

**78.11 % sont affectées à la Métropole**

Recettes transférées Métropole : 1 237 M€

- Charges réelles de fonctionnement réparties : 1 428 M€

**73.5 % sont affectées à la Métropole**

Charges transférées Métropole : 1 049 M€

*y compris charges financières, ventilation dépenses de personnel et engagements hors bilan (Musée des confluences + Rhône express)*

- Charges réelles d'investissement nettes réparties : 1 088 M€

**64.7 % sont affectées à la Métropole**

Clé utilisée pour la répartition de la dette



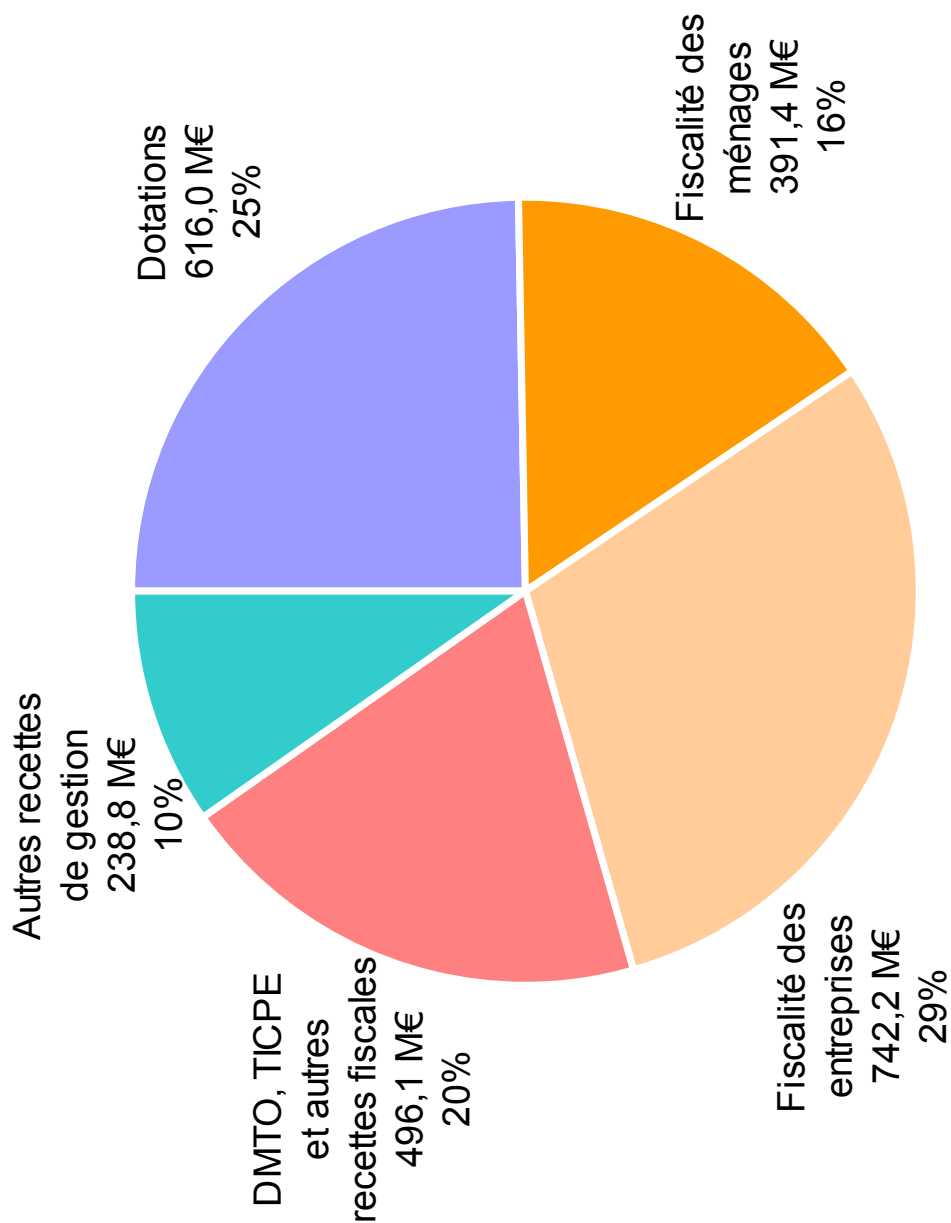
Annexe 2 (7/37)

# II Les recettes réelles de fonctionnement

## Annexe 2 (8/37)

# Répartition des recettes de fonctionnement par nature

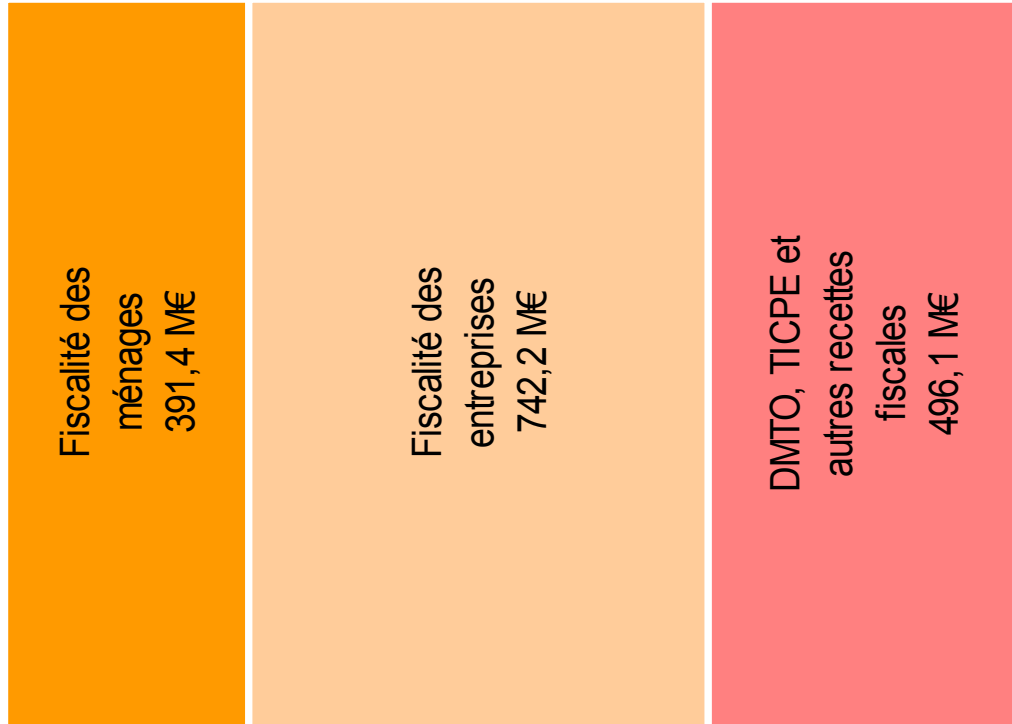
Mouvements réels  
Budget principal  
2 484,5 M€



## Annexe 2 (9/37)

## Détail de la fiscalité

Mouvements réels  
Budget principal  
1 629,7 M€



Avec augmentation des taux de 5%

## Annexe 2 (10/37)

## Détail de la fiscalité

### Fiscalité ménages : 391,35 M€

• TH (Taxe d'Habitation)	146,01 M€
• TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) - CG	156,71 M€
• TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)	0,10 M€
• TAFNB (Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti)	0,77 M€
• TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	87,76 M€

### Fiscalité entreprises : 742,22 M€

• TFPB - CG	90,90 M€
• CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	213,10 M€
• CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	134,22 M€
• CVAE – CG	245,64 M€
• IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)	5,11 M€
• IFER – CG	1,34 M€
• TASCOM (TAXe sur les Surfaces COMMerciales)	14,30 M€
• TEOM	37,61 M€

## Annexe 2 (11/37)

## Les effets sur la capacité à investir Budget principal part CU

- Sans hausse de fiscalité :  
1 500 M€ sur le mandat, soit 250 M€/an
- Avec hausse de 5% :  
+ 210 M€ sur le mandat  
**=> 1 710 M€ sur le mandat, soit 285 M€/an**

A cela s'ajoute la part issue du Département  
+ 149M sur le mandat, soit 25 M€/an

## Annexe 2 (12/37)

## Détail des dotations

616,0 M€  
Mouvements réels  
Budget principal

Compensations fiscales 18,2 M€

Dotation de compensation  
de la réforme de la TP 79,8 M€

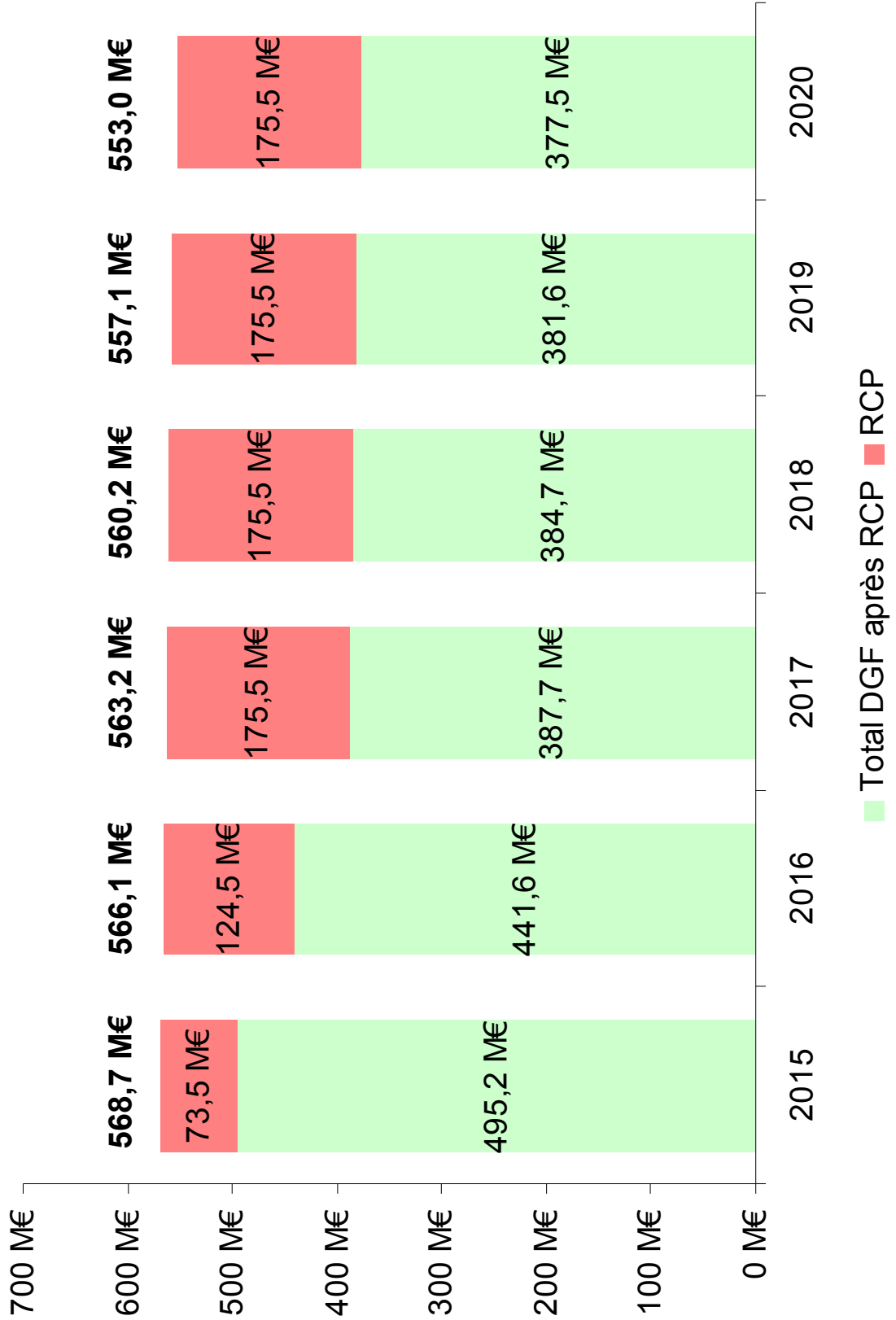
Dotation globale de  
fonctionnement  
495,2 M€

Autres dotations 22,9 M€

la métropole  
**GRAND LYON**

Annexe 2 (13/37)

# Participation au redressement des comptes publics



## Annexe 2 (14/37)

## Calcul du manque à gagner

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Baisse des dotations	-22,9	<b>-52,7</b>	-50,2	-50,7	-0,2	-0,2	-1,1
Péréquation horizontale	-4,3	-4,6	-0,2	-3,2	0,5	0,4	-0,7
Impact cumulé	-27,2	-84,6	-134,9	-188,9	-188,5	-188,3	-190,1
<b>Perte globale</b>	<b>-27,2</b>	<b>-111,8</b>	<b>-246,7</b>	<b>-435,6</b>	<b>-624,2</b>	<b>-812,4</b>	<b>-1 002,5</b>

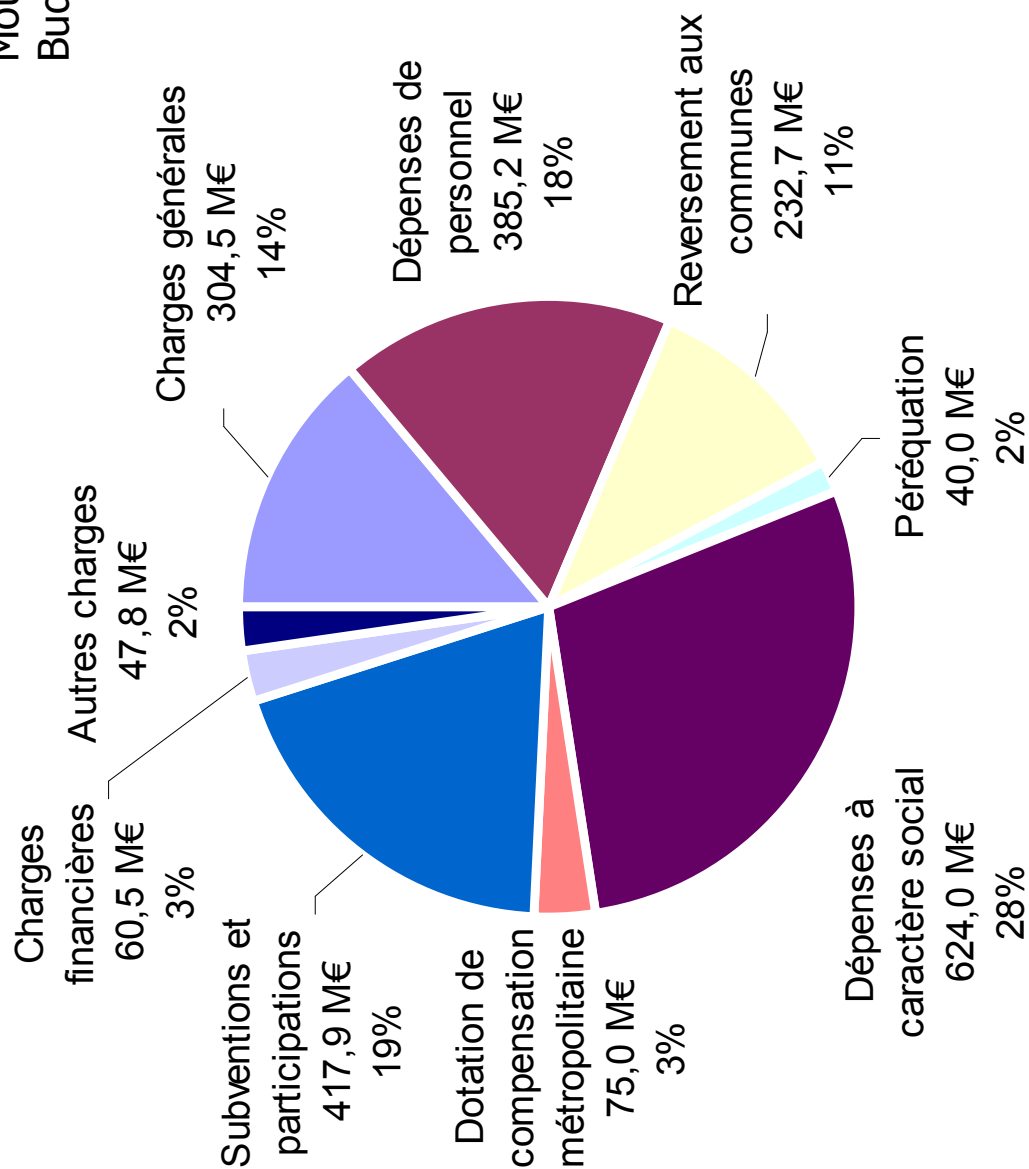


# III Les dépenses réelles de fonctionnement

## Annexe 2 (16/37)

## Répartition des dépenses de fonctionnement

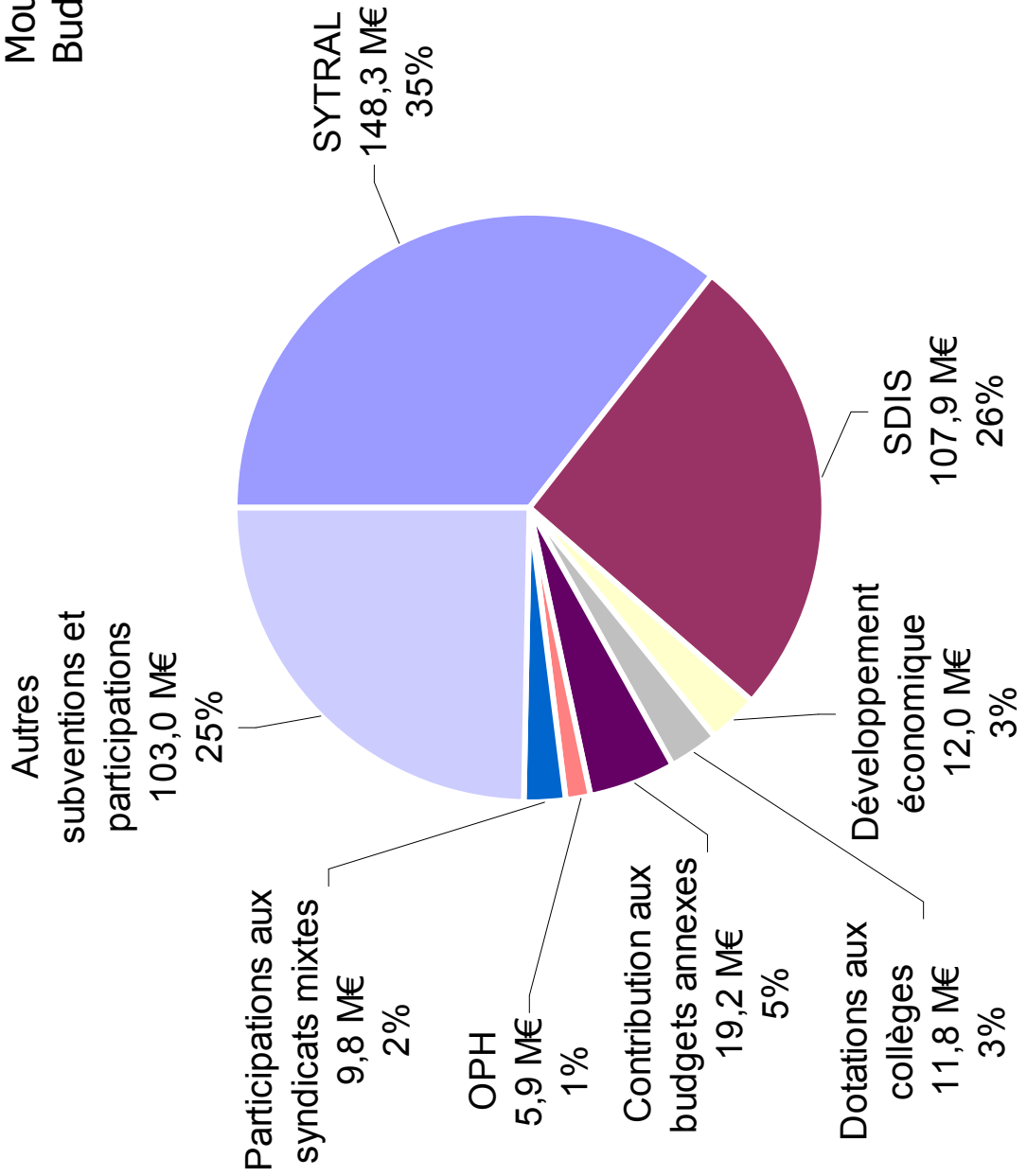
2 187,5 M€  
Mouvements réels  
Budget principal



## Annexe 2 (17/37)

# Détail des subventions et participations

417,9 M€  
Mouvements réels  
Budget principal



la métropole  
**GRAND LYON**

## Annexe 2 (18/37)

## Les dépenses de personnel

385,2 M€

Budget principal

**183 M€ de masse salariale transférée à la Métropole**

- 177,7 M€ de dépenses de personnels (chapitre 012)
- 5,7 M€ de dépenses de personnel secteur RSA (chapitre 017)

266 M€ de masse salariale répartie avec une clé moyenne de 68,9%

**207,5 M€ de masse salariale sur les compétences relevant du périmètre Grand Lyon**

Une évolution de + 0,55% sur ce périmètre entre le BP 2014 et le BP 2015.

Pour l'ensemble des budgets du périmètre Grand Lyon, les crédits prennent en compte:

A périmètre constant :

- Coûts structurels (notamment GVT) → 2.9 M€
- Mesures réglementaires nationales telles que la 2<sup>ème</sup> tranche du reclassement de la catégorie C → 1.63 M€

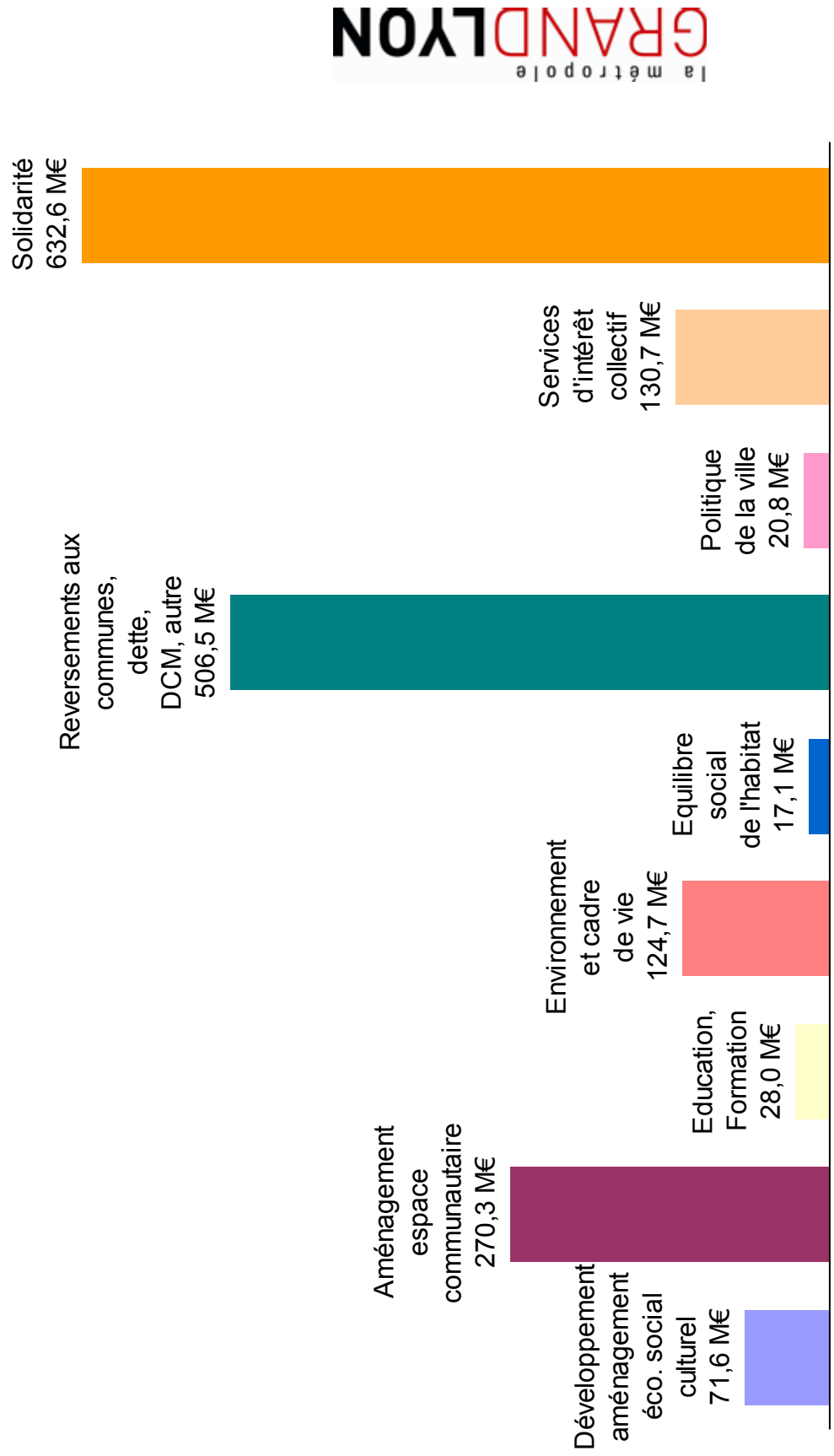
Les dépenses relevant d'une extension du périmètre d'action :

- Renforcement de l'autorité organisatrice de l'Eau (Délibération du 12/11/12) : 9 emplois en 2015 → 0,155 M€

Annexe 2 (19/37)

# Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques sectorielles

1 802,4 M€  
 Mouvements réels  
 Budget principal  
 Hors charges de personnel



# IV L'autofinancement



Annexe 2 (21/37)

# Autofinancement BP 2015

Mouvements réels  
Budget principal

## Fonctionnement

Recettes  
2 484,5 M€

Dépenses  
2 187,5 M€

Autofinancement 297,0 M€

## Investissement

Autofinancement 297,0 M€

Recettes  
512,3 M€

Dépenses  
809,2 M€



## Annexe 2 (22/37)

## Autofinancement BP 2015 – Budget principal

	Part Communauté Urbaine	Part Conseil général	Total
Recettes réelles de fonctionnement	1 245 M€	1 240 M€	2 484 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	1 018 M€	1 170 M€	2 188 M€
<b>Autofinancement brut</b>	<b>227 M€</b>	<b>70 M€</b>	<b>297 M€</b>



Annexe 2 (23/37)

# V Zooms politiques publiques



## Zoom insertion

### Revenu de Solidarité Active

- 46 250 allocataires dans le Rhône (données 2013) dont
  - 32 127 RSA socle
  - 6 427 RSA activité
- 199,2 M€ inscrits au BP 2015 dont
  - 157,3M€ pour le RSA socle
  - 24 M€ pour le socle majoré

### Organisation

- Les services centraux gèrent les prestations et pilotent les partenariats
- Les maisons du Rhône assurent l'accueil de proximité
- Des partenariats avec une centaine de prestataires professionnels permettent d'assurer les suivis individualisés

### Quelques chiffres

- 6400 contrats aidés
- 95 000 personnes en demande ou en cours d'insertion



## Annexe 2 (25/37)

## Zoom personnes âgées

### Allocation Personnalisée d'Autonomie

- 30 749 bénéficiaires dans le Rhône (données juin 2013) dont
  - 17 543 APA à domicile dont 15 000 sur la métropole
  - 13 026 APA en établissement dont 10 000 sur la métropole
- 91 M€ inscrits au BP 2015 dont
  - 48,7 M€ pour l'APA à domicile
  - 41,7 M€ M€ pour l'APA en établissement



la métropole  
**GRAND LYON**

- Organisation
  - Politique partenariale impliquant la direction générale de la cohésion sociale, la caisse nationale de solidarité et d'autonomie, la caisse nationale d'assurance vieillesse, l'agence régionale de santé, les bailleurs et promoteurs, le monde associatif...
  - Des liens avec les CCAS pour la gestion de services d'aides à domicile ou d'établissements d'accueil
  - Un accueil de proximité dans les maisons du Rhône

### Quelques chiffres

- 3 274 bénéficiaires de l'aide sociale en 2013 dans le Rhône
- 109 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) sur le territoire métropolitain

## Zoom personnes handicapées

### Prestation de Compensation du Handicap

- 4 753 bénéficiaires dans le Rhône (données juin 2013) dont
  - 3 608 à domicile dont 2 600 sur la Métropole
  - 1 145 en établissement

### Allocation Compensatrice pour Tierce Personne

- 2 164 bénéficiaires dont
  - 1 537 à domicile dont 1 150 sur la Métropole
  - 627 en établissement

### Aide sociale

- 4 209 bénéficiaires dont
  - 4 120 à domicile
  - 89 en établissement

### 186 M€ inscrits au budget 2015 dont

- 34 M€ pour la PCH (+ et – de 20 ans)
- 10,5 M€ pour l'ACTP
- 133,5 M€ pour les frais de séjour

Organisation : Lien étroit avec la MDPH, environ 90 000 décisions prises par an par la CDAPH



## Zoom enfance et famille

### Petite enfance, l'agrément des modes d'accueil individuels et collectifs

- 15 500 assistants maternels agréés en 2012 dont 11 000 sur le territoire de la Métropole
- 572 établissements d'accueil agréés
- 174 agréments d'adoption délivrés

### Protection de l'enfance

- 11 264 personnes prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance dont
  - 10 477 mineurs
  - 787 jeunes majeurs
- 113 places à l'Institut Départemental de Protection de l'Enfance

### Politique de santé publique

- 3120 entretiens réalisés par les sages-femmes de PMI
- 43 000 vaccins administrés
- 17 370 enfants vus en bilan de santé des 3-4 ans

### 150 M€ inscrits au budget 2015 (hors RH et frais généraux) dont

- 1,7 M€ pour les actions en faveur de la maternité
- 141,3 M€ pour les aides à la famille
- 7,3 M€ pour l'adolescence



la métropole  
GRAND LYON

## Zoom sports, culture, éducation

### Sport

- 2 000 clubs sur le territoire de la Métropole et 48 comités sportifs
- 2 grands parc (Parilly et Lacroix-Laval)
- Soutien à des manifestations sportives de niveau national et international
- Développement du sport au collège

### Culture

- 77 établissements d'enseignement artistique et 1 schéma métropolitain de développement des enseignements artistiques
- Financement conjoint des archives et de la lecture publique
- Gestion et animation ou financement de 2 musées
- Des grands événements : festival lumière, biennales, Nuits de Fourvière...

### Education

- 113 collèges dont 36 établissements privés
- 61 428 collégiens

### Quelques chiffres

- 43.3 M€ consacrés à la culture, le sport et la vie associative dont
  - 23 M€ pour les musées
  - 14,5 M€ pour les actions artistiques et manifestations culturelles
  - 1,5 M€ consacrés au soutien aux manifestations sportives
- 76.2 M€ pour les collèges (fonctionnement, entretien et constructions/restructurations) 28



## Annexe 2 (29/37)

## Zoom aménagement et cadre de vie

**Voirie et ouvrages d'art**

- 2 750 km de voirie communautaire
- 350 km de voirie transférés
- 575 ouvrages d'art transférés dont 148 ponts

**Propreté**

- 25 hectares de nouveaux espaces à nettoyer
- 18 déchetteries
- 30 000 t de déchets végétaux, 19 500 t de bois, 33 000 t de gravats, 19 500 t d'encombrants

**Environnement**

- 58 sites « préservés » au titre de la compétence espaces naturels sensibles
- Soutien à 14 projets nature
- 10 000 hectares d'espaces agricoles (20% du territoire)

**Quelques chiffres**

- 194 M€ consacrés aux actions en matière de déchet et propreté en fonctionnement
- Plus de 6 M€ destinés à la préservation des espaces naturels
- 116 M€ destinés à l'entretien de la voirie et de ses équipements

# VI La dette





## Méthodologie de transfert de la dette du Conseil général

### **Principes de répartition de la dette du CG au 31/12/2014**

1. Pour les contrats « simples » application de la clé de répartition de 64.737% soit 18 contrats concernés  
Montant de la dette scindée : 261 M€
2. Pour les contrats complexes, les contrats sont transférés intégralement à la Métropole (ou conservés intégralement par le Département)  
Ils font l'objet d'une compensation financière entre les collectivités afin de maintenir une équité, un poids respectant la clé de répartition générale de la dette entre les collectivités  
Dette transférée par contrats « entiers » dite dette mutualisée :  
4 contrats pour 307 M€

## Annexe 2 (32/37)

## Répartition de la dette

Stock de dette du CG 69 au 31.12.2014 884,1 M€

Métropole Conseil général

dont dette mutualisée 480,8 M€ 307,3 M€ 173,5 M€

dont dette scindée 403,3 M€ 261,1 M€ 142,2 M€

**Total 884,1 M€ 568,4 M€ 315.7 M€**

## Budget principal - endettement long terme de la Métropole

- **Encours prévisionnel budget principal au 01/01/2015 : 1 853 M€**

- Taux moyen de la dette : 2,72 %

- Durée résiduelle moyenne : 12 ans et 11 mois

- Nombre de contrats : 226

- Classement Gissler :

92 % classé en A1 selon la charte Gissler

1 % classé en B1

7 % classé en F6

**Capacité de désendettement prévisionnelle de 6 ans et 3 mois**

## Annexe 2 (34/37)

## Annuités d'emprunt 2015

Budget principal

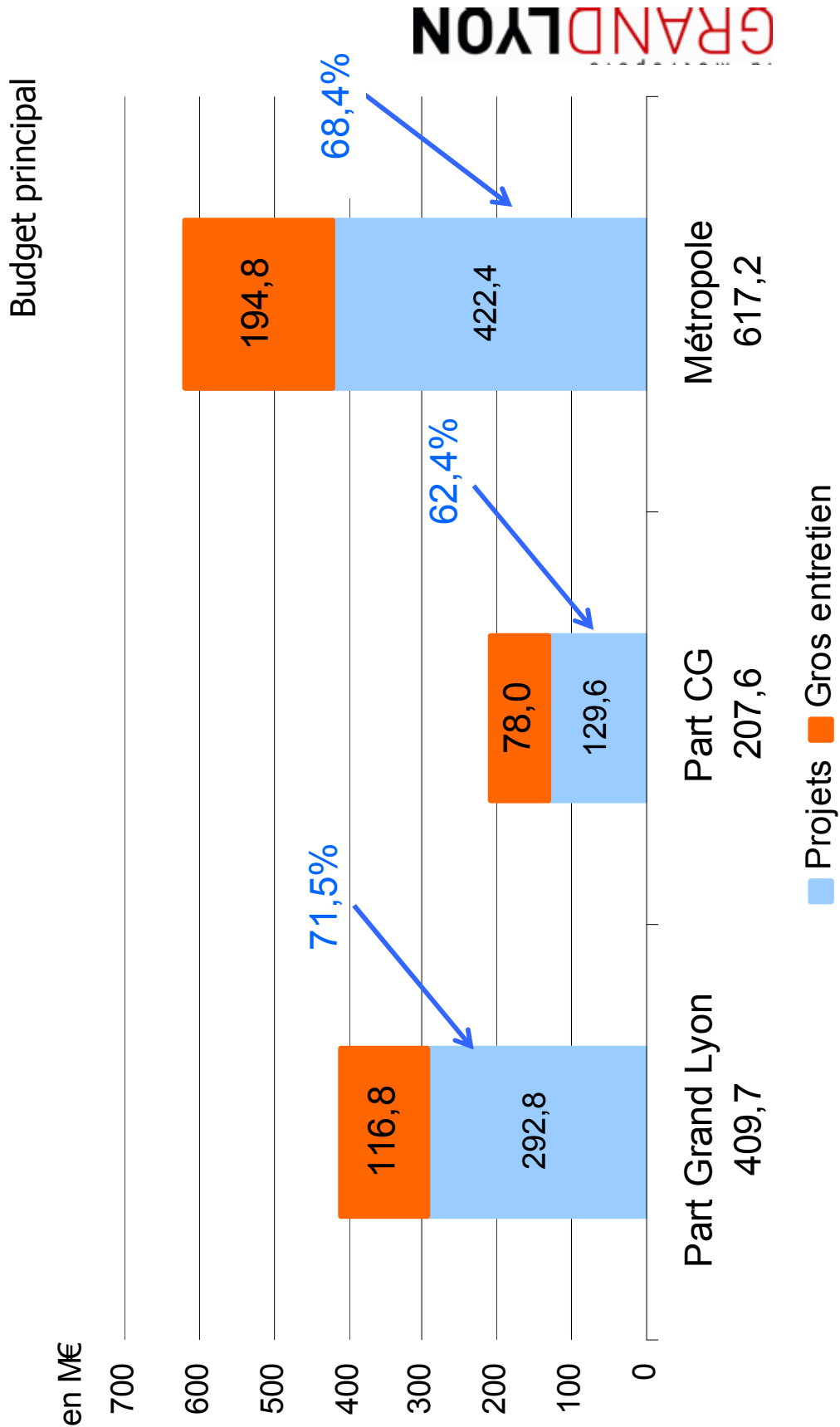
	Part Grand Lyon	Part CG	Métropole
<b>annuité des emprunts LT</b>	177,9 M€	66,8 M€	244,7 M€
capital	151,2 M€	33,0 M€	184,2 M€
intérêts (ICNE compris)	26,7 M€	33,8 M€	60,5 M€

# VII Les dépenses d'investissement



Annexe 2 (36/37)

# Répartition de l'investissement au BP 2015



## CONCLUSION

### **Un contexte défavorable**

- Redressement des comptes publics et baisse des dotations de l'Etat
- Renforcement de la péréquation horizontale
- Crise économique et accroissement des dépenses sociales

### **Une réponse innovante**

- La métropole, une « première » sur le plan législatif
- Cohérence des interventions publiques et accroissement de l'attractivité du territoire
- Opportunité de questionner l'organisation, les processus afin de dégager des marges de manœuvre

## Annexe 3 (1/8)

## Résultats de vote au scrutin public sur appel nominal (dossiers n° 2015-0102 à 2015-0104)

METROPOLE DE LYON  
 VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL  
 Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015  
 Dossiers n° 2015-0102, 2015-0103 et 2015-0104

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Abadie Pierre		X		
	Aggoun Morad		X		
Mme	Ait-Maten Zorah		X		
M.	Artigny Bertrand	Hémon Pierre	X		
Mme	Balas Laurence			X	
MM.	Barge Lucien		X		
	Barral Guy		X		
	Barret Guy			X	
Mmes	Basdereff Irène			X	
	Baume Emeline		X		
	Beautemps Joëlle	Quiniou Christophe		X	
	Belaziz Samia		Excusée	Excusée	Excusée
MM.	Berat Pierre	Nachury Dominique		X	
	Bernard Roland		X		
Mme	Berra Nora			X	
MM.	Berthilier Damien		X		
	Blache Pascal			X	
	Blachier Romain	Peillon Sarah	X		
	Boudot Christophe			X	
	Bousson Denis		X		
Mme	Bouzerda Fouziya		X		



## Annexe 3 (2/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Brachet Olivier	Collomb Gérard	X		
	Bravo Hector				X
	Bret Jean-Paul		X		
	Broliquier Denis			X	
Mme	Brugnera Anne		X		
MM.	Brumm Richard		X		
	Buffet François-Noël			X	
Mmes	Burillon Carole	Bouzerda Fouziya	X		
	Burrinand Marie-Christine	Ghemri Djamila			X
MM.	Butin Thierry		X		
	Cachard Marc		X		
	Calvel Jean-Pierre		X		
Mme	Cardona Corinne	Rousseau Michel	X		
MM.	Casola Michel			X	
	Chabrier Loïc		X		
	Charles Bruno		X		
	Charmot Pascal			X	
	Claisse Gérard		X		
Mme	Cochet Pascale		X		
MM.	Cochet Philippe			X	
	Cohen Claude			X	
	Colin Jean-Paul		X		
	Collomb Gérard		X		
	Compan Yann			X	

## Annexe 3 (3/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mme	Corsale Doriane			X	
M.	Coulon Christian	Le Faou Michel	X		
Mme	Crespy Chantal			X	
M.	Crimier Roland		X		
Mme	Croizier Laurence			X	
MM.	Curtelin Pierre		X		
	Da Passano Jean-Luc		X		
Mme	David Martine		X		
MM.	David Pascal		X		
	Denis Michel		X		
	Desbos Eric		X		
	Devinaz Gilbert-Luc		X		
	Diamantidis Pierre				X
Mme	Dognin-Sauze Karine		X		
M.	Eymard Gérald		X		
Mme	Fautra Laurence			X	
MM.	Fenech Georges	Balas Laurence		X	
	Forissier Michel			X	
Mmes	Frier Nathalie		X		
	Frih Sandrine		X		
MM.	Fromain Eric			X	
	Gachet André				X
Mme	Gailliout Béatrice	Jannot Brigitte	X		
M.	Galliano Alain		X		

## Annexe 3 (4/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Mmes	Gandolfi Laura		X		
	Gardon-Chemain Agnès			X	
MM.	Gascon Gilles			X	
	Genin Bernard				X
Mme	Geoffroy Hélène		X		
MM.	George Renaud		X		
	Geourjon Christophe			X	
Mme	Ghemri Djamila				X
MM.	Gillet Bernard			X	
	Girard Christophe			X	
Mme	Glatard Valérie		X		
MM.	Gomez Stéphane		X		
	Gouverneyre Pierre		X		
	Grivel Marc		X		
	Guilland Stéphane			X	
Mme	Guillemot Annie		X		
MM.	Guimet Hubert	Grivel Marc	X		
	Hamelin Emmanuel			X	
	Havard Michel			X	
	Hémon Pierre		X		
Mmes	Hobert Gilda		X		
	Iehl Corinne		X		
M.	Jacquet Rolland		X		
Mme	Jannot Brigitte		X		

## Annexe 3 (5/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
MM.	Jeandin Yves		X		
	Kabalo Prosper	Bret Jean-Paul	X		
	Kepenekian Georges		X		
	Kimelfeld David		X		
Mme	Laurent Murielle		X		
M.	Lavache Gilles			X	
Mmes	Laval Catherine			X	
	de Lavernée Inès			X	
M.	Le Faou Michel		X		
Mme	Le Franc Claire		X		
M.	Lebuhotel Bruno		X		
Mmes	Lecerf Muriel	Geoffroy Hélène	X		
	Leclerc Claudette			X	
MM.	Llung Richard		X		
	Longueval Jean-Michel		X		
Mme	de Malliard Alice			X	
M.	Martin Jean-Wilfried			X	
Mmes	Maurice Martine			X	
	Michonneau Elsa		X		
	Millet Marylène		X		
MM.	Millet Pierre-Alain				X
	Moretton Bernard		X		
	Moroge Jérôme			X	
Mme	Nachury Dominique			X	

## Annexe 3 (6/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M.	Odo Xavier			X	
Mme	Panassier Catherine		X		
M.	Passi Martial		X		
Mmes	Peillon Sarah		X		
	Perrin-Gilbert Nathalie				X
M.	Petit Gaël			X	
Mme	Peytavin Yolande	Bravo Hector			X
M.	Philip Thierry		X		
Mmes	Piantoni Ludivine		X		
	Picard Michèle	Millet Pierre-Alain			X
	Picot Myriam	Sécheresse Jean-Yves	X		
M.	Piegay Joël		X		
Mme	Pietka Françoise				X
M.	Pillon Gilles	Vergiat Eric	X		
Mmes	Poulain Virginie		X		
	Pouzergue Clotilde			X	
MM.	Pouzol Thierry		X		
	Quiniou Christophe			X	
Mme	Rabatel Thérèse		X		
MM.	Rabehi Mohamed			X	
	Rantonnet Michel			X	
Mmes	Reveyrand Anne		X		
	Reynard Claude			X	
MM.	Rivalta Bernard		X		

## Annexe 3 (7/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Roche Arthur		X		
	Rousseau Michel		X		
	Roustan Gilles		X		
	Rudigoz Thomas		X		
Mme	Runel Sandrine		X		
M.	Sannino Ronald		X		
Mme	Sarselli Véronique			X	
MM.	Sécheresse Jean-Yves		X		
	Sellès Jean-Jacques		X		
Mme	Servien Elvire	Millet Marylène	X		
MM.	Sturla Jérôme		X		
	Suchet Gilbert		X		
Mme	Tifra Chafia		X		
MM.	Uhlrich Yves-Marie			X	
	Vaganay André		X		
Mme	Varenne Virginie	Kimelfeld David	X		
MM.	Vergiat Eric		X		
	Veron Patrick		X		
	Vesco Gilles		X		
Mme	Vessiller Béatrice		X		
MM.	Vial Claude		X		
	Vincendet Alexandre			X	
	Vincent Max		X		
Mme	Vullien Michèle		X		

---

**Annexe 3 (8/8)****SYNTHESE**

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>TOTAUX</b>	104	49	11

Nombre de **votants** = **164**

A déduire (abstentions) : 11

Nombre de **suffrages exprimés** = **153**

**Majorité ABSOLUE :**

77
----

**RESULTAT DU VOTE :**

p Adopté

r Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Mme Elsa Michonneau.

## Annexe 4

## Amendement à la délibération n° 2015-0057

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES**DIRECTION DES ASSEMBLEES  
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 26 janvier 2015

**Objet :** *Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015*  
*Amendement*

**AMENDEMENT RELATIF AU PROJET DE DELIBERATION N° 2015-0057 - CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE CHARGEE DU SUIVI DE LA CREATION DE LA METROPOLE DE LYON - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL**

**a) Dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs :**

lire :

*« Elle comprendrait 27 membres titulaires et 27 membres suppléants » [...]*

au lieu de :

*« Elle comprendrait 25 membres titulaires et 25 membres suppléants » [...]***b) Dans le 2° du DISPOSITIF :**

lire :

*« Fixe sa composition à 27 membres titulaires et 27 membres suppléants » [...]*

au lieu de :

*« Fixe sa composition à 25 membres titulaires et 25 membres suppléants » [...]*

Le Président,



## Annexe 5

## Amendement à la délibération n° 2015-0034

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES**DIRECTION DES ASSEMBLEES  
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 23 janvier 2015

**Objet :** *Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015*  
*Amendement***AMENDEMENT RELATIF AU PROJET DE DELIBERATION N° 2015-0034 - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME POUR LE DEVELOPPPEMENT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL****a) Dans le 6<sup>ème</sup> paragraphe de l'exposé des motifs intitulé « Modalités de représentation » :**

lire :

*« - d'une part, de désigner les 20 représentants titulaires et les 20 représentants suppléants de la Métropole qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée générale » [...].*

au lieu de :

*« - d'une part, de désigner les 20 représentants de la Métropole qui seront amenés à siéger au sein de l'assemblée générale » [...].***b) Dans le 3° du DISPOSITIF :**

lire :

*« a) - ..... en tant que représentants titulaires et ..... en tant que représentants suppléants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, »*

au lieu de :

*« a) - .....en tant que représentants de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, »*

Le Président,

## Annexe 6 (1/2)

## Amendements à la délibération n° 2015-0139

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES**DIRECTION DES ASSEMBLEES  
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 21 janvier 2015

**Objet :** *Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015*  
*Amendement*

**AMENDEMENT RELATIF AU PROJET DE DELIBERATION N° 2015-0139 - CONSEIL DE LA METROPOLE DE LYON - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**  
**Commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

**Dans le dernier tableau de l'exposé des motifs et le tableau annexé au projet de délibération :**

lire, concernant le nombre de membres de la Commission permanente autres que le Président et les Vice-Présidents :

- « 24 »

au lieu de :

- « 19 ».

Le Président,

## Annexe 6 (2/2)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES**DIRECTION DES ASSEMBLEES  
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 23 janvier 2015

**Objet : Conseil de la Métropole du 26 janvier 2015**  
*Amendement*

**AMENDEMENT RELATIF AU PROJET DE DELIBERATION N° 2015-0139 - CONSEIL DE LA METROPOLE DE LYON - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**  
**Commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

Dans le dernier tableau de l'exposé des motifs et le tableau annexé au projet de délibération :

lire, concernant la ligne « Conseiller métropolitain » :

Fonction	Nombre de postes	Taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle (simulation indicative, sur la base de la valeur du point d'indice au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1015)
Conseiller métropolitain	Autres membres du Conseil	34,50 %	1 311,51 €

au lieu de :

Fonction	Nombre de postes	Taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle (simulation indicative, sur la base de la valeur du point d'indice au 1 <sup>er</sup> juillet 2010 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1015)
Conseiller métropolitain	Autres membres du Conseil	30,50 %	1 159,45 €

Le Président,

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 11 mai 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---

---